

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2023-2024

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Bienveillance • Engagement • Excellence



Cette publication a été réalisée par la Direction de la performance ministérielle en collaboration avec la Direction générale des communications.

Une version accessible de ce document est en ligne sur le site [Québec.ca](https://quebec.ca).

Si vous éprouvez des difficultés techniques ou désirez obtenir une version adaptée, veuillez communiquer avec la Direction générale des communications du ministère de l'Éducation.

Direction générale des communications
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière, 28^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418 643-7095
Ligne sans frais : 1 866 747-6626

Dépôt légal – Septembre 2024
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-98625-6 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-98557-0 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2024

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2023-2024

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

MESSAGE DES MINISTRES



Madame Nathalie Roy

Présidente de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Présidente,

Conformément à la *Loi sur l'administration publique* (RLRQ, chap. A-6.01), nous avons le plaisir de déposer à l'Assemblée nationale le *Rapport annuel de gestion 2023-2024* du ministère de l'Éducation. Ce rapport couvre l'année financière se terminant le 31 mars 2024.

Durant la dernière année, plusieurs actions ont été réalisées, dans le souci toujours constant de mener le plus grand nombre d'élèves possible vers la réussite. Nous pensons ici entre autres aux efforts pour revaloriser la langue française et aux travaux pour rétablir une voie rapide vers le brevet d'enseignement. Afin de rendre le réseau scolaire plus performant, nous avons notamment créé l'Institut national d'excellence en éducation et avons agi sur le plan de la transparence en partageant le tableau de bord ministériel avec le réseau public. Nous avons poursuivi les efforts de valorisation de la formation professionnelle cette année, particulièrement par le déploiement d'une offensive de formation dans l'industrie de la construction.

Du côté des infrastructures, la rentrée scolaire 2023-2024 a permis de souligner une belle réalisation : la mise en service de 16 nouvelles écoles issues de la nouvelle génération et l'accomplissement de 34 autres projets de construction et d'agrandissement scolaires contribuant au vaste objectif d'amélioration de notre parc immobilier.

Enfin, en matière de sport, de loisir, d'activité physique et de plein air, d'importants efforts ont été déployés pour favoriser l'accessibilité, notamment un premier appel de projets historique de 300 millions de dollars. Les travaux portant sur l'amélioration de la sécurité et l'intégrité dans les sports ont aussi mené à de belles avancées, comme la mise en place des codes de gouvernance dans chacune des fédérations sportives et le dépôt du projet de loi n° 45 modifiant la *Loi sur la sécurité dans les sports* (RLRQ, chap. S-3.1).

Nous souhaitons au passage remercier sincèrement le personnel du Ministère pour sa rigueur, son professionnalisme et son engagement tout au long de la dernière année. Sans toutes ces personnes compétentes et passionnées, il serait impossible d'avancer dans la réalisation de nos missions de soutenir la réussite éducative de tous les élèves et d'encourager la population québécoise à être active et en santé.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments distingués.

Bernard Drainville

Ministre de l'Éducation

Isabelle Charest

Ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air

MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE



Madame la Ministre,
Monsieur le Ministre,

Je vous présente le *Rapport annuel de gestion 2023-2024* du ministère de l'Éducation. Ce rapport fait état des résultats du Ministère pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024. Il permet de constater que 8 des 18 cibles du plan stratégique évaluées cette année ont été atteintes. Les deux indicateurs restants seront mesurés à partir du prochain exercice.

Les efforts déployés cette année par l'ensemble du personnel du Ministère ont permis des avancées notables dans plusieurs dossiers, notamment sur les plans de la réussite éducative, des conditions de travail du personnel enseignant, de la construction et de la rénovation des infrastructures scolaires, de la performance organisationnelle, de la gouvernance du réseau et de la transparence des données. À cela s'ajoutent les sommes investies dans l'amélioration de l'accessibilité des installations en matière de sport, de loisir, d'activité physique et de plein air et les mesures prises pour assurer l'assainissement de la gouvernance sportive ainsi que la sécurité et l'intégrité de toute personne qui pratique une activité sportive ou de loisir, sans oublier le Plan de rattrapage scolaire, qui s'est avéré un immense succès.

Ces réalisations ont sollicité toutes les compétences réunies au sein du Ministère, permettant chemin faisant de mettre en valeur les qualités de tout le personnel. La synergie entre les différentes équipes a permis de soutenir les objectifs inébranlables de notre organisation, qui sont la réussite éducative de tous les élèves ainsi que la pratique sécuritaire de sports, de loisirs et d'activités physiques et de plein air. Je tiens donc à remercier sincèrement l'ensemble de nos employés et employées, qui ont su relever avec brio les défis, permettant ainsi à leur expertise de bénéficier à tout le réseau, à nos partenaires et au Ministère.

Avec bienveillance, engagement et excellence, nous souhaitons tous veiller à l'épanouissement scolaire des jeunes Québécoises et Québécois, afin qu'ils deviennent des citoyens actifs, engagés et prêts à affronter les défis de demain.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Carole Arav'.

Carole Arav

Sous-ministre de l'Éducation

TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES	1
RAPPORT DE VALIDATION	3
1 L'ORGANISATION	5
1.1 L'organisation en bref	5
1.2 Faits saillants	10
2 LES RÉSULTATS	13
2.1 Plan stratégique	13
2.2 Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens	30
3 LES RESSOURCES UTILISÉES	38
3.1 Utilisation des ressources humaines	38
3.2 Utilisation des ressources financières	40
3.3 Utilisation des ressources informationnelles	43
4 LES AUTRES EXIGENCES	47
4.1 Gestion des effectifs	47
4.2 Développement durable	48
4.3 Occupation et vitalité des territoires	53
4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	70
4.5 Accès à l'égalité en emploi	71
4.6 Allègement réglementaire et administratif	76
4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	76
4.8 Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle par l'Administration	80
4.9 Égalité entre les femmes et les hommes	83
4.10 Politique de financement des services publics	86
4.11 Déclarations exceptionnelles d'admissibilité à l'enseignement en anglais	88
ANNEXES	90
Annexe I : Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique	90
Annexe II : Entente Canada-Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes	105

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Je déclare que les données contenues dans le *Rapport annuel de gestion 2023-2024* du ministère de l'Éducation ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2024.

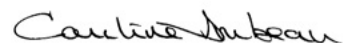
Les membres du comité de direction,



Carole Arav
Sous-ministre de l'Éducation



Marie-Josée Blais
Sous-ministre adjointe à la diversité,
aux relations extérieures, aux anglophones
et aux Autochtones



Caroline Imbeau
Sous-ministre adjointe à la gouvernance
des infrastructures



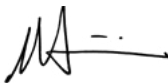
Stéphane Lehoux
Sous-ministre adjoint au numérique
et à l'information



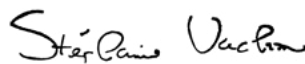
Chantal Marchand
Sous-ministre adjointe au sport, au loisir,
à l'activité physique et au plein air



Dany Roy
Sous-ministre adjoint au financement
et au budget



Marc Sirois
Sous-ministre associé à la réussite éducative
et à la main-d'œuvre



Stéphanie Vachon
Sous-ministre adjointe au soutien,
à la gouvernance et
à la performance des réseaux

RAPPORT DE VALIDATION

Madame Carole Arav

Sous-ministre

Ministère de l'Éducation

1035, rue De La Chevrotière, 15^e étage

Québec (Québec) G1R 5A5

Madame la Sous-Ministre,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le *Rapport annuel de gestion 2023-2024* du ministère de l'Éducation pour l'exercice terminé le 31 mars 2024.

La responsabilité quant à l'exactitude, à l'exhaustivité, à la fiabilité et à la divulgation de l'information contenue dans ce rapport incombe à la direction du Ministère. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous basant sur les travaux que nous avons réalisés au cours de notre examen.

Cet examen a été effectué conformément aux *Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne* élaborées par l'Institut des auditeurs internes.

Ainsi, nos travaux ont consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie.

Notre examen ne visait pas à vérifier les systèmes de compilation, à évaluer le contrôle interne ni à effectuer des sondages. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur l'information présentée dans ce rapport.

Au terme de notre examen, nous n'avons relevé aucun élément qui nous porte à croire que l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2023-2024* n'est pas, à tous égards importants, plausible et cohérente.

Veuillez agréer, Madame la Sous-Ministre, mes salutations distinguées.

Le directeur général des affaires internes et responsable de l'audit interne,



Badr Guenoun

Québec, septembre 2024

1 L'ORGANISATION¹

1.1 L'organisation en bref

Mission et vision

Mission

Faire de la réussite de nos élèves la raison d'être des écoles et des centres, du réseau et du Ministère.

Positionner le réseau scolaire comme un employeur de choix.

Assurer la performance du Ministère.

Jouer un rôle moteur pour impliquer toute la société dans la mission éducative de l'État et dans la pratique d'activités de loisir et de sport.

Vision

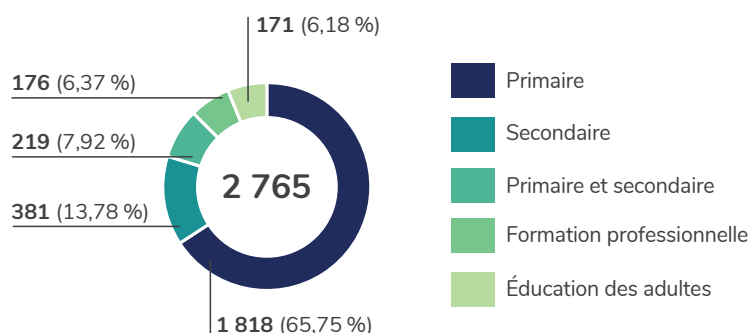
Viser l'excellence pour leur réussite : notre engagement!

Contexte de l'organisation

Le réseau public de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire du Québec est composé de 72 centres de services scolaires (CSS) et commissions scolaires (CS) (60 CSS francophones, 9 CS anglophones et 3 CSS et CS à statut particulier). En 2023-2024, les services éducatifs étaient offerts à plus d'un million de personnes, dans 2 765 écoles publiques. La figure de la page suivante présente la répartition des écoles publiques selon l'ordre d'enseignement.

1. Certaines données présentées dans cette section sont provisoires.

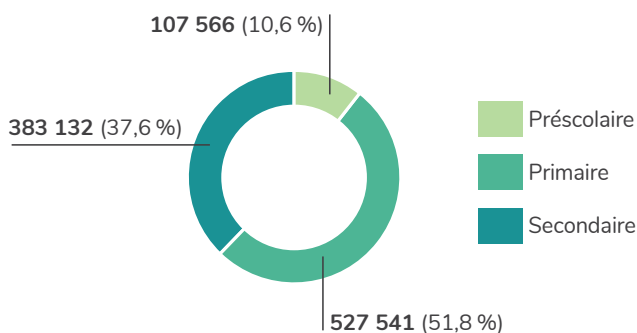
Nombre et proportion d'écoles publiques selon l'ordre d'enseignement



Source : Ministère de l'Éducation (MEQ), Sous-ministère du numérique et de l'information (NI), Direction générale de la valorisation de l'information (DGVI), Direction des indicateurs et des statistiques (DIS), Entrepôt de données ministériel, système GDUNO (Gestion des données uniques des organismes), données de décembre 2023. Le primaire inclut l'éducation préscolaire. Tout établissement ayant un acte d'établissement comme décrit dans la *Loi sur l'instruction publique* est compté, indépendamment de la présence d'élèves ou non durant l'année.

À l'année scolaire 2023-2024, on dénombrait, au 30 septembre 2023, 1 018 239 élèves dans le réseau public à la formation générale des jeunes. Cet effectif se répartit comme suit : 10,6 % à l'éducation préscolaire, 51,8 % à l'enseignement primaire et 37,6 % à l'enseignement secondaire. La figure ci-dessous montre la répartition des élèves du réseau public selon l'ordre d'enseignement à la formation générale des jeunes².

Répartition des élèves du réseau public de la formation générale des jeunes selon l'ordre d'enseignement pour l'année scolaire 2023-2024

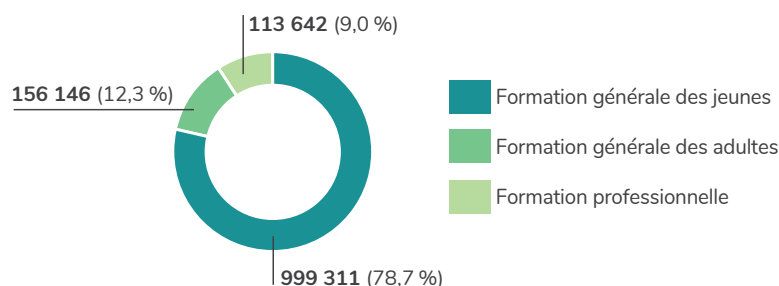


Source : MEQ, NI, DGVI, DIS, Entrepôt de données ministériel, système Charlemagne, données au 11 avril 2024.

Pour la formation générale des adultes et la formation professionnelle, les données de 2023-2024 ne sont pas disponibles. En effet, les inscriptions ayant lieu tout au long de l'année scolaire, les données d'inscription finales ne peuvent être produites au moment de la rédaction du rapport. Toutefois, à l'année scolaire 2022-2023, le réseau public a accueilli 1 269 099 élèves, dont 78,7 % étaient inscrits à la formation générale des jeunes, 12,3 % à la formation générale des adultes et 9,0 % à la formation professionnelle. La figure de la page suivante montre la répartition des élèves du réseau public selon le type de formation.

2. Données provisoires au 30 septembre 2023.

Répartition des élèves du réseau public de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire selon le type de formation pour l'année scolaire 2022-2023



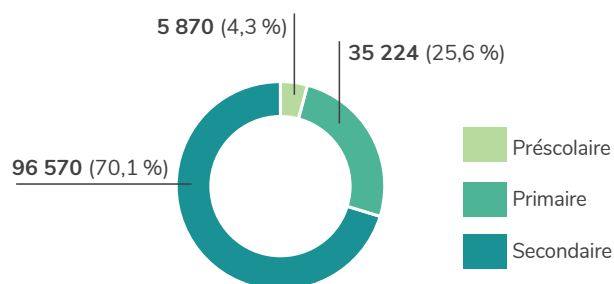
Source : MEQ, NI, DGVI, DIS, Entrepôt de données ministériel, système Charlemagne, données au 11 avril 2024.

L'effectif enseignant pour l'année scolaire 2023-2024 n'est pas disponible. Toutefois, en 2022-2023, le réseau public comptait un effectif enseignant de 139 613 personnes. De ce nombre, 67 480 enseignaient à temps plein, 23 484 à temps partiel et 48 649 à la leçon, à taux horaire ou en suppléance.

Le Québec est également doté d'un réseau privé dont les établissements offrent l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire. En 2023-2024, 257 titulaires d'un permis les autorisant à tenir un établissement d'enseignement privé en vertu de la *Loi sur l'enseignement privé* (RLRQ, chap. E-9.1) géraient 361 installations offrant des services éducatifs.

Au cours de cette même année scolaire, le réseau privé a accueilli 137 664 élèves à la formation générale des jeunes. La figure ci-dessous montre la répartition des élèves du réseau privé selon l'ordre d'enseignement à la formation générale des jeunes.

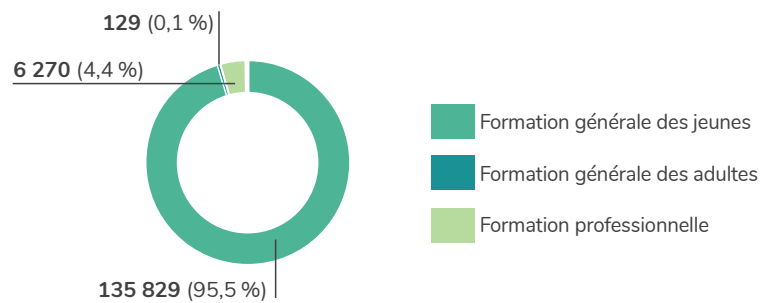
Répartition des élèves du réseau privé de la formation générale des jeunes selon l'ordre d'enseignement pour l'année scolaire 2023-2024



Source : MEQ, NI, DGVI, DIS, Entrepôt de données ministériel, système Charlemagne, données au 11 avril 2024.

Comme pour le réseau public, les données de 2023-2024 pour la formation générale des adultes et la formation professionnelle du réseau privé ne sont pas disponibles. Toutefois, au cours de l'année scolaire 2022-2023, le réseau privé a accueilli 142 228 élèves. La figure de la page suivante montre la répartition des élèves du réseau privé selon le type de formation.

Répartition des élèves du réseau privé de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire selon le type de formation pour l'année scolaire 2022-2023



Source : MEQ, NI, DGVI, DIS, Entrepôt de données ministériel, système Charlemagne, données au 11 avril 2024.

Répartition de l'effectif enseignant selon le type de formation, au réseau public, année scolaire 2022-2023

SECTEUR D'ENSEIGNEMENT (RÉSEAU PUBLIC)	PERSONNES
Formation générale des jeunes	124 427
Formation générale des adultes	5 254
Formation professionnelle	9 932
Total	139 613

Chiffres clés

CHIFFRES CLÉS	DESCRIPTION
1 161	Effectif du ministère de l'Éducation incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiantes et étudiants et des stagiaires, en 2023-2024
139 613	Effectif enseignant ¹
21,94 G\$	Dépenses du Ministère ²
1 155 903	Élèves ³
3 164	Établissements d'enseignement publics, privés et gouvernementaux
22,2 G\$ ⁴	Investissements du secteur Éducation prévus au Plan québécois des infrastructures 2023-2033

¹ Effectif enseignant du réseau public à la formation générale des jeunes, à la formation générale des adultes et à la formation professionnelle (enseignantes et enseignants à temps plein, à temps partiel, à la leçon, à taux horaire et suppléants), année scolaire 2022-2023. Les données de l'année scolaire 2023-2024 ne sont pas disponibles.

² Année financière 2023-2024.

³ Réseaux scolaires public et privé de la formation générale des jeunes, à l'exclusion des 1 858 élèves des écoles de communauté non conventionnées ou relevant d'un conseil de bande, année scolaire 2023-2024. Les effectifs de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle ne sont pas inclus. En effet, les inscriptions ayant lieu tout au long de l'année scolaire, les données d'inscription finales ne pourront être produites qu'au moment de la lecture des données de janvier 2025.

⁴ *Plan québécois des infrastructures 2023-2033*, p. A.15, tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/budget_depenses/23-24/6_Plan_quebecois_infrastructures.pdf.

1.2 Faits saillants

L'éducation : la priorité pour le gouvernement

Cap sur la réussite des élèves

Conditions de travail du personnel scolaire

17 conventions collectives renouvelées dans le réseau scolaire public pour le personnel enseignant, professionnel et de soutien.

224 834 employés concernés par ces conventions collectives.

4 000 équivalents à temps complet pour le personnel scolaire offrant du soutien à la classe prévus par ces conventions.

5 410 contrats d'enseignants réguliers à statut particulier ajoutés par la création d'un nouveau statut (E2) menant à la permanence.

Infrastructures scolaires

48 projets de construction ou d'agrandissement d'écoles et de centres.

15 écoles de nouvelle génération mises en service nées de ces projets.

Plan de rattrapage scolaire

483 751 interventions ont été effectuées dans le cadre des mesures de rattrapage déployées.

408 organismes communautaires ayant reçu une confirmation de subvention pour la mise en place d'actions auprès des élèves.

363 projets soutenus par le financement alloué aux instances régionales de concertation sur la persévérance scolaire et la réussite éducative.

Projets pédagogiques particuliers plus accessibles et plus nombreux au secondaire

5 170 participants supplémentaires aux projets pédagogiques particuliers.

166 862 élèves participant à des projets pédagogiques particuliers au total.

300 \$ par élève en soutien financier (montant maximal).

97 143 élèves participant gratuitement à un projet pédagogique particulier.

Rétablissement d'une voie rapide vers le brevet d'enseignement

7 nouveaux programmes de formation à l'enseignement pour atténuer la pénurie de personnel enseignant qualifié et diversifier l'accès à la profession.

1 042 étudiants de plus en enseignement grâce à ces nouveaux programmes.

Revalorisation de la langue française, particulièrement à l'écrit

300 \$ par enseignant titulaire du préscolaire et de l'enseignement primaire pour l'acquisition d'œuvres littéraires et d'ouvrages documentaires.

Rendre le réseau scolaire plus performant

Adoption de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation*, qui permettra de faciliter l'accès aux données du réseau scolaire et de mettre de l'avant les pratiques et méthodes prouvées efficaces par la recherche scientifique.

Publication du [Tableau de bord de l'éducation](#).

Investir dans la formation professionnelle

Modernisation des programmes d'études et des équipements en vue de soutenir l'attractivité et la réussite des élèves en formation professionnelle.

Poursuite de l'offensive de formation en construction, dans le but de répondre aux besoins de main-d'œuvre dans le domaine de la construction.

Poursuite de l'offensive santé visant à former rapidement des préposés aux bénéficiaires pour soutenir le réseau de la santé.

Protection des élèves

Adoption de la *Loi visant à renforcer la protection des élèves concernant notamment les actes de violence à caractère sexuel* (RLRQ, chap. P-22.1) dans le but de donner au réseau les moyens d'offrir des milieux d'apprentissage sécuritaires.

Déploiement du Plan de prévention de la violence et de l'intimidation dans les écoles 2023-2028.

Le plein air et le plaisir de bouger

Accessibilité à l'activité physique : développement et amélioration des infrastructures sportives locales

300 M\$ en investissements pour le lancement du premier appel de projets du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA).

322 projets financés dans le cadre de ce programme, dont :

- **202** projets visant notamment la rénovation, la mise aux normes, la construction et l'aménagement d'infrastructures destinées à promouvoir l'activité physique;
- **120** projets visant l'aménagement et la modernisation des infrastructures de plein air.

Relier les régions du Québec par des sentiers de randonnée

24 projets d'aménagement et de remise à niveau de plusieurs centaines de kilomètres de sentiers avec la poursuite du développement du Sentier national au Québec, totalisant 2 406 526 \$.

Sécurité et intégrité : réforme de la *Loi sur la sécurité dans les sports*

Adoption du projet de loi n° 45 modifiant la *Loi sur la sécurité dans les sports* pour renforcer principalement la protection de l'intégrité des personnes dans les loisirs et les sports.

24 187 formations de moniteurs et de surveillants-sauveteurs aquatiques offertes gratuitement.

2 LES RÉSULTATS

2.1 Plan stratégique

Sommaire des résultats 2023-2024 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2023-2027

ENJEU 1 : LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Orientation 1 : Faire de la réussite de nos élèves une grande priorité de la société québécoise

OBJECTIF	INDICATEURS	CIBLES 2023-2024	RÉSULTATS 2023-2024	PAGE
1. Accroître la réussite des élèves	1. Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en 7 ans après l'entrée au secondaire PEVR ¹	84,7 %	82,0 % Cible non atteinte	17
	2. Taux de réussite des garçons PEVR	80,7 %	77,6 % Cible non atteinte	17
	3. Taux de réussite des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) PEVR	62,6 %	59,6 % Cible non atteinte	18
	4. Proportion d'élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de lecture en français, langue d'enseignement, 4 ^e année du primaire (réseau francophone, public) PEVR	72,5 %	61,7 % Cible non atteinte	19
	5. Proportion d'élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de mathématique (compétence Résoudre), 6 ^e année du primaire (réseaux publics francophone et anglophone) PEVR	68 %	82,0 % Cible atteinte	19
	6. Proportion d'élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire d'écriture en français, langue d'enseignement, 2 ^e année du secondaire (réseau francophone, public) PEVR	60 %	56,6 % Cible non atteinte	20
	7. Nombre total de classes de maternelle 4 ans	1 725	1 660 Cible non atteinte	20

¹ Les centres de services scolaires (CSS) et les commissions scolaires anglophones ou à statut particulier (CS) définissent, dans leur plan d'engagement vers la réussite (PEVR), les orientations, les objectifs et les cibles visant à soutenir la réussite éducative sur leur territoire. Ce plan est produit en concordance avec le plan stratégique du Ministère.

Orientation 2 : Investir dans la formation professionnelle

OBJECTIF	INDICATEURS	CIBLES 2023-2024	RÉSULTATS 2023-2024	PAGE
2. Moderniser et valoriser la formation professionnelle	8. Taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle après 3 ans	81,9 %	83,6 % Cible atteinte	21
	9. Nombre de personnes diplômées additionnelles en formation professionnelle dans les domaines jugés prioritaires	6 500	406 Cible non atteinte	21

Orientation 3 : Faire des écoles et des centres des espaces accueillants

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2023-2024	RÉSULTATS 2023-2024	PAGE
3. Rénover et moderniser nos infrastructures scolaires	10. Proportion de bâtiments visés du réseau scolaire dont l'état est satisfaisant	39 %	44 % Cible atteinte	22
4. Développer de nouveaux projets pédagogiques particuliers	11. Taux de participation des élèves du secondaire du réseau public à un projet pédagogique particulier PEVR	50 %	43,5 % Cible non atteinte	23
5. Améliorer le climat de bienveillance, de bien-être et de sécurité des élèves	12. Proportion d'écoles et de centres ayant recours au référentiel sur le bien-être de l'élève, élaboré en fonction des données issues de la recherche, pour faire une analyse de situation de leur milieu PEVR	25 %	s. o.	24

ENJEU 2 : LE PERSONNEL SCOLAIRE

Orientation 4 : Rehausser la qualité de l'enseignement

OBJECTIF	INDICATEURS	CIBLES 2023-2024	RÉSULTATS 2023-2024	PAGE
6. Rehausser le nombre d'enseignants qualifiés dans le réseau	13. Taux d'augmentation de l'effectif dans les programmes de formation initiale à l'enseignement	4 %	0 Cible non atteinte	24
	14. Nombre de nouvelles inscriptions dans une voie rapide de formation	1 000	1 042 Cible atteinte	25

ENJEU 3 : LA GOUVERNANCE

Orientation 5 : Rendre le Ministère et le réseau plus performants

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2023-2024	RÉSULTATS 2023-2024	PAGE
7. Renforcer l'utilisation de la donnée de gestion dans le réseau	15. Proportion de centres de services et commissions scolaires participant à des communautés de praticiens en intelligence numérique	54 %	73,6 % Cible atteinte	26
8. Rehausser le leadership des directions d'établissement et des dirigeants du réseau	16. Proportion de centres de services et commissions scolaires déclarant avoir implanté un plan de déploiement des pratiques reconnues efficaces par la recherche	25 %	77,8 % Cible atteinte	26
9. Valoriser le personnel du Ministère	17. Taux de mobilisation du personnel	73 %	71,0 % Cible non atteinte	27

ENJEU 4 : LE SPORT, LE LOISIR ET LE PLEIN AIR

Orientation 6 : Valoriser la pratique et l'accessibilité des sports, des loisirs, et des activités physiques et de plein air pour tous

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2023-2024	RÉSULTATS 2023-2024	PAGE
10. Assurer une plus grande accessibilité aux infrastructures de sport et de loisir	18. Proportion de MRC dont au moins un projet d'infrastructures sportives, récréatives et de plein air est retenu à des fins de financement	S. O.	S. O.	28
11. Promouvoir la présence et la participation des filles et des femmes	19. Proportion de femmes qui siègent aux conseils d'administration des organismes à but non lucratif québécois de sport et de loisir	28 %	38 % Cible atteinte	28

Orientation 7 : Favoriser une pratique saine et sécuritaire des sports, des loisirs, et des activités physiques et de plein air pour tous

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	RÉSULTAT 2023-2024	PAGE
12. Augmenter les actions en faveur d'une pratique saine et sécuritaire des activités sportives, physiques, récréatives et de plein air	20. Proportion de fédérations sportives et d'organismes nationaux de loisir reconnus ayant adhéré à l'énoncé ministériel sur la protection de l'intégrité qui ont offert des activités de sensibilisation, d'information et de formation	25 %	43,9 % Cible atteinte	29

Résultats détaillés 2023-2024 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2023-2027

ENJEU 1 : LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Orientation 1 : Faire de la réussite de nos élèves une grande priorité de la société québécoise

OBJECTIF 1 : ACCROÎTRE LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

Comme l'énonce le Plan stratégique 2023-2027, la réussite éducative constitue un enjeu majeur et une préoccupation renouvelée de tout acteur du système éducatif, notamment parce qu'elle s'inscrit comme l'un des leviers porteurs du développement du plein potentiel des élèves et, de ce fait, du développement de citoyens responsables et pleinement adaptés à la réalité du 21^e siècle.

Pour favoriser la réussite du plus grand nombre et ne laisser personne derrière, nous devons suivre la progression des élèves tout au long de leur parcours scolaire et nous assurer de les soutenir adéquatement en fonction de leurs besoins particuliers. C'est pourquoi le Ministère établit des objectifs officiels pour les garçons et les EHDAA, deux groupes d'élèves davantage à risque, tout en continuant de monitorer la réussite afin de mettre en œuvre des actions adaptées aux besoins de tous les élèves. En ce qui concerne le parcours éducatif des élèves, le plan stratégique introduit des objectifs pour certaines épreuves ministérielles en français et en mathématique, deux disciplines se situant au socle de la réussite scolaire, de même que pour le déploiement des classes de maternelle 4 ans.

Indicateur 1 : Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en 7 ans après l'entrée au secondaire

Mesure de départ : 84,1 % (cohorte de 2015 suivie jusqu'en 2021-2022)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	84,7 %	85,4 %	86,1 %	86,8 %
Résultats	82,0 % ¹ Cible non atteinte			

¹ Donnée provisoire.

Explication du résultat obtenu en 2023-2024 (cohorte de 2017 suivie jusqu'en 2023-2024)

Pour l'année 2023-2024, la cible relative au taux de diplomation et de qualification 7 ans après l'entrée au secondaire est non atteinte; le résultat provisoire obtenu est de 82,0 % comparativement à une cible de 84,7 %.

Dans seulement 15 CSS ou CS sur 72, le taux provisoire de diplomation et de qualification après 7 ans a augmenté par rapport au taux officiel de l'année précédente.

Il est à prévoir que les prochaines cibles établies pour cet indicateur ne seront pas atteintes et que les résultats seront à la baisse par rapport à la valeur de départ (cohorte de 2015). En effet, les résultats des cohortes de 2015 et de 2016 ont été influencés par l'absence d'épreuves uniques en juin 2020 et en juin 2021. Par conséquent, les taux après 7 ans de ces cohortes sont plus élevés que ceux des cohortes précédentes.

Indicateur 2 : Taux de réussite des garçons

Mesure de départ : 80,1 % (cohorte de 2015 suivie jusqu'en 2021-2022)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	80,7 %	81,3 %	81,9 %	82,5 %
Résultats	77,6 % ¹ Cible non atteinte			

¹ Donnée provisoire.

Explication du résultat obtenu en 2023-2024 (cohorte de 2017 suivie jusqu'en 2023-2024)

Pour l'année 2023-2024, la cible relative au taux de diplomation et de qualification des garçons 7 ans après l'entrée au secondaire est non atteinte; le résultat provisoire obtenu est de 77,6 % comparativement à une cible de 80,7 %.

Dans environ le tiers des CSS et CS (20 sur 72), le taux provisoire de diplomation et de qualification après 7 ans de garçons a augmenté par rapport au taux officiel de l'année précédente.

Il est à prévoir que les prochaines cibles établies pour cet indicateur ne seront pas atteintes et que les résultats seront à la baisse par rapport à la valeur de départ (cohorte de 2015). En effet, les résultats des cohortes de 2015 et de 2016 sont influencés par l'absence d'épreuves uniques en juin 2020 et en juin 2021. Par conséquent, les taux après 7 ans de ces cohortes sont plus élevés que ceux des cohortes précédentes.

Indicateur 3 : Taux de réussite des EHDAA

Mesure de départ : 62,2 % (cohorte de 2015 suivie jusqu'en 2021-2022)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	62,6 %	63 %	63,4 %	63,8 %
Résultats	59,6 % ¹ Cible non atteinte			

¹ Donnée provisoire.

Explication du résultat obtenu en 2023-2024 (cohorte de 2017 suivie jusqu'en 2023-2024)

Pour l'année scolaire 2023-2024, la cible concernant la réussite des EHDAA est non atteinte. Le résultat obtenu est de 59,6 % comparativement à une cible de 62,6 %. Par rapport à l'année scolaire 2022-2023, on constate une baisse de 3,4 points de pourcentage pour cet indicateur. Il se situait alors à 63 %.

Le fait que les résultats obtenus aux épreuves ministérielles des sessions d'août et de janvier 2025 ne sont pas pris en compte dans la présente donnée pourrait expliquer en partie la non-atteinte de la cible. En effet, le taux de réussite des EHDAA pour l'année scolaire 2022-2023, de 63 %, prenait en compte les résultats aux épreuves ministérielles des sessions d'août et de janvier.

De plus, la mise en place de mesures pour favoriser la réussite des EHDAA, notamment le plan de rattrapage visant à contrer l'impact de la grève du personnel enseignant, pourrait avoir un effet positif sur la réussite de ces épreuves et, par conséquent, sur l'atteinte de la cible.

Le faible taux de réussite des EHDAA pourrait notamment s'expliquer par les effets néfastes de la pandémie et de la grève du personnel enseignant de l'automne 2023. Il importe de rappeler que les EHDAA sont des élèves particulièrement vulnérables sur le plan des apprentissages et que ces derniers ont vécu des bouleversements pédagogiques liés à ces événements.

Indicateur 4 : Proportion d'élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de lecture en français, langue d'enseignement, 4^e année du primaire (réseau francophone, public)

Mesure de départ : 70 % (année scolaire 2021-2022)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	72,5 %	75 %	77,5 %	80 %
Résultats	61,7 % ¹ Cible non atteinte			

¹ Donnée provisoire.

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Pour l'année scolaire 2023-2024, la cible concernant la proportion d'élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de lecture en français, langue d'enseignement, 4^e année du primaire (réseau francophone, public), est non atteinte; le résultat obtenu est de 61,7 % comparativement à une cible de 72,5 %. Cela pourrait notamment s'expliquer par les effets néfastes de la pandémie de COVID-19 sur la réussite des élèves. Il importe de se rappeler que les élèves de 4^e année du primaire en 2023-2024 étaient au préscolaire au début de la pandémie. Cette cohorte a donc vécu des bouleversements pédagogiques lors de ses premières années de scolarisation, années charnières pour l'apprentissage de la lecture.

Fait encourageant, on constate une hausse de 4,4 points de pourcentage de cet indicateur par rapport à l'année scolaire 2022-2023. En 2022-2023, il se situait à 57,2 %.

Indicateur 5 : Proportion d'élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de mathématique (compétence Résoudre), 6^e année du primaire (réseaux publics francophone et anglophone)

Mesure de départ : 66 % (année scolaire 2021-2022)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	68 %	70 %	72 %	75 %
Résultats	82,0 % ¹ Cible atteinte			

¹ Donnée provisoire.

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Pour l'année scolaire 2023-2024, la cible liée à la proportion d'élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de mathématique (compétence Résoudre), 6^e année du primaire (réseaux publics francophone et anglophone), est atteinte; le résultat obtenu est de 82,0 % comparativement à une cible de 68 %.

Par rapport à l'année scolaire 2022-2023, on constate une hausse de 7,1 points de pourcentage de cet indicateur. En 2022-2023, il se situait à 74,9 %.

Indicateur 6 : Proportion d'élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire d'écriture en français, langue d'enseignement, 2^e année du secondaire (réseau francophone, public)

Mesure de départ : 57 % (année scolaire 2021-2022)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	60 %	65 %	70 %	75 %
Résultats	56,6 % ¹ Cible non atteinte			

¹ Donnée provisoire.

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Pour l'année scolaire 2023-2024, la cible liée à la proportion d'élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire d'écriture en français, langue d'enseignement, 2^e année du secondaire (réseau francophone, public), est non atteinte; le résultat obtenu est de 56,6 % comparativement à une cible de 60 %. Cela pourrait notamment s'expliquer par les effets néfastes de la pandémie de COVID-19. Il importe de se rappeler que les élèves de 2^e année du secondaire en 2023-2024 étaient en 4^e année du primaire au début de la pandémie. Cette cohorte a donc vécu des bouleversements pédagogiques à un moment charnière de sa scolarisation.

Par rapport à l'année scolaire 2022-2023, on constate une hausse de 2,0 points de pourcentage de cet indicateur. En 2022-2023, il se situait à 54,6 %.

Indicateur 7 : Nombre total de classes de maternelle 4 ans

Mesure de départ : 1 586 classes

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	1 725	1 875	2 025	2 175
Résultats	1 660 Cible non atteinte			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Pour l'année scolaire 2023-2024, la cible est non atteinte; le résultat obtenu est de 1 660 comparativement à une cible de 1 725.

Malgré un intérêt marqué des parents pour la maternelle 4 ans depuis sa mise en place, le Ministère constate un ralentissement du rythme d'ouverture de classes depuis l'année 2020-2021. Cela s'explique notamment par la pénurie de main-d'œuvre qualifiée (pour le personnel enseignant ainsi que les ressources additionnelles, qui peuvent être des techniciennes ou techniciens en éducation spécialisée ou en service de garde), par le manque d'espaces disponibles et par la répartition nécessaire des ressources aux divers niveaux pour composer avec la hausse de l'effectif étudiant, trois défis auxquels sont confrontés plusieurs centres de services scolaires et commissions scolaires.

Par rapport à l'année scolaire 2022-2023, on constate une hausse de 74 classes.

Orientation 2 : Investir dans la formation professionnelle

OBJECTIF 2 : MODERNISER ET VALORISER LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le Ministère souhaite moderniser la formation professionnelle, notamment pour la rendre plus attrayante et favoriser la réussite des élèves. Le taux d'obtention des diplômes après 3 ans et le nombre de personnes diplômées additionnelles en formation professionnelle dans les domaines jugés prioritaires sont mesurés.

Indicateur 8 : Taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle après 3 ans

Mesure de départ : 80,9 % (cohorte de 2019-2020 suivie jusqu'en 2021-2022)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	81,9 %	82,9 %	83,9 %	84,9 %
Résultats	83,6 % Cible atteinte			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024 (cohorte de 2020-2021 suivie jusqu'en 2022-2023)

Pour l'année scolaire 2022-2023, la cible en matière de taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle après 3 ans est atteinte; le résultat obtenu est de 83,6 % comparativement à une cible de 81,9 %.

On dénote une hausse de 2,7 points de pourcentage par rapport à l'année scolaire 2021-2022, pour laquelle le taux s'établissait à 80,9 %.

Indicateur 9 : Nombre de personnes diplômées additionnelles en formation professionnelle dans les domaines jugés prioritaires

Nombre de personnes diplômées initialement : 20 665 (année scolaire 2018-2019)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	6 500	7 800	7 800	7 900
Résultats	406 Cible non atteinte			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024 (pour l'année 2022-2023)

Pour l'année 2023-2024, par rapport à l'année de référence 2018-2019, la cible relative au nombre de personnes diplômées additionnelles en formation professionnelle dans les domaines jugés prioritaires est non atteinte; le résultat obtenu est de 406 comparativement à une cible de 6 500 pour l'ensemble des 53 programmes d'études jugés prioritaires.

Par ailleurs, plusieurs moyens ont été mis à profit pour des secteurs ciblés par l'Opération main-d'œuvre, soit l'éducation, la santé et la construction, en cohérence avec la volonté gouvernementale de former davantage de travailleuses et de travailleurs avant tout dans ces domaines. Si l'on isole les programmes d'études associés à ces domaines et ayant bénéficié des moyens déployés, un gain de 2 263 personnes diplômées est observé.

Les effets des actions mises en place à compter de 2023-2024, y compris le programme de bourses créé pour susciter davantage d'inscriptions dans les programmes d'études des domaines jugés prioritaires, seront surtout perceptibles dans les années à venir.

Orientation 3 : Faire des écoles et des centres des espaces accueillants

OBJECTIF 3 : RÉNOVER ET MODERNISER NOS INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

L'école est l'un des premiers contacts significatifs des enfants avec la citoyenneté et la société. Elle doit être un espace accueillant et refléter la vie en société de la meilleure façon possible. Il est souhaité de mettre en place des actions visant à faire de toutes les infrastructures scolaires des milieux de vie confortables et stimulants. En effet, une école attrayante, rénovée adéquatement et chaleureuse favorise non seulement les apprentissages, mais aussi la sécurité affective, qui ne doit être en aucun cas négligée au regard de la réussite éducative et du bien-être des élèves à l'école.

Indicateur 10 : Proportion de bâtiments visés du réseau scolaire dont l'état est satisfaisant

Mesure de départ : 39 %

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	39 %	40 %	42 %	45 %
Résultats	44 % ¹ Cible atteinte			

¹ Les cibles ont été établies avant la révision de la méthode de calcul de la valeur de remplacement et ne tiennent pas compte de l'effet à la hausse sur les résultats d'environ 5 %.

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Le changement de la méthode de calcul de la valeur de remplacement au Plan annuel de gestion des investissements publics en infrastructures 2024-2025 a eu un impact sur le pourcentage des immeubles en bon état. La nouvelle méthode est plus précise et permet de refléter davantage la réalité sur le terrain, car elle considère les particularités de chacun des immeubles et non seulement la superficie de ces derniers comme c'était le cas auparavant.

OBJECTIF 4 : DÉVELOPPER DE NOUVEAUX PROJETS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS

Les projets pédagogiques particuliers (PPP) sont considérés comme des facteurs importants de réussite et de persévérance scolaires pour bon nombre de jeunes. Ils contribuent à rendre nos écoles inspirantes et donnent l'occasion aux élèves qui le souhaitent de concilier leur intérêt pour une activité sportive, artistique, communautaire, entrepreneuriale ou autre avec leur parcours scolaire. La motivation scolaire, l'engagement et la réussite éducative sont favorisés par une offre plus généreuse de PPP abordables et accessibles au plus grand nombre d'élèves au Québec.

Indicateur 11 : Taux de participation des élèves du secondaire du réseau public à un projet pédagogique particulier

Mesure de départ : 43,6 %³

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	50 %	57 %	66 %	75 %
Résultats	43,5 % ¹ Cible non atteinte			

1 Donnée provisoire.

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Pour l'année scolaire 2023-2024, la cible en matière de taux de participation des élèves à un projet pédagogique particulier est non atteinte; le résultat obtenu est de 43,5 % comparativement à une cible de 50 %.

Une explication de ce résultat tient au fait que bien que le nombre d'élèves participant à un PPP soit en croissance (5 170 élèves de plus qu'en 2022-2023), le nombre total d'élèves qui fréquentent les écoles secondaires publiques a lui aussi augmenté.

Pour l'année scolaire 2022-2023, le Ministère a introduit une mesure de soutien qui permet de réduire les frais facturés aux parents pour la participation à un PPP (jusqu'à concurrence de 300 \$ par élève en 2023-2024). Puisque cette mesure est récente (année scolaire 2022-2023), elle n'a sans doute pas atteint son plein effet sur l'inscription aux PPP.

OBJECTIF 5 : AMÉLIORER LE CLIMAT DE BIENVEILLANCE, DE BIEN-ÊTRE ET DE SÉCURITÉ DES ÉLÈVES

La qualité du climat scolaire fait partie des composantes clés du bien-être à l'école. Des années de travaux sur le climat scolaire démontrent toute l'importance d'un climat sain, sécuritaire et bienveillant en tant que facteur incontournable de la réussite éducative. Des relations interpersonnelles positives, des pratiques pédagogiques et éducatives appuyées sur la recherche, la collaboration entre les intervenants et le sentiment de justice et de sécurité ressenti par les élèves contribuent à l'émergence de l'énergie nécessaire au développement des compétences disciplinaires. De la même manière, cet environnement favorable à la réussite éducative permet un sain développement des élèves, et une meilleure capacité à faire face aux défis de la vie auxquels ils peuvent être confrontés.

3. La valeur de départ publiée dans le plan stratégique (44,6 %) s'appuyait sur des données provisoires. La valeur de départ ajustée (43,6 %) provient des données finales et vérifiées que le Ministère a colligées pour l'année scolaire 2022-2023.

Ainsi, en centrant leurs actions sur un ensemble de facteurs favorables au bien-être des élèves, les milieux scolaires contribuent à améliorer le climat scolaire et à prévenir la violence et l'intimidation, ce qui contribue au bien-être de leur population. Et ce bien-être a un impact direct sur la disponibilité cognitive et émotionnelle des élèves à l'égard des apprentissages, sur leur réussite éducative et, ultimement, sur leur persévérance scolaire.

Indicateur 12 : Proportion d'écoles et de centres ayant recours au référentiel sur le bien-être de l'élève, élaboré en fonction des données issues de la recherche, pour faire une analyse de situation de leur milieu

Mesure de départ : 0 %

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	25 %	50 %	75 %	100 %
Résultats	S. O.			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Pour l'année scolaire 2023-2024, il n'y a pas de mesure quant à l'atteinte de la cible puisque l'outil n'est pas encore disponible pour le réseau. L'année 2023-2024 a servi à son développement et le début de l'année 2024-2025 permettra sa programmation. L'outil sera disponible pour le réseau au cours de l'automne 2024.

ENJEU 2 : LE PERSONNEL SCOLAIRE

Orientation 4 : Rehausser la qualité de l'enseignement

OBJECTIF 6 : REHAUSSER LE NOMBRE D'ENSEIGNANTS QUALIFIÉS DANS LE RÉSEAU

Depuis quelques années, une rareté de main-d'œuvre enseignante qualifiée est observée dans plusieurs écoles, au Québec comme dans plusieurs autres régions du monde. L'augmentation de cette main-d'œuvre passe par deux leviers importants : les programmes de formation initiale à l'enseignement, de même que la formation des enseignants qui sont déjà en poste dans le réseau et qui peuvent s'appuyer sur leur expérience pour accélérer leur formation menant à une qualification légale d'enseigner.

Indicateur 13 : Taux d'augmentation de l'effectif dans les programmes de formation initiale à l'enseignement

Mesure de départ : 21 260

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	4 %	4 %	4 %	4 %
Résultats	0 % Cible non atteinte			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Pour l'année 2023-2024, la cible en matière de taux d'augmentation de l'effectif dans les programmes de formation initiale à l'enseignement est non atteinte; le résultat obtenu est de 0 % comparativement à une cible de 4 %.

Les données démontrent une diminution de 1,5 % de l'effectif étudiant à temps plein et une augmentation de 3,2 % de l'effectif à temps partiel. Cette hausse de l'effectif à temps partiel peut s'expliquer par l'ajout, en 2023, de voies rapides de formation de 2^e cycle destinées aux enseignantes et enseignants non légalement qualifiés. Ces voies rapides sont offertes à temps partiel uniquement. On constate ainsi une augmentation de 17 % de l'effectif étudiant au 2^e cycle et une diminution de 1,8 % de cet effectif au 1^{er} cycle.

Indicateur 14 : Nombre de nouvelles inscriptions dans une voie rapide de formation

Mesure de départ : 0 inscription

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	1 000	1 500	2 000	2 500
Résultats	1 042 Cible atteinte			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Pour l'année 2023-2024, la cible concernant le nombre de nouvelles inscriptions dans une voie rapide de formation est atteinte; le résultat obtenu est de 1 042 comparativement à une cible de 1 000.

L'atteinte de la cible suggère que les voies rapides de formation sont attrayantes et qu'elles répondent aux besoins des enseignantes et enseignants non légalement qualifiés. Cela reflète l'efficacité des stratégies mises en place pour augmenter le nombre de personnes qualifiées parmi le personnel enseignant du réseau.

ENJEU 3 : LA GOUVERNANCE

Orientation 5 : Rendre le Ministère et le réseau plus performants

OBJECTIF 7 : RENFORCER L'UTILISATION DE LA DONNÉE DE GESTION DANS LE RÉSEAU

Des efforts sont consacrés au déploiement d'approches novatrices visant à adapter et à intégrer les services aux besoins de la société, toujours dans l'optique de la réussite éducative des élèves comme raison d'être du Ministère et des écoles. Cette orientation vise à ce que le Ministère et le réseau s'améliorent en continu afin d'être des organisations de plus en plus performantes qui visent toujours l'excellence.

Indicateur 15 : Proportion de centres de services et commissions scolaires participant à des communautés de praticiens en intelligence numérique

Mesure de départ : 10 %

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	54 %	75 %	85 %	90 %
Résultats	73,6 % Cible atteinte			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Pour l'année scolaire 2023-2024, les résultats associés à l'indicateur concernant la proportion de centres de services scolaires et de commissions scolaires qui participent à une communauté de praticiens dépassent la cible. Cela démontre l'augmentation de leur intérêt pour les compétences du domaine de la valorisation de données ainsi que pour le déroulement des différentes initiatives du Chantier d'intelligence numérique.

OBJECTIF 8 : REHAUSSER LE LEADERSHIP DES DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENT ET DES DIRIGEANTS DU RÉSEAU

De nombreuses recherches internationales sur l'efficacité des écoles mettent en évidence le rôle du leadership des directions d'établissement dans l'amélioration des pratiques éducatives renforçant l'apprentissage des élèves. Ainsi, l'agir professionnel des dirigeants du réseau est l'une des clés de voûte permettant de rehausser la qualité des services éducatifs. Il est donc souhaité que les dirigeants intègrent de plus en plus de pratiques efficaces, appuyées sur les résultats de la recherche, car l'environnement et l'encadrement scolaires sont des déterminants non négligeables de la réussite.

Indicateur 16 : Proportion de centres de services et commissions scolaires déclarant avoir implanté un plan de déploiement des pratiques reconnues efficaces par la recherche

Mesure de départ : 0 %

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	25 %	50 %	75 %	100 %
Résultats	77,8 % Cible atteinte			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Pour l'année 2023-2024, la cible en matière de rehaussement du leadership des directions d'établissement et des dirigeants du réseau est atteinte; le résultat obtenu est de 77,8 % comparativement à une cible de 25 %.

Ce résultat traduit la volonté et l'engagement des organismes scolaires à l'endroit de l'amélioration des pratiques.

Le Ministère veillera à accompagner les organismes scolaires n'ayant pas encore implanté de plan de déploiement des pratiques efficaces en leur apportant le soutien nécessaire pour répondre à l'ensemble des critères. De plus, le Ministère effectuera une analyse approfondie des différents plans déjà mis en œuvre afin de répertorier les initiatives les plus prometteuses et, s'il y a lieu, de les faire connaître à travers le réseau.

OBJECTIF 9 : VALORISER LE PERSONNEL DU MINISTÈRE

Les attentes de la société quant à l'éducation sont élevées et, dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre persistant, plusieurs défis amènent le Ministère à revoir constamment ses approches afin de s'adapter et de s'améliorer de façon continue. Celui-ci vise ainsi à répondre adéquatement tant aux besoins de ses différents clients qu'à ceux de ses employés et à offrir un milieu de travail sain et propice à l'épanouissement professionnel et à la performance organisationnelle. En valorisant son personnel, le Ministère s'engage dans la mobilisation de celui-ci.

Indicateur 17 : Taux de mobilisation du personnel

Mesure de départ : 71 %

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	73 %	75 %	77 %	80 %
Résultats	71,0 % Cible non atteinte			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Pour l'année 2023-2024, la cible de 73 % n'est pas atteinte. Le résultat est issu du sondage effectué par le Secrétariat du Conseil du trésor et découlant de la nouvelle Stratégie de gestion des ressources humaines de la fonction publique 2023-2028. Au total, 882 membres du personnel ont répondu au sondage.

ENJEU 4 : LE SPORT, LE LOISIR ET LE PLEIN AIR

Orientation 6 : Valoriser la pratique et l'accessibilité des sports, des loisirs, et des activités physiques et de plein air pour tous

OBJECTIF 10 : ASSURER UNE PLUS GRANDE ACCESSIBILITÉ AUX INFRASTRUCTURES DE SPORT ET DE LOISIR

Offrir une gamme d'activités physiques, sportives et récréatives qui correspondent aux intérêts des jeunes et des adultes peut certainement générer une augmentation de leur participation et les inciter à s'y engager de façon régulière. Pour ce faire, le Ministère entend mettre à profit l'expertise locale, régionale et nationale. Il vise une concertation efficiente, en particulier entre les milieux scolaire et municipal et entre les organismes nationaux responsables des loisirs. Il est aussi souhaité davantage de collaborations entre les fédérations et les organisations sportives du milieu de l'éducation. La recherche montre que l'environnement bâti peut jouer un rôle important pour inciter les individus à s'engager dans une activité. À cet égard, un plus grand partage des infrastructures actuelles et un meilleur accès aux équipements ne peuvent qu'encourager une pratique plus active ou plus régulière à plus long terme. Ainsi, pour que de plus en plus de personnes puissent bouger, le Ministère souhaite miser, au cours des prochaines années, sur une meilleure accessibilité des infrastructures de sport et de loisir, et ce, dans toutes les régions du Québec.

Indicateur 18 : Proportion de MRC dont au moins un projet d’infrastructures sportives, récréatives et de plein air est retenu à des fins de financement

Mesure de départ : 66 %

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	S. O.	70 %	73 %	76 %
Résultats	S. O.			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Pour l’année 2023-2024, aucune cible n’était déterminée. Les appels de projets pour le Programme d’aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air ont été lancés en septembre 2023 et se sont terminés en décembre 2023. L’analyse des dossiers déposés dans le cadre de ces premiers appels de projets a commencé en décembre 2023 et se terminera en juin 2024. Aucune lettre d’annonce n’a été transmise en 2023-2024. Les lettres d’annonce seront transmises au cours de la prochaine année financière.

OBJECTIF 11 : PROMOUVOIR LA PRÉSENCE ET LA PARTICIPATION DES FILLES ET DES FEMMES

Les filles et les femmes sont statistiquement moins actives que les garçons, quel que soit le groupe d’âge. La sous-représentation des filles et des femmes va bien au-delà de la pratique en soi. Elle touche aussi notamment leur présence au sein des conseils d’administration d’organismes de sport. En augmentant la proportion de femmes présentes aux conseils d’administration, il est souhaité que les décisions et les actions de ces organismes soient davantage adaptées aux réalités et aux besoins de la clientèle féminine, contribuant ainsi à l’amélioration de la participation des filles dans le sport et à leur implication dans les postes décisionnels.

Indicateur 19 : Proportion de femmes qui siègent aux conseils d’administration des organismes à but non lucratif québécois de sport et de loisir

Mesure de départ : 27 %

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	28 %	30 %	33 %	37 %
Résultats	38 % ¹ Cible atteinte			

¹ Donnée provisoire.

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Pour l’année 2023-2024, la cible relative à la proportion de femmes qui siègent aux conseils d’administration des organismes à but non lucratif québécois de sport et de loisir est atteinte.

OBJECTIF 12 : AUGMENTER LES ACTIONS EN FAVEUR D'UNE PRATIQUE SAINES ET SÉCURITAIRE DES ACTIVITÉS SPORTIVES, PHYSIQUES, RÉCRÉATIVES ET DE PLEIN AIR

Le rôle des parents, des entraîneurs et de tout intervenant est de s'assurer que les activités proposées sont variées, motivantes et adaptées aux capacités et objectifs de la personne. Elles doivent être pratiquées dans un contexte sécuritaire, ce qui exige de maintenir et même d'accentuer toute la valeur accordée à la pratique d'une activité physique pour le plaisir, le dépassement et la satisfaction que celle-ci procure. À cet effet, le Ministère s'assurera que des activités de sensibilisation, d'information et de formation en matière de protection de l'intégrité seront largement offertes à la population.

Indicateur 20 : Proportion de fédérations sportives et d'organismes nationaux de loisir reconnus ayant adhéré à l'énoncé ministériel sur la protection de l'intégrité qui ont offert des activités de sensibilisation, d'information et de formation

Mesure de départ : n. d.

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	25 %	50 %	75 %	100 %
Résultats	43,9 % Cible atteinte			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Pour l'année 2023-2024, la cible en matière de fédérations sportives et d'organismes nationaux de loisir reconnus par le Ministère ayant adhéré à l'Énoncé ministériel en matière de protection de l'intégrité en contexte de sport et de loisir est atteinte. En effet, 43 des 98 fédérations et organismes ont mis en place des mesures de sensibilisation, d'information et de formation au sujet de la protection de l'intégrité.

2.2 Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens

Résultats relatifs aux engagements portant sur les normes de service

Sommaire des résultats des engagements portant sur les normes de service de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens (DSC)

Date d'entrée en vigueur : 21 octobre 2021

ENGAGEMENTS	RÉSULTATS 2022-2023 (%)	CIBLES PRÉVUES PAR LA DSC (%)	RÉSULTATS 2023-2024 (%)
Fournir un renseignement général en réponse aux demandes écrites dans un délai de 10 jours ¹	100	100	99,4
Fournir un renseignement général en réponse aux demandes téléphoniques dans un délai de 5 jours	100	100	99,4
Répondre à une demande d'admissibilité à l'enseignement en anglais pour l'année scolaire courante dans un délai de 10 jours	92	100	76,0
Répondre à une demande d'admissibilité à l'enseignement en anglais pour l'année scolaire suivante dans un délai de 20 jours	99	100	94,6
Délivrer un relevé des apprentissages, un diplôme ou des attestations le jour même, si la demande est faite en personne	s. o.	100	s. o.
Délivrer un relevé de notes, un relevé des apprentissages, un diplôme ou des attestations dans un délai de 10 jours	75	100	88,0
Confirmer la validité d'un diplôme délivré par le Ministère dans un délai de 5 jours	96	100	95,5
Répondre à une demande d'autorisation d'enseigner dans un délai de 60 jours	99	100	99,6
Répondre à une demande de subvention pour les programmes de soutien dans le domaine du sport dans un délai de 45 jours	60	100	86,0
Prendre en charge une plainte dans un délai de 2 jours	81	100	84,0
Répondre à une plainte dans un délai de 20 jours	93	100	95,3

¹ Tous les engagements de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens sont exprimés en jours ouvrables.

Renseignements généraux

Engagement : Le Ministère s’engage à fournir un renseignement général en réponse aux demandes écrites dans un délai de 10 jours ouvrables.

UNITÉ ADMINISTRATIVE	2022-2023		2023-2024	
	Nombre de demandes	Résultat (%)	Nombre de demandes	Résultat (%)
Renseignements généraux ¹	8 549	100	11 316	99,4

1 Toutes les demandes de renseignements généraux sont traitées par le service des renseignements généraux du Ministère, qu’il s’agisse du réseau public ou du réseau privé.

Pour l’année 2023-2024, le service des renseignements généraux a répondu aux demandes écrites de renseignements généraux formulées par des citoyennes et des citoyens concernant les services du Ministère et ceux des réseaux public et privé de l’éducation.

Pour cet exercice, sur le total de 11 316 demandes écrites reçues par l’équipe des renseignements généraux du ministère de l’Éducation, 99,4 % ont été traitées dans le délai visé de 10 jours ouvrables ou moins. L’augmentation de 2 767 demandes (32,4 %) cette année s’explique entre autres par l’intérêt suscité par les nouvelles formations de courte durée en construction (Offensive formation en construction) et les programmes de bourses associés.

Engagement : Le Ministère s’engage à fournir un renseignement général en réponse aux demandes téléphoniques dans un délai de 5 jours ouvrables.

UNITÉ ADMINISTRATIVE	2022-2023		2023-2024	
	Nombre de demandes	Résultat (%)	Nombre de demandes	Résultat (%)
Renseignements généraux	12 041	100	13 155	99,4

Pour l’année 2023-2024, sur le total de 13 155 demandes téléphoniques reçues par l’équipe des renseignements généraux du ministère de l’Éducation, 99,4 % ont été traitées dans le délai visé de 5 jours ouvrables ou moins. On note ainsi un maintien de l’efficacité du service, malgré une hausse de 1 114 demandes comparativement à l’année dernière.

Admissibilité à l'enseignement en anglais

Engagement : Le Ministère s'engage à répondre à une demande d'admissibilité à l'enseignement en anglais pour l'année scolaire courante dans un délai de 10 jours ouvrables.

CIBLE	2021-2022		2022-2023		2023-2024	
	Nombre de demandes	Résultat (%)	Nombre de demandes	Résultat (%)	Nombre de demandes	Résultat (%)
100 % des demandes traitées en 10 jours ouvrables	4 488	94	5 078	92	5 460	76,0

Pour l'année 2023-2024, le Bureau de l'admissibilité à l'enseignement en anglais a traité 12 912 demandes complètes, toutes catégories confondues. Le nombre de demandes concernant l'admissibilité à l'enseignement en anglais pour l'année scolaire courante s'élève à 5 460. Le Bureau a pour mission de traiter les demandes d'admissibilité, en vertu du chapitre VIII de la *Charte de la langue française*, en vue de permettre à certains enfants de fréquenter un établissement scolaire anglophone.

Dans le souci d'assurer un service de qualité et de permettre aux élèves concernés d'intégrer un établissement scolaire anglophone sans délai, le Bureau s'est donné comme objectif de répondre à 100 % des demandes pour l'année scolaire en cours dans un délai de 10 jours ouvrables. Cependant, cet objectif n'a pas été atteint en ce qui a trait à 1 308, soit 24 % des 5 460 demandes de cette catégorie reçues en 2023-2024. Cela s'explique notamment par des difficultés relatives à l'application des nouvelles dispositions apportées en 2022 par la loi 14, *Loi modifiant la Charte de la langue française, la Charte des droits et libertés de la personne et d'autres dispositions législatives* qui sont entrées en vigueur le 1^{er} juin 2022.

Engagement : Le Ministère s'engage à répondre à une demande d'admissibilité à l'enseignement en anglais pour l'année scolaire suivante dans un délai de 20 jours ouvrables.

CIBLE	2021-2022		2022-2023		2023-2024	
	Nombre de demandes	Résultat (%)	Nombre de demandes	Résultat (%)	Nombre de demandes	Résultat (%)
100 % des demandes traitées en 20 jours ouvrables	8 163	100	8 606	99	7 452	94,6

Pour l'année 2023-2024, le nombre de demandes concernant l'admissibilité à l'enseignement en anglais pour l'année scolaire suivante s'élève à 7 452.

Dans le souci d'assurer un service de qualité et de permettre aux élèves concernés d'intégrer un établissement scolaire anglophone sans délai, le Bureau s'est donné comme objectif de traiter 100 % des demandes reçues dans un délai de 20 jours ouvrables. Dans cette catégorie, 7 452 demandes ont été reçues et traitées. Cependant, 403 demandes, soit 5,4 % du total, ont été traitées dans un délai supérieur à 20 jours. Cela s'explique également par les difficultés relatives à l'application des nouvelles dispositions entrées en vigueur le 1^{er} juin 2022. Il est important de noter que ces dossiers ont été traités de manière à n'occasionner aucun impact pour les élèves à la rentrée scolaire en septembre.

Preuves d'études secondaires

Engagement : Le Ministère s'engage à délivrer un relevé des apprentissages, un diplôme ou des attestations le jour même si la demande est faite en personne⁴.

CIBLE	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
	Résultat (%)	Résultat (%)	Résultat (%)	Résultat (%)	Résultat (%)
100 % des demandes traitées le jour même	100,0	100,0	s. o.	s. o.	s. o. ¹

¹ Les points de service étaient accessibles en 2023-2024, mais cette information ne figurait pas sur le site Web ni dans le message téléphonique du Ministère.

Engagement : Le Ministère s'engage à délivrer un relevé de notes, un relevé des apprentissages, un diplôme ou des attestations dans un délai de 10 jours ouvrables⁵.

CIBLE	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
	Résultat (%)	Résultat (%)	Résultat (%)	Résultat (%)	Résultat (%)
100 % des demandes traitées en 10 jours ouvrables	94,3	93,2	96,1	75	88,0

Pour l'année 2023-2024, le Ministère a traité au total 71 271 demandes de réimpression de documents officiels de sanction, comparativement à 95 924 en 2022-2023. En ce qui concerne le traitement des demandes faites en personne, le comptoir de Québec était ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le comptoir de Montréal a été rendu accessible au cours de l'année selon l'horaire suivant : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Par ailleurs, malgré l'écart de 12 % par rapport à la cible de demandes traitées en 10 jours ouvrables (en comparaison avec le taux d'atteinte de l'année précédente, qui avait été de 75 %), une amélioration est constatée; en effet, le registrariat de la Direction de la sanction des études a réalisé des travaux visant à optimiser les processus.

Engagement : Le Ministère s'engage à confirmer la validité d'un diplôme délivré par le Ministère dans un délai de 5 jours ouvrables⁶.

CIBLE	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
	Résultat (%)	Résultat (%)	Résultat (%)	Résultat (%)	Résultat (%)
100 % des demandes d'entreprises traitées en 5 jours ouvrables	s. o.	100,0	89,8	96	95,5

4. Exclusion : relevé de notes.

5. Pour les demandes de réimpression d'un document officiel, le Ministère fournit un duplicata.

6. La demande doit préalablement être autorisée par la ou le titulaire.

Pour l'année 2023-2024, la Direction de la sanction des études a respecté le délai de traitement de 5 jours ouvrables pour 95,5 % des demandes de validation d'entreprises. La baisse observée par rapport à l'an dernier est attribuable à la tenue de travaux d'optimisation, ce qui a mobilisé plusieurs des membres du personnel. Cette activité d'optimisation et l'arrivée de nouvelles ressources humaines au même moment en décembre 2023 ont eu comme conséquence une prise de retard concentrée dans ce mois.

Autorisation d'enseigner

Engagement : Le Ministère s'engage à répondre à une demande d'autorisation d'enseigner dans un délai de 60 jours ouvrables⁷.

CIBLE	2023-2024	
	Nombre de demandes	Résultat (%)
100 % des demandes traitées en 60 jours ouvrables	5 362	99,6

Pour l'année 2023-2024, le Ministère a reçu 5 632 demandes de délivrance d'une autorisation d'enseigner, et la Direction de l'encadrement de la profession enseignante en a traité 99,6 % dans un délai de 60 jours ouvrables (60 jours ou moins = 5 339 demandes, plus de 60 jours = 23 demandes). Il s'agit d'une légère hausse comparativement au pourcentage de l'année financière précédente, qui était de 99,3 %.

La Direction de l'encadrement de la profession enseignante a la responsabilité de délivrer les autorisations d'enseigner (brevets d'enseignement, permis probatoires d'enseigner et renouvellements, licences en formation professionnelle et renouvellements, autorisations provisoires d'enseigner et renouvellements) aux personnes qui y ont droit en vertu du *Règlement sur les autorisations d'enseigner* et des dispositions prévues dans la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, chap. I-13.1) en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires.

Le calcul du délai de traitement correspond à la différence entre la date de début de traitement de la demande de délivrance d'une autorisation d'enseigner et la date d'impression du document pour la période visée. Ainsi, un portrait juste et précis du délai de traitement réel des autorisations d'enseigner délivrées par le Ministère est obtenu.

En ce qui concerne le nombre d'autorisations d'enseigner délivrées, une légère hausse (7,76 %) est constatée par rapport à l'année antérieure. Celle-ci pourrait s'expliquer, entre autres, par l'ajout de nouveaux programmes de diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en enseignement à la formation générale reconnus par le ministre, donnant accès à l'autorisation provisoire d'enseigner et éventuellement au brevet d'enseignement. De plus, depuis octobre 2023, un permis probatoire d'enseigner est délivré sous de nouvelles conditions aux enseignantes et aux enseignants formés à l'étranger, ce qui pourrait également contribuer à la hausse.

Les procédures d'optimisation des processus de délivrance des autorisations d'enseigner mises en place ont permis de maintenir la qualité du service et d'améliorer les délais de traitement.

7. Ce délai comprend la vérification des antécédents judiciaires.

Aide financière en matière de sport

Engagement : Le Ministère s'engage à répondre à une demande de subvention pour les programmes de soutien dans le domaine du sport dans un délai de 45 jours ouvrables.

CIBLE	2023-2024	
	Nombre de demandes	Résultat (%)
100 % des demandes traitées en 45 jours ouvrables	616	86,0

Pour l'année 2023-2024, le délai de 45 jours a été respecté pour l'ensemble des demandes, à l'exception de celles qui touchent le volet entraîneur du programme Équipe Québec. La complexité de ces demandes et le niveau d'approbation nécessaire ont allongé le délai des réponses concernant leur admissibilité.

L'écart de 282 entre le nombre de demandes reçues en 2023-2024 et le nombre reçu l'année précédente s'explique par le retrait des données des programmes ne figurant pas dans la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens en vigueur au 31 mars 2024 (Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises [PSFSQ] et Programme de soutien aux événements sportifs [PSES]).

Plaintes

Engagement : Le Ministère s'engage à prendre en charge une plainte dans un délai de 2 jours ouvrables.

CIBLE	2022-2023		2023-2024	
	Nombre de demandes	Résultat (%)	Nombre de demandes	Résultat (%)
100 % des plaintes prises en charge en 2 jours ouvrables	1 476	81	1 905	84,0

Pour l'année 2023-2024, le ministère de l'Éducation a assuré la prise en charge de 1 600 plaintes dans un délai de 2 jours ouvrables ou moins, sur un total de 1 905, ce qui représente 84,0 % des plaintes. En moyenne, le délai de prise en charge d'une plainte a été de 1,29 jour. Il s'agit d'une légère amélioration par rapport au délai de 1,32 jour de l'année dernière, et ce, malgré une hausse de 29,1 % du nombre de plaintes reçues. En effet, le personnel attitré au traitement des plaintes déploie les efforts nécessaires afin d'établir un premier contact avec la plaignante ou le plaignant dans un délai de 2 jours ouvrables ou moins.

Quelque 16 % des plaintes reçues ont été prises en charge dans un délai supérieur à 2 jours, ce qui peut s'expliquer par un volume de plaintes plus important pendant certaines périodes de l'année.

Les données présentées dans cette section concernent les plaintes portant sur les activités et les services du ministère de l'Éducation et celles déposées à l'égard des établissements publics et privés des réseaux préscolaire, primaire et secondaire ainsi que de ceux de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes. Pour ces plaintes concernant les établissements d'enseignement, le rôle du Ministère est d'accompagner la citoyenne et le citoyen vers le processus local de traitement des plaintes (ex. : auprès du centre de services

scolaire, de la commission scolaire ou de l'établissement privé concerné) et, depuis le 28 août 2023, de promouvoir les services du Protecteur national de l'élève. Ce nouvel ombudsman de l'éducation protège les droits des élèves et de leurs parents en leur permettant d'exprimer leurs insatisfactions à l'égard des services scolaires qu'ils reçoivent de leur école publique ou privée, de leur centre de services scolaire ou de leur commission scolaire. Le Protecteur chapeaute une équipe de protecteurs régionaux qui sont indépendants des écoles, des centres de services scolaires et des commissions scolaires.

Engagement : Le Ministère s'engage à répondre à une plainte dans un délai de 20 jours ouvrables.

CIBLE	2022-2023		2023-2024	
	Nombre de demandes	Résultat (%)	Nombre de demandes	Résultat (%)
100 % des plaintes traitées en 20 jours ouvrables	1 476	93	1 905	95,3

Les données incluent les plaintes concernant les établissements d'enseignement et celles visant les activités et les services du ministère de l'Éducation.

Explication des résultats

Pour l'année 2023-2024, le Ministère a traité 1 816 plaintes en 20 jours ouvrables ou moins, ce qui correspond à 95,3 % du total des 1 905 plaintes reçues. En moyenne, le traitement des plaintes s'est conclu en 4,36 jours. Il est à noter que 19 plaintes étaient toujours en traitement au 31 mars 2024.

Bien que l'objectif de traiter 100 % des plaintes dans un délai de 20 jours ouvrables demeure, il importe de mentionner que certaines plaintes requièrent plus de temps en raison de leur caractère complexe ou du fait qu'elles nécessitent la contribution de différents intervenants. Une amélioration des délais de réponse est ainsi observée par rapport à l'an passé, et ce, malgré le fait que le Ministère ait reçu 429 plaintes de plus cette année.

Nature des plaintes adressées au ministère de l'Éducation

Parmi les 1 905 plaintes reçues, seulement 24,2 %, soit 461, visaient une décision, une activité, un programme, une orientation ou un service du Ministère. La majorité des autres plaintes, soit 1 264 (66,4 %), concernaient un établissement d'enseignement. Parmi les 180 autres plaintes reçues se trouvent des plaintes ou des insatisfactions générales sur des sujets variés relevant notamment d'un autre ministère ou organisme. À noter que certaines plaintes peuvent comprendre plus d'un sujet.

Sur les 461 plaintes portant sur les services et les activités du Ministère, il y a notamment :

- 144 plaintes en lien avec les épreuves ministérielles, notamment quant à la modération et à la pondération des résultats ainsi qu'aux situations d'échec;
- 76 plaintes concernant les politiques et les orientations ministérielles;
- 44 plaintes concernant le traitement d'une demande de copie de diplôme ou de relevé de notes;
- 24 plaintes concernant les délais de traitement des demandes en lien avec l'admissibilité à l'enseignement en anglais;
- 16 plaintes en lien avec des insatisfactions concernant l'admission ou l'inscription à des programmes de formation chapeautés par le Ministère;
- 16 plaintes en lien avec les relations du travail au sein du réseau, soit quant à la gestion des négociations et aux grèves du personnel scolaire;
- 7 plaintes concernant la qualification du personnel enseignant;
- 6 plaintes en lien avec les obligations à respecter pour les enfants en enseignement à la maison.

De ces 461 plaintes, 62 plaintes, soit 13,4 %, se sont avérées fondées.

Sur les 1 264 plaintes portant sur les établissements d'enseignement, il y a notamment :

- 470 plaintes concernant des décisions, des politiques et des règles des établissements (centre de services scolaire, commission scolaire, établissement privé);
- 192 plaintes liées au transport scolaire, notamment quant à des interruptions de services;
- 80 plaintes concernant des situations de discrimination, d'intimidation, de harcèlement ou de violence à l'école;
- 67 dénonciations reçues en lien avec diverses situations observées dans les établissements;
- 63 plaintes en lien avec des difficultés ou des refus liés au processus d'admission ou d'inscription de différents établissements;
- 55 plaintes concernant la priorisation, le manque de ressources et les interruptions de services et de fréquentation scolaire pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- 46 plaintes portant sur les ressources humaines au sein des établissements;
- 30 plaintes concernant l'entretien, la sécurité et la salubrité des installations scolaires;
- 25 plaintes concernant les services offerts dans certains établissements;
- 21 plaintes concernant le processus local de traitement des plaintes.

Depuis l'entrée en fonction du Protecteur national de l'élève le 28 août 2023, le Ministère informe les citoyennes et les citoyens qui le contactent du rôle de ce nouvel ombudsman. Le Ministère les oriente également vers le processus local de traitement des plaintes. Il sera possible de mieux apprécier l'incidence de la mise en place de ce mécanisme dans le cadre de l'exercice financier 2024-2025.

Enfin, le Ministère n'a traité aucune plainte en deuxième instance.

3 LES RESSOURCES UTILISÉES

3.1 Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteurs d'activité

Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiantes et des étudiants ainsi que des stagiaires

SECTEUR D'ACTIVITÉ	2022-2023	2023-2024	ÉCART
Direction du Ministère	70	165	95
Diversité, relations extérieures, anglophones et Autochtones	65	66	1
Excellence scolaire et réussite éducative ¹	338	s. o.	-338
Réussite éducative et main-d'œuvre	s. o.	453	453
Sport, loisir, activité physique et plein air	63	74	11
Infrastructures et gouvernance ministérielle ¹	38	s. o.	-38
Financement, soutien et gouvernance des réseaux ¹	75	s. o.	-75
Soutien, gouvernance et performance des réseaux	s. o.	17	17
Financement et budget	s. o.	86	86
Gouvernance des infrastructures	55	64	9
Services à l'organisation et à la main-d'œuvre du réseau ¹	120	s. o.	-120
Secrétariat à la condition féminine ²	40	s. o.	-40
Numérique et information	210	236	26
Protecteur national de l'élève ³	6	s. o.	-6
Total	1 080	1 161	81

Source : Système SAGIR (Solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources).

¹ À la suite d'une réorganisation ministérielle, les équipes de ce secteur ont été déplacées dans différents secteurs.

² Le Secrétariat à la condition féminine relève, depuis le 20 octobre 2022, du ministère des Relations internationales et de la Francophonie. Les effectifs n'ont toutefois été transférés que le 1^{er} avril 2023.

³ Le Protecteur national de l'élève est devenu une entité indépendante du Ministère le 1^{er} avril 2023.

À la suite d'une réorganisation ministérielle en septembre 2023, des équipes de différents secteurs ont été déplacées dans différents sous-ministériats. L'écart observé pour la direction du Ministère s'explique par le fait que certaines unités administratives ayant des mandats transversaux ont été déplacées dans ce secteur d'activité.

Formation et perfectionnement du personnel

Les informations ci-dessous sont présentées selon les critères prévus dans la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* (RLRQ, chap. D-8.3). Cette reddition de comptes s'effectue selon l'année civile.

Proportion de la masse salariale investie en formation

	2022	2023
Proportion de la masse salariale (%)	1,0	1,2

Sources : Système ODIN (Organisation dynamique des inscriptions), LinkedIn Learning, Secrétariat du Conseil du trésor et système SAGIP (Système automatisé de la gestion des informations sur le personnel).

Nombre moyen de jours de formation par personne

	2022 ²	2023
Cadre	1,19	1,30
Professionnel	1,45	1,42
Fonctionnaire	0,52	0,79
Total¹	1,23	1,31

Sources : Système ODIN (Organisation dynamique des inscriptions), LinkedIn Learning, Secrétariat du Conseil du trésor et système SAGIR (Solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources).

1 Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, le personnel professionnel et le personnel fonctionnaire.

2 Les données de 2022 font l'objet d'une correction par rapport à celles qui ont été publiées dans le *Rapport annuel de gestion 2022-2023*.

Somme allouée par personne

	2022	2023
Somme allouée par personne (\$)¹	595	765

1 Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, le personnel professionnel et le personnel fonctionnaire.

Taux de départ volontaire du personnel régulier

Le taux de départ volontaire du personnel régulier de la fonction publique est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre d'employées et d'employés réguliers (temporaires et permanents) qui ont volontairement quitté l'organisation (démission ou retraite) durant une période de référence, généralement l'année financière, et le nombre moyen d'employées et d'employés au cours de cette même période. Pour sa part, le taux de départ volontaire ministériel comprend aussi les mouvements de sortie de type mutation.

Les départs involontaires, quant à eux, comprennent toutes les situations indépendantes de la volonté de l'employée ou de l'employé, notamment les situations où celle-ci ou celui-ci se voit imposer une décision. Cela comprend, par exemple, les mises à pied et les décès.

Le taux de départ volontaire de la fonction publique, qui ne comprend pas les mouvements de type mutation, n'est donc pas comparable au taux de départ volontaire ministériel. Toutefois, le taux de départ volontaire ministériel serait comparable à la moyenne de l'ensemble des taux de départ volontaire de chaque organisation, lesquels comprennent les mouvements de type mutation.

Taux de départ volontaire du personnel régulier

	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Taux de départ volontaire (%)	16,3	18,5	15,0

Source : Système SAGIR (Solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources).

Nombre de départs à la retraite inclus dans le calcul du taux de départ volontaire

	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Nombre d'employées et d'employés ayant pris leur retraite au sein du personnel régulier	25	16	23

Source : Système SAGIR (Solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources).

Régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique

En octobre 2018, le gouvernement du Québec s'est engagé à réaliser un projet ambitieux et porteur pour l'ensemble de l'administration publique québécoise : la régionalisation de 5 000 emplois. Le projet, sur un horizon de 10 ans, est une priorité visant à renforcer l'occupation et la vitalité économique du territoire québécois.

Emplois régionalisés au 31 janvier 2024

CIBLE DES EMPLOIS À RÉGIONALISER PAR L'ORGANISATION AU 30 SEPTEMBRE 2028	TOTAL DES EMPLOIS RÉGIONALISÉS PAR L'ORGANISATION DU 1 ^{ER} OCTOBRE 2018 AU 31 JANVIER 2024
66	71

Source : Système SAGIR (Solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources).

3.2 Utilisation des ressources financières

Dépenses par secteur d'activité⁸

Pour l'exercice financier 2023-2024, les dépenses du Ministère se sont élevées à 21 943,6 millions de dollars, ce qui représente 3 833,1 millions de dollars de plus (21,2 %) que ce qui était prévu au budget de dépenses initial de 2023-2024. Cette hausse est principalement constatée au programme 04 – Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire, en raison de l'application de la norme comptable pour les paiements de transfert.

8. La dépense réelle correspond à celle inscrite aux états financiers connus en date du 8 mai 2024. La donnée inscrite aux comptes publics pourrait présenter des différences en raison des ajustements de fermeture. La dépense réelle inclut les dépenses liées aux mesures du budget 2023-2024. La décroissance des dépenses de 2023-2024 par rapport à celles de 2022-2023 est attribuable à l'entrée en vigueur de la norme sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS) en 2022-2023.

Une proportion de 98,1 % des dépenses totales, soit 21 532,0 millions de dollars, est consacrée aux dépenses de transfert. Celles-ci se répartissent ainsi :

- 85,9 % au réseau de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire (programme 04);
- 6,9 % à la subvention d'équilibre fiscal (programme 03);
- 5,7 % aux régimes de retraite (programme 06);
- 0,8 % au soutien aux organismes (programme 02);
- 0,01 % à l'administration (programme 01).

Dépenses et évolution par secteurs d'activité

Les dépenses du Ministère sont réparties entre les différents secteurs d'activité sous sa responsabilité. Le tableau suivant montre la comparaison entre les dépenses prévues au 31 mars 2024 et celles présentées dans le budget de dépenses initial 2023-2024.

SECTEUR D'ACTIVITÉ	BUDGET DE DÉPENSES 2023-2024 ¹ (k\$) [1]	DÉPENSES ESTIMÉES AU 31 MARS 2024 ² (k\$) [2]	ÉCART (000 \$) [3] = [2] - [1]	VARIATION (%) [3] / [1]	DÉPENSES RÉELLES 2022-2023 ³ (k\$) [4]
Administration	267 543,2	330 694,3	63 151,1	23,6	2 678 568
Soutien aux organismes	111 625,6	176 698,8	65 073,2	58,3	112 624
Taxe scolaire – Subvention d'équilibre fiscal	1 525 955,4	1 488 707,1	-37 248,3	-2,4	1 492 129
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	14 663 438,3	18 431 802,5	3 768 364,2	25,7	17 209 953
Développement du loisir et du sport	258 141,7	287 011,7	28 870,0	11,2	192 663
Régimes de retraite	1 283 854,3	1 228 707,7	-55 146,6	-4,3	1 330 880
Condition féminine					26 079
Sous-total	18 110 558,5	21 943 622,2	3 833 063,6	21,2	23 042 897
Mesures du budget 2023- 2024 intégrées au Fonds de suppléance	244 000,0				
Total	18 354 558,5				23 042 897

1 Budget de dépenses 2023-2024 présenté dans le volume « Crédits et dépenses des portefeuilles » du *Budget de dépenses 2023-2024*, Secrétariat du Conseil du trésor.

2 Dépenses préliminaires incluant les mesures du budget intégrées au Fonds de suppléance, car les travaux effectués dans le cadre de la préparation des comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas terminés.

3 *Comptes publics 2022-2023 – Volume 2*, ministère des Finances.

Principaux écarts

Programme 01 – Administration

En 2023-2024, les dépenses liées à ce programme se sont élevées à 330,7 millions de dollars, ce qui représente 1,5 % des dépenses du Ministère, soit 23,6 % de plus que la somme prévue au budget initial de dépenses. Les sommes utilisées se ventilent principalement comme suit : 108,1 millions de dollars pour la rémunération du personnel, 217,6 millions de dollars pour les dépenses de fonctionnement et 3,2 millions de dollars pour les dépenses de transfert. Les dépenses réelles ont connu une hausse de 63,2 millions de dollars par rapport au budget de dépenses initial 2023-2024. Cette hausse est principalement attribuable au déploiement des mesures du Budget 2023-2024 de 51,0 millions de dollars, des dépenses additionnelles de 39,9 millions de dollars pour le fonctionnement et de 21,0 millions de dollars pour la rémunération, lesquelles découlent d'un rehaussement de l'enveloppe budgétaire au cours de l'exercice financier.

Programme 02 – Soutien aux organismes

Ce programme a engagé des dépenses de 176,7 millions de dollars, ce qui représente 0,8 % des dépenses du Ministère. Les dépenses réelles ont connu une hausse de 58,3 % par rapport au budget de dépenses initial 2023-2024, soit de 65,1 millions de dollars. Cette hausse est principalement attribuable aux subventions de 41,2 millions de dollars octroyées dans le cadre du Plan de rattrapage scolaire pour soutenir les élèves affectés par la grève, annoncées le 9 janvier dernier, soit 26,7 millions de dollars aux organismes communautaires et 14,5 millions de dollars aux instances régionales de concertation. Elle est aussi attribuable aux investissements annoncés dans le cadre du Point sur la situation économique et financière du Québec de novembre 2023, soit des montants de 5,0 millions de dollars pour le Club des petits déjeuners et de 1,8 million de dollars pour La Cantine pour tous, ainsi qu'aux déploiements de nouvelles mesures du budget 2023-2024 et de mesures antérieures.

Programme 03 – Taxe scolaire – Subvention d'équilibre fiscal

Ce programme a comptabilisé des dépenses de l'ordre de 1 488,7 millions de dollars, ce qui représente 6,8 % des dépenses du Ministère. En 2023-2024, les dépenses liées au programme 03 ont été inférieures de 37,2 millions de dollars au budget de dépenses initial 2023-2024.

Programme 04 – Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire

Les dépenses de ce programme ont été de 18 431,8 millions de dollars en 2023-2024, soit 84,0 % des dépenses totales du Ministère. Les sommes utilisées ont principalement trait aux activités éducatives et ont été réparties ainsi : 12 866,0 millions de dollars pour le fonctionnement des centres de services scolaires, des commissions scolaires et des commissions scolaires à statut particulier; 4 218,9 millions de dollars pour le financement des infrastructures de ces organismes; 616,5 millions de dollars pour le transport scolaire; et 730,4 millions de dollars pour l'enseignement privé.

Les dépenses réelles ont connu une hausse de 25,7 % comparativement à celles prévues au budget de dépenses initial 2023-2024, ce qui correspond à un montant de 3 768,4 millions de dollars. Cette hausse s'explique en partie par le financement des infrastructures selon l'avancement des travaux (2 450,6 millions de dollars), par le déploiement des mesures du budget 2023-2024, par la somme de 441,4 millions de dollars annoncée dans le cadre du Point sur la situation économique et financière du Québec de novembre 2023 et par les ententes

de principe avec les syndicats du personnel du réseau scolaire de décembre 2023 (348,6 millions de dollars). Elle est aussi attribuable à une provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des personnes immigrantes du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (131,7 millions de dollars), au déploiement de mesures dans le réseau scolaire pour atténuer la pénurie de main-d'œuvre (86,3 millions de dollars), à la croissance de la clientèle de l'année scolaire 2023-2024 plus importante que prévu (66,2 millions de dollars), y compris la clientèle immigrante, et à une augmentation des intérêts à court et à long terme pour financer le service de la dette (158,3 millions de dollars).

Programme 05 – Développement du loisir et du sport

Dans le cadre de ce programme, un montant total de 287,0 millions de dollars a été alloué sous forme de subventions diverses en 2023-2024, ce qui représente 1,3 % des dépenses du Ministère. L'augmentation des dépenses de 11,2 %, soit de 28,9 millions de dollars par rapport à celles du budget de dépenses initial 2023-2024, est principalement attribuable à de nouvelles mesures budgétaires pour l'année financière 2023-2024, notamment celles pour augmenter la pratique et l'accessibilité aux sports, aux loisirs et aux activités physiques dans un cadre sain et sécuritaire. Des investissements ont également été consacrés à la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) en vue de sa transformation numérique.

Programme 06 – Régimes de retraite

Les dépenses enregistrées dans ce programme se chiffrent à 1 228,7 millions de dollars en 2023-2024, ce qui représente 5,6 % des dépenses du Ministère. Cette somme est la contribution du gouvernement aux régimes de retraite du personnel des réseaux scolaires. La part de l'employeur s'est élevée à 109,3 millions de dollars pour le Régime de retraite des enseignants (RRE), à 8,6 millions de dollars pour le Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), à 974,5 millions de dollars pour le Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et à 136,3 millions de dollars pour le Régime de retraite du personnel d'encadrement.

3.3 Utilisation des ressources informationnelles

En conformité avec les exigences de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (RLRQ, chap. G-1.03), le Ministère doit rendre compte de la contribution des ressources informationnelles qui soutiennent sa mission. Cette contribution vient en appui à son exercice de planification stratégique et le Ministère doit faire état des mesures mises en place pour réaliser la mission de l'organisation, ses objectifs de performance organisationnelle et ses priorités stratégiques.

Les travaux menés au cours de l'exercice 2023-2024 s'appuient fortement sur les orientations de la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023 ainsi que sur la Stratégie d'intégration de l'intelligence artificielle dans l'administration publique 2021-2026. Le Ministère a ainsi mis en œuvre son plan de transformation numérique et s'assure de la cohérence de ses travaux avec ses orientations stratégiques.

La présente section fait état des sommes investies en matière de ressources informationnelles ainsi que des activités et des projets réalisés au cours de la période 2023-2024 pour contribuer à l'atteinte des objectifs de l'organisation.

Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2023-2024

TYPE D'INTERVENTION	INVESTISSEMENTS (k\$)	DÉPENSES (k\$)
Projets ¹	2 891,2	11 004,9
Activités ²	2 627,5	106 715,9
Total	5 518,7	117 720,8

1 Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*.

2 Toutes les autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*.

Bilan des réalisations en matière de ressources informationnelles

Les actions entreprises visaient principalement les objectifs suivants :

- 1- Poursuivre les travaux entourant la transformation numérique du Ministère en cohérence avec son plan de transformation numérique et assurer la pérennité des actions déployées dans le cadre du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur qui a pris fin le 31 mars 2023;
- 2- Proposer des stratégies, des orientations et des planifications en matière de ressources informationnelles pour le Ministère et son réseau;
- 3- Maintenir le développement, l'entretien, l'évolution et le pilotage des applications informatiques;
- 4- Déployer, entretenir et exploiter les infrastructures technologiques et logicielles;
- 5- Achever la migration des actifs informationnels du Ministère vers des solutions infonuagiques conformes à l'exigence gouvernementale de réduire considérablement le nombre de centres de traitement informatique au sein de l'administration publique;
- 6- Effectuer et encadrer la reddition de comptes en matière de ressources informationnelles aux autorités gouvernementales pour le Ministère et son réseau selon les obligations de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*;
- 7- Contribuer, par la réalisation et le financement de projets structurants, à l'amélioration de l'offre de services pour les usagères et usagers du Ministère et les partenaires du réseau ainsi qu'à la mise en application d'exigences légales et réglementaires;
- 8- Poursuivre le développement de la démarche d'intégration de l'intelligence numérique en éducation en valorisant les données sur la réussite des jeunes du réseau public, en déployant des tableaux de bord et des algorithmes prédictifs, en mettant en place un centre d'expertise en intelligence artificielle et un centre de soutien en intelligence numérique ainsi que des communautés de praticiens dans les différentes régions du Québec;

- 9- Poursuivre les ambitions énoncées dans la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023, qui vise non seulement à offrir des services publics plus intuitifs et faciles d'utilisation pour la population, mais également à améliorer l'efficacité de l'État;
- 10- Poursuivre le rehaussement de la posture en sécurité de l'information du Ministère et de son réseau.

Principaux projets liés aux ressources informationnelles

Les projets mentionnés dans cette section sont ceux qui sont en phase de réalisation-exécution et dont le coût total est estimé à plus de 500 000 \$. Les paramètres en fonction desquels les projets ont été autorisés respectent les orientations gouvernementales et les bonnes pratiques de gestion de projet.

Projet réalisé avec succès et terminé au cours de l'exercice financier 2023-2024

1- Passage à Windows 10 ou à une version supérieure

Rehaussement du système d'exploitation Windows 8.1 vers Windows 10 ou une version supérieure pour répondre aux besoins de la clientèle.

Projets qui se sont poursuivis ou dont la phase de réalisation-exécution a débuté au cours de l'année 2023-2024

1- Consolidation des centres de traitement informatique

Projet multiorganismes consistant à réduire considérablement le nombre de centres de traitement informatique actuels pour les consolider en deux pôles.

2- Guichet gouvernemental unifié d'accès aux services de francisation à temps complet

Collaboration avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration pour la mise en place d'un guichet unique en francisation qui permettra l'accès aux services gouvernementaux de francisation à temps complet pour toute personne née hors du Canada et âgée de 16 ans ou plus.

3- Intégration des données sur le personnel des commissions scolaires

Chargement, diffusion et exploitation des données du système IPOS (Information sur le personnel des organismes scolaires) à des fins informationnelles.

4- Consolidation des autorisations des organismes scolaires relatives aux programmes d'études

Mise à niveau des outils technologiques prenant en charge les données associées aux autorisations ministérielles d'enseigner des programmes d'études.

5- Amélioration de la gestion des listes de correctrices et de correcteurs

Optimisation et uniformisation des processus de gestion des listes de correctrices et de correcteurs des épreuves uniformes de langue d'enseignement et littérature en français et en anglais et de l'épreuve unique de français en 5^e année du secondaire.

6- Modernisation des épreuves ministérielles

Modernisation des opérations liées à la gestion des épreuves ministérielles dans un contexte numérique pour favoriser l'adéquation entre les méthodes d'apprentissage et les méthodes d'évaluation des connaissances et des compétences des élèves.

7- Jugement pour la lutte contre l'oppression des genres

Projet créé pour respecter les décisions du jugement concernant la lutte contre l'oppression des genres. L'origine du recours était d'invalider certains articles du Code civil du Québec qui portaient atteinte au droit à la dignité et à l'égalité des personnes trans et non binaires.

4 LES AUTRES EXIGENCES

4.1 Gestion des effectifs

Répartition et évolution des effectifs en heures rémunérées et en ETC transposés

CATÉGORIES	HEURES TRAVAILLÉES [1]	HEURES SUPPLÉMENTAIRES [2]	TOTAL DES HEURES RÉMUNÉRÉES [3] = [1] + [2]	TOTAL EN ETC TRANSPOSÉS [4] = [3] / 1 826,3	2022-2023 TOTAL EN ETC TRANSPOSÉS [5]	ÉVOLUTION [6] = [4] - [5]
1. Personnel d'encadrement	152 818,5	108,2	152 926,7	83,7	85,8	-2,1
2. Personnel professionnel	1 445 135,6	23 163,7	1 468 299,3	804,0	761,8	42,2
3. Personnel de bureau, technicien et assimilé	382 834,2	2 901,1	385 735,2	211,2	208,2	3,0
4. Personnel ouvrier, d'entretien et de service	13 562,5	0,0	13 562,5	7,4	7,5	-0,1
Total	1 994 350,8	26 173,0	2 020 523,7	1 106,3	1 063,3	43,0

Source : SINBAD (Système d'information budgétaire et d'aide à la décision du Secrétariat du Conseil du trésor).

Au 31 mars 2024, le niveau d'effectif autorisé pour le ministère de l'Éducation était de 1 832 621 heures rémunérées, soit 1 003,5 équivalents temps complet (ETC). Considérant que la consommation d'effectif ajustée du Ministère⁹ pour 2023-2024 s'élève à 2 028 295 heures rémunérées, soit 1 110,6 ETC, le Ministère a donc dépassé sa cible de 195 674 heures rémunérées, soit 107,1 ETC. Par rapport à 2022-2023, cela représente une augmentation de 43 ETC (4,0 %). Au fil du temps, plusieurs responsabilités additionnelles ont été confiées au Ministère, sans ajustement de sa cible ni de sa masse salariale.

9. Puisque le niveau d'effectif autorisé est déterminé par le Secrétariat du Conseil du trésor sur une base de 261 jours de travail et que l'année 2023-2024 en a compté 260, la consommation d'effectif du Ministère doit être ajustée sur 261 jours à des fins de comparabilité.

Contrats de service

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

	NOMBRE	VALEUR (k\$)
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	56	4 601,7
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique ¹	150	68 316,4
Total des contrats de service	206	72 918,1

1 Cette catégorie inclut les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

4.2 Développement durable

Les actions mises en œuvre dans le [Plan d'action de développement durable 2023-2028](#) du ministère de l'Éducation s'inscrivent dans l'orientation 2 (« Agir en faveur de la nature et pour la santé ») et l'orientation 5 (« Créer un État exemplaire qui agit en faveur de l'innovation ») de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028. Bien que le Plan mette de l'avant les actions liées à l'éducation au développement durable, il couvre plusieurs autres volets : l'accès à la nature, les acquisitions responsables, la gestion des matières résiduelles, la transition numérique, etc.

Sommaire des résultats 2023-2024 du Plan d'action de développement durable 2023-2028

SOUS-OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2023-2024	RÉSULTATS 2023-2024
2.3.1 : Améliorer l'accès aux milieux naturels	Action 1 : Mise en place du Programme d'aide financière aux infrastructures sportives, récréatives et de plein air (volet 2)	Nombre de projets soutenus dans le cadre du programme	S. O.	S. O.
2.3.1 : Améliorer l'accès aux milieux naturels	Action 2 : Poursuivre le développement du Sentier national au Québec	Nombre de kilomètres de sentier réalisés (mise à niveau ou développement)	S. O.	S. O.
2.3.2 : Soutenir la pratique d'activités durables dans la nature	Action 3 : Permettre des sorties vers un lieu de plein air, à proximité de l'école ou non, ou des classes nature dans les écoles, par le biais de la mesure 15023, <i>À l'école, on bouge!</i> , des règles budgétaires de fonctionnement des organismes scolaires.	Pourcentage d'écoles qui diront avoir réalisé au moins une sortie vers un lieu de plein air ou en classe nature pour l'ensemble de leurs élèves (totalement ou partiellement)	S. O.	S. O.

SOUS-OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2023-2024	RÉSULTATS 2023-2024
5.1.1 : Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	Action 4 : Évaluer la durabilité des dossiers structurants du Ministère	Proportion de dossiers structurants du Ministère ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité	50 %	n. d.
5.3.4 : Augmenter la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	Action 5 : Augmenter la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	Proportion de programmes de soutien financier durable	0 %	s. o.
		Proportion de programmes touchant le secteur du tourisme, des festivals et des événements intégrant les critères prioritaires visés pour ce secteur	0 %	s. o.
5.4.1 : Augmenter la part des acquisitions responsables	Action 6 : Augmenter la part des acquisitions responsables	Taux des acquisitions responsables pour les acquisitions passées dans le système SEAO	0 %	s. o.
		Avancement des travaux d'une politique ministérielle en acquisition responsable	s. o.	s. o.
5.5.1 : Augmenter la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux	Action 7 : Augmenter l'indice de maturité numérique responsable	Mesure de l'indice de maturité numérique responsable	0 %	s. o.
5.6.2 : Accroître la gestion écoresponsable des chantiers de construction et de rénovation	Action 8 : Réaliser un guide sur la gestion écoresponsable des chantiers de construction et de rénovation d'écoles	Avancement des travaux de réalisation du guide	0 %	s. o.
5.7.1 : Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles de l'État	Action 9 : Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles du Ministère en obtenant la certification ICI on recycle +	Pourcentage d'avancement des travaux pour l'obtention du niveau « Performance » de la certification	0 %	s. o.

SOUS-OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2023-2024	RÉSULTATS 2023-2024
5.8.2 : Augmenter la part modale du transport actif, collectif et alternatif à l'auto-solo des employés de l'État	Action 10 : Mettre en place une plateforme de covoiturage	Proportion des employés et employées qui utilisent la plateforme	0 %	S. O.
5.9.1 : Augmenter le pourcentage d'établissements qui adoptent une démarche de développement durable	Action 11 : Augmenter le pourcentage d'organismes scolaires (centres de services scolaires, commissions scolaires et établissements d'enseignement privés agréés aux fins de subventions) qui adoptent une démarche de développement durable	Pourcentage d'organismes scolaires qui adoptent une démarche de développement durable	S. O.	S. O.
5.9.1 : Augmenter le pourcentage d'établissements qui adoptent une démarche de développement durable	Action 12 : Évaluer la mise en place de stratégies et d'actions en développement durable dans les plans d'engagement vers la réussite des organismes scolaires et les projets éducatifs des établissements d'enseignement	Proportion de centres de services scolaires qui ont intégré au moins une mesure liée au développement durable dans leur plan d'engagement vers la réussite pour la période 2027-2031	S. O.	S. O.
5.9.2 : Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles des établissements	Action 13 : Équiper l'ensemble des écoles et des centres d'îlots de tri à trois voies	Proportion de centres de services scolaires et de commissions scolaires ayant acquis l'équipement pour les écoles et les centres sous leur responsabilité	0 %	S. O.
5.9.2 : Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles des établissements	Action 14 : Inclure les directives de gestion de matières résiduelles dans les guides de construction et de rénovation d'écoles	Avancement des travaux de réalisation des guides	0 %	S. O.

SOUS-OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2023-2024	RÉSULTATS 2023-2024
5.9.3 : Augmenter la part des acquisitions responsables des établissements	Action 15 : Augmenter la part des acquisitions responsables des centres de services scolaires et des commissions scolaires	Taux des acquisitions responsables des centres de services scolaires et commissions scolaires	0 %	s. o.
5.9.4 : Créer des milieux de vie sains par le verdissement	Action 16 : Lutter contre les îlots de chaleur en milieu scolaire	Proportion de centres de services scolaires et de commissions scolaires ayant mis en place des mesures pour lutter contre les îlots de chaleur en milieu scolaire	0 %	s. o.
5.9.5 : Favoriser l'inclusion du développement durable dans la formation	Action 17 : Poursuivre les projets jeunesse en changements climatiques	Montant annuel de l'investissement fourni par le ministère de l'Éducation pour soutenir financièrement les projets jeunesse en changements climatiques	500 000 \$ par année scolaire	500 000 \$ pour 2023-2024 Cible atteinte
5.9.5 : Favoriser l'inclusion du développement durable dans la formation	Action 18 : Financer des projets en éducation aux changements climatiques pour les universités et les centres de services scolaires	Montant annuel de l'investissement fourni par le ministère de l'Éducation pour soutenir financièrement les projets des universités et des centres de services scolaires	500 000 \$ par année scolaire	500 000 \$ pour 2023-2024 Cible atteinte
5.9.5 : Favoriser l'inclusion du développement durable dans la formation	Action 19 : Animer un réseau d'ambassadeurs et d'ambassadrices en éducation aux changements climatiques dans le réseau scolaire	Proportion de centres de services scolaires et de commissions scolaires participant au réseau d'ambassadeurs et d'ambassadrices	50 %	0 % Cible non atteinte
5.9.5 : Favoriser l'inclusion du développement durable dans la formation	Action 20 : Mener des travaux de rédaction d'orientations ministérielles afin de guider les intervenants du réseau scolaire pour la gestion de l'éco-anxiété chez les jeunes	Avancement des travaux de rédaction des orientations ministérielles	0 %	s. o.

SOUS-OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2023-2024	RÉSULTATS 2023-2024
5.9.5 : Favoriser l'inclusion du développement durable dans la formation	Action 21 : Augmenter la participation aux forums des répondants et répondantes en développement durable du réseau scolaire	Proportion de centres de services scolaires et de commissions scolaires qui participent à au moins un forum par année scolaire	30 %	Taux de participation des organismes scolaires de 47 % Cible atteinte
5.9.5 : Favoriser l'inclusion du développement durable dans la formation	Action 22 : Former les intervenantes et intervenants volontaires du réseau scolaire sur les liens entre le Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ) et le développement durable et sur la démarche de développement durable	Nombre d'inscriptions à chaque formation offerte	Au moins 50 inscriptions par formation	Atteinte de 50 inscriptions pour l'une des 4 formations offertes Cible non atteinte
5.9.5 : Favoriser l'inclusion du développement durable dans la formation	Action 23 : Faire la promotion de divers outils liés à la promotion de la santé et à la prévention (réfèrent EKIP, alimentation, développement des compétences, santé mentale, etc.) dans le réseau scolaire	Nombre de communications réalisées par année scolaire	Au moins deux communications par année scolaire	Deux communications réalisées Cible atteinte
5.9.5 : Favoriser l'inclusion du développement durable dans la formation	Action 24 : En collaboration avec Élections Québec, encourager la participation des jeunes à la vie démocratique	Nombre de communications au réseau scolaire sur les programmes d'Élections Québec	Au moins une par année scolaire	Une communication réalisée Cible atteinte

4.3 Occupation et vitalité des territoires

Indicateurs d'occupation et de vitalité des territoires

Le Ministère contribue à la mise en œuvre de la [Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022](#). En 2023-2024, il a réalisé de multiples actions dans toutes les régions administratives du Québec, comme le montre le tableau ci-dessous. La majorité de ces actions se déploient en continu puisqu'elles sont récurrentes d'année en année. Les réponses énoncées dans la section qui suit proviennent du [plan d'action 2020-2022](#) du Ministère.

Sommaire des actions

RÉGION	ACTIONS EN CONTINU ¹	ACTIONS EN COURS	ACTIONS RÉALISÉES	ACTIONS FERMÉES	TOTAL
Bas-Saint-Laurent	7	1			8
Saguenay–Lac-Saint-Jean	10	2		1	13
Capitale-Nationale	1				1
Mauricie	6				6
Estrie	8	1			9
Montréal	9	1	1		11
Outaouais	10	1			11
Abitibi-Témiscamingue	9	1			10
Côte-Nord	9	1			10
Nord-du-Québec	7				7
Gaspésie	7	1			8
Îles-de-la-Madeleine	6	1			7
Chaudière-Appalaches	5				5
Laval	10	1			11
Lanaudière	6	2			8
Laurentides	9				9
Montérégie	6	1		1	8
Centre-du-Québec	5				5
Total	130	14	1	2	147

Source : Données compilées par la Direction de l'intervention régionale et du maillage des réseaux.

¹ Le terme « en continu » a été ajouté pour décrire l'état de réalisation de certaines mesures. Il reflète la nature récurrente de l'action dans le temps sans suggérer une finalité, contrairement au terme « en cours ».

Bilan par région

Région 01 – Bas-Saint-Laurent

Priorités 1, 3 et 5	
Actions ou réponses	État de réalisation
Soutenir les organismes municipaux, les organismes scolaires et les organismes à but non lucratif dans le cadre de l'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.	En continu
Soutenir financièrement des initiatives locales et régionales par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.	En continu
Soutenir les réseaux scolaires, pour leur permettre d'offrir un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, par l'entremise de différentes politiques, dont la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir et la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif.	En continu
Priorité 2	
Actions ou réponses	État de réalisation
Soutenir les organismes d'action communautaire autonome par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE).	En cours
Financer les services éducatifs complémentaires des centres de services scolaires à la formation générale des adultes et à la formation professionnelle.	En continu
Soutenir les réseaux scolaires, pour leur permettre d'offrir un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, par l'entremise de différentes politiques, dont la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir et la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif.	En continu
Priorité 4	
Actions ou réponses	État de réalisation
Promouvoir les valeurs et la culture entrepreneuriales dans les écoles en prenant part au futur plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat et en mettant en œuvre des programmes d'études comme Sensibilisation à l'entrepreneuriat, des mesures de soutien comme Esprit d'entreprendre et Esprit d'entreprise ainsi que des partenariats avec des organismes comme OSEntreprendre.	En continu
Financer, à la formation professionnelle et à la formation générale des adultes, des mesures et des programmes de sensibilisation des élèves à la culture entrepreneuriale comme Esprit d'entreprise.	En continu

Région 02 – Saguenay-Lac-Saint-Jean

Priorité 3	
Actions ou réponses	État de réalisation
Financer les interventions des comités culturels scolaires et le programme <i>La culture à l'école</i> .	En continu
Financer des programmes pour améliorer la réussite éducative des élèves autochtones.	En continu
Soutenir les centres de services scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.	En continu
Soutenir les organismes d'action communautaire autonome par le PACTE.	En cours
Soutenir financièrement le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean.	En continu
Priorité 9	
Action ou réponse	État de réalisation
Maintenir la collaboration par le suivi des recommandations émanant du groupe de travail du Sommet économique régional.	Fermée
Priorité 11	
Actions ou réponses	État de réalisation
Soutenir les centres de services scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.	En continu
Adapter les mesures et les services éducatifs à la réalité culturelle des Premières Nations.	En continu
Soutenir les réseaux scolaires, pour leur permettre d'offrir un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, par l'entremise de différentes politiques, dont la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir et la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif.	En continu
Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation.	En continu
Soutenir les organismes d'action communautaire autonome par le PACTE.	En cours
Soutenir financièrement des initiatives locales et régionales par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.	En continu
Soutenir financièrement l'accès à des activités culturelles et allouer une aide financière aux écoles pour l'élaboration de projets qui visent la sensibilisation des élèves aux réalités autochtones.	En continu

Région 03 – Capitale-Nationale

Priorité 4	
Action ou réponse	État de réalisation
Soutenir les écoles québécoises dans leur passage vers le numérique et ainsi contribuer au perfectionnement des compétences numériques des citoyennes et des citoyens du Québec.	En continu

Région 04 – Mauricie

Priorité 2	
Actions ou réponses	État de réalisation
Soutenir les centres de services scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.	En continu
Financer les services éducatifs complémentaires des centres de services scolaires à la formation générale des adultes et à la formation professionnelle.	En continu
Financer les centres de services scolaires pour leur permettre d'offrir des programmes d'études avec de plus petites cohortes.	En continu
Financer les centres de services scolaires pour l'élaboration de programmes d'études de la formation professionnelle et de la formation continue répondant aux priorités régionales et favoriser les compétences à la carte.	En continu
Priorité 4	
Actions ou réponses	État de réalisation
Promouvoir les valeurs et la culture entrepreneuriales dans les écoles en prenant part au futur plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat et en mettant en œuvre des programmes d'études comme <i>Sensibilisation à l'entrepreneuriat</i> , des mesures de soutien comme Esprit d'entreprendre et Esprit d'entreprise ainsi que des partenariats avec des organismes comme OSEntreprendre.	En continu
Financer, à la formation professionnelle et à la formation générale des adultes, des mesures et des programmes de sensibilisation des élèves à la culture entrepreneuriale comme Esprit d'entreprise.	En continu

Région 05 – Estrie

Priorité 4	
Actions ou réponses	État de réalisation
Soutenir les centres de services scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.	En continu
Soutenir les organismes d'action communautaire autonome par le PACTE.	En cours
Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation.	En continu
Soutenir les réseaux scolaires, pour leur permettre d'offrir un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, par l'entremise de différentes politiques, dont la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir et la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif.	En continu
Financer les centres de services scolaires pour l'élaboration de programmes d'études de la formation professionnelle et de la formation continue répondant aux priorités régionales et favoriser les compétences à la carte.	En continu
Priorités 5 et 7	
Actions ou réponses	État de réalisation
Soutenir les organismes municipaux, les organismes scolaires et les organismes à but non lucratif dans le cadre d'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.	En continu
Soutenir financièrement des initiatives locales et régionales par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.	En continu
Soutenir les réseaux scolaires, pour leur permettre d'offrir un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, par l'entremise de différentes politiques, dont la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir et la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif.	En continu
Financer les interventions des comités culturels scolaires et du programme <i>La culture à l'école</i> .	En continu

Région 06 – Montréal

Priorités 3 et 4	
Actions ou réponses	État de réalisation
Financer les centres de services scolaires pour l'élaboration de programmes d'études de la formation professionnelle et de la formation continue répondant aux priorités régionales et favoriser les compétences à la carte.	En continu
Financer les centres de services scolaires pour leur permettre d'offrir des programmes d'études avec de plus petites cohortes.	En continu
Soutenir les organismes d'action communautaire autonome par le PACTE.	En cours
Soutenir les actions gouvernementales pour faciliter le passage du statut de résident temporaire à celui de résident permanent pour les personnes dont le processus d'immigration est déjà bien amorcé.	Réalisée
Priorité 6	
Actions ou réponses	État de réalisation
Financer des programmes pour améliorer la réussite éducative des élèves autochtones.	En continu
Soutenir financièrement l'accès à des activités culturelles et allouer une aide financière aux écoles pour l'élaboration de projets qui visent la sensibilisation des élèves aux réalités autochtones.	En continu
Priorité 8	
Actions ou réponses	État de réalisation
Soutenir les organismes municipaux, les organismes scolaires et les organismes à but non lucratif dans le cadre d'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.	En continu
Soutenir financièrement des initiatives locales et régionales par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.	En continu
Soutenir les écoles québécoises dans leur passage vers le numérique et ainsi contribuer au perfectionnement des compétences numériques des citoyennes et des citoyens du Québec.	En continu
Priorité 10	
Actions ou réponses	État de réalisation
Promouvoir les valeurs et la culture entrepreneuriales dans les écoles en prenant part au futur plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat et en mettant en œuvre des programmes d'études comme <i>Sensibilisation à l'entrepreneuriat</i> , des mesures de soutien comme Esprit d'entreprendre et Esprit d'entreprise ainsi que des partenariats avec des organismes comme OSEntreprendre.	En continu
Financer, en formation professionnelle et en formation générale des adultes, des mesures et des programmes de sensibilisation des élèves à la culture entrepreneuriale comme Esprit d'entreprise.	En continu

Région 07 – Outaouais

Priorité 1	
Actions ou réponses	État de réalisation
Financer les centres de services scolaires pour leur permettre d'offrir des programmes d'études avec de plus petites cohortes.	En continu
Soutenir les organismes d'action communautaire autonome par le PACTE.	En cours
Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation.	En continu
Soutenir les centres de services scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.	En continu
Financer les centres de services scolaires pour l'élaboration de programmes d'études de la formation professionnelle et de la formation continue répondant aux priorités régionales et favoriser les compétences à la carte.	En continu
Priorité 2	
Actions ou réponses	État de réalisation
Soutenir les organismes municipaux, les organismes scolaires et les organismes à but non lucratif dans le cadre de l'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.	En continu
Soutenir financièrement des initiatives locales et régionales par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.	En continu
Soutenir les réseaux scolaires, pour leur permettre d'offrir un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, par l'entremise de différentes politiques, dont la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir et la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif.	En continu
Priorité 4	
Action ou réponse	État de réalisation
Soutenir les réseaux scolaires dans le cadre du Plan d'accompagnement du réseau scolaire en matière de développement durable 2016-2020.	En continu
Priorité 5	
Actions ou réponses	État de réalisation
Promouvoir les valeurs et la culture entrepreneuriales dans les écoles en prenant part au futur plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat et en mettant en œuvre des programmes d'études comme <i>Sensibilisation à l'entrepreneuriat</i> , des mesures de soutien comme Esprit d'entreprendre et Esprit d'entreprise ainsi que des partenariats avec des organismes comme OSEntreprendre.	En continu
Financer, en formation professionnelle et en formation générale des adultes, des mesures et des programmes de sensibilisation des élèves à la culture entrepreneuriale comme Esprit d'entreprise.	En continu

Région 08 – Abitibi-Témiscamingue

Priorité 2	
Actions ou réponses	État de réalisation
Soutenir les centres de services scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.	En continu
Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation.	En continu
Soutenir les organismes d'action communautaire autonome par le PACTE.	En cours
Financer les centres de services scolaires pour l'élaboration de programmes d'études de la formation professionnelle et de la formation continue répondant aux priorités régionales et favoriser les compétences à la carte.	En continu
Priorité 3	
Action ou réponse	État de réalisation
Financer les services éducatifs complémentaires des centres de services scolaires à la formation générale des adultes et à la formation professionnelle.	En continu
Priorité 4	
Actions ou réponses	État de réalisation
Financer des programmes pour améliorer la réussite éducative des élèves autochtones.	En continu
Soutenir financièrement l'accès à des activités culturelles et allouer une aide financière aux écoles pour l'élaboration de projets qui visent la sensibilisation des élèves aux réalités autochtones.	En continu
Priorité 6	
Actions ou réponses	État de réalisation
Soutenir financièrement des initiatives locales et régionales par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.	En continu
Soutenir les réseaux scolaires, pour leur permettre d'offrir un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, par l'entremise de différentes politiques, dont la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir et la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif.	En continu
Soutenir les organismes municipaux, les organismes scolaires et les organismes à but non lucratif dans le cadre de l'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.	En continu

Région 09 – Côte-Nord

Priorité 1	
Action ou réponse	État de réalisation
Participer aux travaux de la Conférence administrative régionale de la Côte-Nord visant à relever les particularités de la région pour proposer des recommandations en vue d'adapter les actions gouvernementales et d'assurer une meilleure cohérence de leur application dans la région.	En continu
Priorité 5	
Actions ou réponses	État de réalisation
Soutenir les réseaux scolaires, pour leur permettre d'offrir un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, par l'entremise de différentes politiques, dont la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir et la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif.	En continu
Soutenir financièrement des initiatives locales et régionales par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.	En continu
Soutenir les organismes municipaux, les organismes scolaires et les organismes à but non lucratif dans le cadre d'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.	En continu
Financer les interventions des comités culturels scolaires et du programme <i>La culture à l'école</i> .	En continu
Soutenir financièrement l'accès à des activités culturelles et allouer une aide financière aux écoles pour l'élaboration de projets qui visent la sensibilisation des élèves aux réalités autochtones.	En continu
Priorité 7	
Actions ou réponses	État de réalisation
Soutenir les centres de services scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.	En continu
Soutenir les organismes d'action communautaire autonome par le PACTE.	En cours
Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation.	En continu
Financer les centres de services scolaires pour l'élaboration de programmes d'études de la formation professionnelle et de la formation continue répondant aux priorités régionales et favoriser les compétences à la carte.	En continu

Région 10 – Nord-du-Québec

Priorité 1	
Actions ou réponses	État de réalisation
Participer aux travaux de la Conférence administrative régionale et du Conseil régional des partenaires du marché du travail du Nord-du-Québec visant à relever les particularités de la région pour proposer des recommandations en vue d'adapter les actions gouvernementales et d'assurer une meilleure cohérence de leur application dans la région.	En continu
Financer les centres de services scolaires pour l'élaboration de programmes d'études de la formation professionnelle et de la formation continue répondant aux priorités régionales et favoriser les compétences à la carte.	En continu
Priorité 2	
Actions ou réponses	État de réalisation
Financer les centres de services scolaires pour l'élaboration de programmes d'études de la formation professionnelle et de la formation continue répondant aux priorités régionales et favoriser les compétences à la carte.	En continu
Financer les centres de services scolaires pour leur permettre d'offrir des programmes d'études avec de plus petites cohortes.	En continu
Soutenir les centres de services scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.	En continu
Promouvoir les valeurs et la culture entrepreneuriales dans les écoles en prenant part au futur plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat et en mettant en œuvre des programmes d'études comme <i>Sensibilisation à l'entrepreneuriat</i> , des mesures de soutien comme Esprit d'entreprendre et Esprit d'entreprise ainsi que des partenariats avec des organismes comme OSEntreprendre.	En continu
Financer, en formation professionnelle et en formation générale des adultes, des mesures et des programmes de sensibilisation des élèves à la culture entrepreneuriale comme Esprit d'entreprise.	En continu

Région 11 – Gaspésie

Priorité 3	
Actions ou réponses	État de réalisation
Financer les centres de services scolaires pour leur permettre d'offrir des programmes d'études avec de plus petites cohortes.	En continu
Soutenir les centres de services scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.	En continu
Soutenir les organismes d'action communautaire autonome par le PACTE.	En cours
Financer les services éducatifs complémentaires des centres de services scolaires à la formation générale des adultes et à la formation professionnelle.	En continu
Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation.	En continu
Priorité 4	
Actions ou réponses	État de réalisation
Soutenir les organismes municipaux, les organismes scolaires et les organismes à but non lucratif dans le cadre d'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.	En continu
Soutenir les réseaux scolaires, pour leur permettre d'offrir un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, par l'entremise de différentes politiques, dont la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir et la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif.	En continu
Soutenir financièrement des initiatives locales et régionales par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.	En continu

Région 11 (suite) – Îles-de-la-Madeleine

Priorité 5	
Actions ou réponses	État de réalisation
Soutenir financièrement des initiatives locales et régionales par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.	En continu
Soutenir les organismes municipaux, les organismes scolaires et les organismes à but non lucratif dans le cadre de l'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.	En continu
Soutenir financièrement les organismes scolaires pour assurer des services éducatifs adaptés à la situation des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.	En continu
Financer les services éducatifs complémentaires des centres de services scolaires à la formation générale des adultes et à la formation professionnelle.	En continu
Financer les centres de services scolaires pour leur permettre d'offrir des programmes d'études avec de plus petites cohortes.	En continu
Soutenir les centres de services scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.	En continu
Soutenir les organismes d'action communautaire autonome par le PACTE.	En cours

Région 12 – Chaudière-Appalaches

Priorité 6	
Actions ou réponses	État de réalisation
Soutenir les organismes municipaux, les organismes scolaires et les organismes à but non lucratif dans le cadre de l'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.	En continu
Soutenir financièrement des initiatives locales et régionales par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.	En continu
Priorité 9	
Action ou réponse	État de réalisation
Financer les centres de services scolaires pour l'élaboration de programmes d'études de la formation professionnelle et de la formation continue répondant aux priorités régionales et favoriser les compétences à la carte.	En continu
Priorité 10	
Actions ou réponses	État de réalisation
Promouvoir les valeurs et la culture entrepreneuriales dans les écoles en prenant part au futur plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat et en mettant en œuvre des programmes d'études comme <i>Sensibilisation à l'entrepreneuriat</i> , des mesures de soutien comme Esprit d'entreprendre et Esprit d'entreprise ainsi que des partenariats avec des organismes comme OSEntreprendre.	En continu
Financer, en formation professionnelle et en formation générale des adultes, des mesures et des programmes de sensibilisation des élèves à la culture entrepreneuriale comme Esprit d'entreprise.	En continu

Région 13 – Laval

Priorité 1	
Actions ou réponses	État de réalisation
Soutenir financièrement l'entretien, la rénovation, la mise à niveau et le renouvellement du parc immobilier éducatif ainsi que des équipements.	En continu
Soutenir financièrement des initiatives locales et régionales par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.	En continu
Soutenir financièrement les unités régionales de loisir et de sport.	En continu
Travailler activement avec le réseau scolaire pour lui permettre d'offrir aux jeunes un environnement propice à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif.	En continu
Priorité 2	
Actions ou réponses	État de réalisation
Financer les centres de services scolaires pour l'élaboration de programmes d'études de la formation professionnelle et de la formation continue répondant aux priorités régionales et favoriser les compétences à la carte.	En continu
Soutenir les centres de services scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.	En continu
Soutenir les organismes d'action communautaire autonome par le PACTE.	En cours
Financer les services éducatifs complémentaires des centres de services scolaires à la formation générale des adultes et à la formation professionnelle.	En continu
Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation.	En continu
Soutenir les réseaux scolaires, pour leur permettre d'offrir un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, par l'entremise de différentes politiques, dont la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir et la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif.	En continu
Priorité 4	
Action ou réponse	État de réalisation
Financer les interventions des comités culturels scolaires et du programme <i>La culture à l'école</i> .	En continu

Région 14 – Lanaudière

Priorité 2	
Actions ou réponses	État de réalisation
Financer les centres de services scolaires pour l'élaboration de programmes d'études de la formation professionnelle et de la formation continue répondant aux priorités régionales et favoriser les compétences à la carte.	En continu
Financer les services éducatifs complémentaires des centres de services scolaires à la formation générale des adultes et à la formation professionnelle.	En continu
Soutenir les organismes d'action communautaire autonome par le PACTE.	En cours
Priorité 7	
Action ou réponse	État de réalisation
Soutenir les réseaux scolaires, pour leur permettre d'offrir un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, par l'entremise de différentes politiques, dont la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir et la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif.	En continu
Priorité 12	
Actions ou réponses	État de réalisation
Financer les centres de services scolaires pour leur permettre d'offrir des programmes d'études avec de plus petites cohortes.	En continu
Soutenir les centres de services scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.	En continu
Soutenir les organismes d'action communautaire autonome par le PACTE.	En cours
Soutenir financièrement les centres de services scolaires pour qu'ils accueillent de petits groupes et de premières cohortes en formation professionnelle.	En continu

Région 15 – Laurentides

Priorité 1	
Actions ou réponses	État de réalisation
Financer les centres de services scolaires pour l'élaboration de programmes d'études de la formation professionnelle et de la formation continue répondant aux priorités régionales et favoriser les compétences à la carte.	En continu
Financer les services éducatifs complémentaires des centres de services scolaires à la formation générale des adultes et à la formation professionnelle.	En continu
Promouvoir les valeurs et la culture entrepreneuriales dans les écoles en prenant part au futur plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat et en mettant en œuvre des programmes d'études comme <i>Sensibilisation à l'entrepreneuriat</i> , des mesures de soutien comme Esprit d'entreprendre et Esprit d'entreprise ainsi que des partenariats avec des organismes comme OSEntreprendre.	En continu
Financer, en formation professionnelle et en formation générale des adultes, des mesures et des programmes de sensibilisation des élèves à la culture entrepreneuriale comme Esprit d'entreprise.	En continu
Priorité 2	
Actions ou réponses	État de réalisation
Soutenir financièrement des initiatives locales et régionales par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.	En continu
Soutenir les réseaux scolaires, pour leur permettre d'offrir un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, par l'entremise de différentes politiques, dont la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir et la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif.	En continu
Soutenir les organismes municipaux, les organismes scolaires et les organismes à but non lucratif dans le cadre d'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.	En continu
Priorité 3	
Actions ou réponses	État de réalisation
Financer les services éducatifs complémentaires des centres de services scolaires à la formation générale des adultes et à la formation professionnelle.	En continu
Soutenir les centres de services scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.	En continu

Région 16 – Montérégie

Priorité 4	
Actions ou réponses	État de réalisation
Promouvoir les valeurs et la culture entrepreneuriales dans les écoles en prenant part au futur plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat et en mettant en œuvre des programmes d'études comme <i>Sensibilisation à l'entrepreneuriat</i> , des mesures de soutien comme Esprit d'entreprendre et Esprit d'entreprise ainsi que des partenariats avec des organismes comme OSEntreprendre.	En continu
Financer, en formation professionnelle et en formation générale des adultes, des mesures et des programmes de sensibilisation des élèves à la culture entrepreneuriale comme Esprit d'entreprise.	En continu
Financer les centres de services scolaires pour leur permettre d'offrir des programmes d'études avec de plus petites cohortes.	En continu
Priorité 5	
Actions ou réponses	État de réalisation
Soutenir les organismes municipaux, les organismes scolaires et les organismes à but non lucratif dans le cadre de l'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.	En continu
Soutenir financièrement des initiatives locales et régionales par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.	En continu
Soutenir les réseaux scolaires, pour leur permettre d'offrir un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, par l'entremise de différentes politiques, dont la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir et la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif.	En continu
Priorité 7	
Actions ou réponses	État de réalisation
Soutenir l'organisation d'événements par le Programme de soutien aux événements sportifs et le Programme de soutien aux événements sportifs internationaux.	En cours
Soutenir l'organisation de célébrations locales de la fête nationale du Québec.	Fermée ¹

¹ Ce programme de financement ne relève plus du ministère de l'Éducation. Voir le Programme d'assistance financière aux célébrations locales de la fête nationale du Québec : quebec.ca/culture/aide-financiere/programme-celebrations-fete-nationale.

Région 17 – Centre-du-Québec

Priorité 1	
Actions ou réponses	État de réalisation
Promouvoir les valeurs et la culture entrepreneuriales dans les écoles en prenant part au futur plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat et en mettant en œuvre des programmes d'études comme <i>Sensibilisation à l'entrepreneuriat</i> , des mesures de soutien comme Esprit d'entreprendre et Esprit d'entreprise ainsi que des partenariats avec des organismes comme OSEntreprendre.	En continu
Financer, en formation professionnelle et en formation générale des adultes, des mesures et des programmes de sensibilisation des élèves à la culture entrepreneuriale comme Esprit d'entreprise.	En continu
Priorité 2	
Actions ou réponses	État de réalisation
Financer les centres de services scolaires pour l'élaboration de programmes d'études de la formation professionnelle et de la formation continue répondant aux priorités régionales et favoriser les compétences à la carte.	En continu
Financer les centres de services scolaires pour leur permettre d'offrir des programmes d'études avec de plus petites cohortes.	En continu
Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation.	En continu

Indicateur d'occupation et de vitalité des territoires

ORGANISATION PUBLIQUE	INDICATEUR D'OCCUPATION ET DE VITALITÉ DES TERRITOIRES	RÉSULTAT
Ministère de l'Éducation	Taux de diplomation et de qualification au secondaire, après une durée de 7 ans, parmi les élèves qui entrent au secondaire	Cohorte de 2017 suivie jusqu'en 2023-2024 (année scolaire) : 82,0 % ¹

Donnée provisoire.

¹ Période de référence : année financière.

4.4 Divulcation d’actes répréhensibles à l’égard d’organismes publics

Divulcation d’actes répréhensibles à l’égard des organismes publics

DIVULGATION D’ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L’ÉGARD DES ORGANISMES PUBLICS (ARTICLE 25), 2023-2024	2023-2024
1. Nombre de divulgations reçues par la ou le responsable du suivi des divulgations ¹	2
2. Nombre de motifs allégués dans les divulgations reçues (point 1) ²	2
3. Nombre de motifs auxquels on a mis fin en application du paragraphe 3 de l’article 22	1
4. Parmi les divulgations reçues (point 1), nombre total de divulgations qui se sont avérées fondées, c’est-à-dire comportant au moins un motif jugé fondé	0
5. Nombre de communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l’article 23 ³	0

- 1 Le nombre de divulgations correspond au nombre de divulgateurs et de divulgateurs.
- 2 Une divulgation peut comporter plusieurs motifs. Par exemple, elle pourrait faire mention qu’un membre du personnel cadre a utilisé les biens de l’État à des fins personnelles et qu’il a contrevenu à une loi du Québec en octroyant un contrat sans appel d’offres.
- 3 Les transferts de renseignements au Commissaire à la lutte contre la corruption ou à tout organisme chargé de prévenir, de détecter ou de réprimer le crime ou les infractions aux lois, dont un corps de police et un ordre professionnel, entraînant ou non la fin de la prise en charge de la divulgation par la ou le responsable du suivi sont répertoriés à ce point.

Motifs vérifiés par la personne responsable du suivi des divulgations, ventilés par catégories d’acte répréhensible

MOTIFS VÉRIFIÉS VENTILÉS PAR CATÉGORIES D’ACTE RÉPRÉHENSIBLE	NOMBRE DE MOTIFS	MOTIFS FONDÉS
Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d’une telle loi	0	0
Un manquement grave aux normes d’éthique et de déontologie	1	0
Un usage abusif des fonds ou des biens d’un organisme public, y compris de ceux qu’il gère ou détient pour autrui	0	0
Un cas grave de mauvaise gestion au sein d’un organisme public, y compris un abus d’autorité	0	0
Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d’une personne ou à l’environnement	0	0
Le fait d’ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible désigné précédemment	0	0
TOTAL	1	0

La *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (RLRQ, chap. D-11.1) permet aux citoyennes et aux citoyens de divulguer au Protecteur du citoyen un acte répréhensible, commis ou sur le point d'être commis, à l'égard d'un organisme public. La personne qui divulgue un tel acte répréhensible bénéficie d'un régime général de protection contre les représailles.

En outre, les membres du personnel de la fonction publique ont la possibilité d'effectuer une divulgation auprès de la personne responsable du suivi des divulgations, dûment nommée par la plus haute autorité de l'organisation, et de bénéficier d'un régime similaire de protection contre les représailles. Au Ministère, cette responsabilité a été attribuée à la directrice de l'accès à l'information et des plaintes. Conformément aux normes édictées par le Protecteur du citoyen, une procédure de divulgation a été élaborée, et un formulaire sécurisé a été mis à la disposition des membres du personnel.

Au cours de l'année 2023-2024, la responsable désignée a reçu deux divulgations d'acte répréhensible. Pour l'une, l'objet de la divulgation ne relevait pas de son mandat; l'autre s'est avérée non fondée.

4.5 Accès à l'égalité en emploi

Données globales

Effectif régulier au 31 mars 2024¹

NOMBRE DE PERSONNES OCCUPANT UN POSTE RÉGULIER	
1 008	

Source : Système SAGIR (Solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources).

¹ Le nombre de personnes occupant un poste régulier n'inclut pas les personnes qui occupent un poste occasionnel, un poste étudiant ou un poste de stagiaire.

Nombre total de personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2023-2024

RÉGULIER ¹	OCCASIONNEL	ÉTUDIANT	STAGIAIRE
124	270	74	15

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

¹ Le nombre total des personnes embauchées selon le statut d'emploi régulier présente uniquement les embauches effectuées en recrutement.

Membres des minorités visibles et ethniques, anglophones, Autochtones et personnes handicapées

Embauche des membres de groupes cibles en 2023-2024

STATUT D'EMPLOI	NOMBRE TOTAL DE PERSONNES EMBAUCHÉES 2023-2024	NOMBRE DE MEMBRES DES MINORITÉS VISIBLES ET ETHNIQUES EMBAUCHÉS	NOMBRE D'ANGLOPHONES EMBAUCHÉS	NOMBRE D'AUTOCHTONES EMBAUCHÉS	NOMBRE DE PERSONNES HANDICAPÉES EMBAUCHÉES	NOMBRE DE PERSONNES EMBAUCHÉES MEMBRES D'AU MOINS UN GROUPE CIBLE	TAUX D'EMBAUCHE DES MEMBRES D'AU MOINS UN GROUPE CIBLE PAR STATUT D'EMPLOI (%)
Régulier ¹	124	13	15 ²	3 ²	4 ²	21	16,9
Occasionnel	270	23				28	10,4
Étudiant	74	11 ²				13 ²	16,2
Stagiaire	15						6,7

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

1 Le nombre d'embauches selon le statut d'emploi régulier présente uniquement les embauches effectuées en recrutement.

2 Certaines catégories ont été regroupées pour qu'il soit impossible d'identifier une personne en particulier.

Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi

STATUT D'EMPLOI	2021-2022 ²	2022-2023 ²	2023-2024 ³
Régulier (%) ¹	15,0	15,3	16,9
Occasionnel (%)	10,3	10,6	10,4
Étudiant (%)	30,1	24,2	16,2
Stagiaire (%)	33,3	28,6	6,7

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

1 Le taux d'embauche global des membres des groupes cibles selon le statut d'emploi régulier présente uniquement les embauches effectuées en recrutement.

2 Données finales.

3 Données préliminaires datant du 21 mars 2024; elles seront ajustées dans le rapport annuel de l'an prochain pour couvrir l'année financière complète.

Rappel de l'objectif d'embauche

Atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires étant des membres des minorités visibles et ethniques, des anglophones, des Autochtones ou des personnes handicapées afin de hausser la présence de ces groupes dans la fonction publique.

Évolution de la présence des membres des groupes cibles (à l'exclusion des membres des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif régulier – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

GROUPE CIBLE	NOMBRE AU 31 MARS 2022	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2022 (%)	NOMBRE AU 31 MARS 2023	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2023 (%)	NOMBRE AU 31 MARS 2024	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2024 (%)
Anglophones	19	2,0	22	2,3	21	2,1
Autochtones	5	0,5	7	0,7	7	0,7
Personnes handicapées	6	0,6	4	0,4	5	0,5

Source : Système SAGIR (Solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources).

Rappel de la cible de représentativité

Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel — Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

GROUPE CIBLE PAR RÉGION OU PAR REGROUPEMENT DE RÉGIONS	NOMBRE AU 31 MARS 2022	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER ET OCCASIONNEL AU 31 MARS 2022 (%)	NOMBRE AU 31 MARS 2023	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER ET OCCASIONNEL AU 31 MARS 2023 (%)	NOMBRE AU 31 MARS 2024	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER ET OCCASIONNEL AU 31 MARS 2024 (%)
MVE Montréal et Laval	31	17,0	33	18,1	39	20,1
MVE Estrie, Lanaudière et Laurentides	0	0,0	0	0,0	2	10,5
MVE Capitale-Nationale	92	10,8	98	11,4	104	11,9
MVE Mauricie	1	6,7	0	0,0	0	0,0

Rappel des cibles de représentativité

Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, les cibles régionales suivantes :

- Montréal et Laval : 41 %;
- Outaouais et Montérégie : 17 %;
- Estrie, Lanaudière et Laurentides : 13 %;
- Capitale-Nationale : 12 %;
- Autres régions : 5 %.

Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel – Résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2024

GROUPE CIBLE	PERSONNEL D'ENCADREMENT (NOMBRE)	PERSONNEL D'ENCADREMENT (%)
Membres des minorités visibles et ethniques	4	5,1

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

Rappel de la cible de représentativité

Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, la cible de représentativité de 6 % pour l'ensemble du personnel d'encadrement.

Femmes

Taux d'embauche des femmes en 2023-2024 par statut d'emploi

	RÉGULIER ¹	OCCASIONNEL	ÉTUDIANT	STAGIAIRE	TOTAL
Nombre total de personnes embauchées	124	270	74	15	483
Nombre de femmes embauchées	72	185	40	6	303
Taux d'embauche des femmes (%)	58,1	68,5	54,1	40,0	62,7

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

1 Le taux d'embauche des femmes selon le statut d'emploi régulier présente uniquement les embauches effectuées en recrutement.

Dans le tableau suivant, il est à noter que le personnel professionnel inclut les ingénieures et les ingénieurs, les avocates et les avocats, les notaires, les conseillères et les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignantes et les enseignants, les médecins et les dentistes.

Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2024

GROUPE CIBLE	PERSONNEL D'ENCADREMENT	PERSONNEL PROFESSIONNEL	PERSONNEL TECHNICIEN	PERSONNEL DE BUREAU	PERSONNEL OUVRIER	TOTAL
Effectif total (nombre total d'hommes et de femmes)	89	735	134	47	3	1 008
Nombre total de femmes	48	443	103	41	0	635
Taux de représentativité des femmes (%)	53,9	60,3	76,9	87,2	0,0	63,0

Source : Système SAGIR (Solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources).

Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi pour l'un des groupes cibles¹⁰

Autres mesures ou actions en 2023-2024 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

MESURE OU ACTION	GROUPE CIBLE	NOMBRE DE PERSONNES VISÉES
Manchette de l'intranet promouvant la Semaine québécoise des rencontres interculturelles	Membres des minorités visibles et ethniques, anglophones et Autochtones	Tout le personnel du Ministère
Matinée-conférence sur la diversité ethnoculturelle en éducation	Membres des minorités visibles et ethniques, anglophones et Autochtones	Tout le personnel du Ministère
Activités de formation sur la diversité culturelle	Membres des minorités visibles et ethniques, anglophones et Autochtones	Tout le personnel du Ministère
Manchette de l'intranet promouvant la Journée internationale des personnes handicapées	Personnes handicapées	Tout le personnel du Ministère
Publication du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023-2026	Personnes handicapées	Tout le personnel du Ministère
Manchette de l'intranet promouvant la Semaine québécoise des personnes handicapées	Personnes handicapées	Tout le personnel du Ministère
Activités de formation et de sensibilisation aux cultures et aux réalités autochtones	Autochtones	Tout le personnel du Ministère
Manchette de l'intranet promouvant la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation	Autochtones	Tout le personnel du Ministère

10. Les groupes cibles sont les suivants : membres des minorités visibles et ethniques, personnes handicapées, Autochtones et anglophones.

4.6 Allègement réglementaire et administratif

Gouvernance réglementaire

Le Ministère voit à l'application de la *Loi sur l'enseignement privé* et des règlements adoptés en vertu de cette loi pour les établissements qui offrent les services d'éducation préscolaire, les services d'enseignement primaire, les services d'enseignement à la formation générale au secondaire, les services d'enseignement à la formation professionnelle au secondaire conduisant à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles ainsi que les services éducatifs de formation générale au secondaire à l'intention des adultes. À cette fin, il traite les demandes de délivrance, de renouvellement ou de modification de permis et les demandes d'agrément aux fins de subventions des services éducatifs.

Réalisations et résultats

Allègement réglementaire

En 2023-2024, la Direction de l'enseignement privé poursuivait la première phase d'une démarche d'amélioration continue. Cette démarche pourrait nécessiter des changements réglementaires au cours des prochaines années.

Aux fins de l'approbation par le Conseil des ministres de la deuxième version d'un projet de règlement visant à modifier le *Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé*, le ministère de l'Éducation a coréalisé une analyse d'impact réglementaire avec le ministère de l'Enseignement supérieur. Ce projet de règlement a été publié une première fois le 1^{er} mars 2023 dans la *Gazette officielle du Québec* (p. 513). Il devra être publié de nouveau après son approbation par le Conseil des ministres. Ce projet de règlement pourrait avoir des répercussions sur la population et les entreprises, en particulier les PME.

Allègement administratif

Le Ministère a limité les collectes d'information auprès des établissements d'enseignement privés.

La Direction de l'enseignement privé poursuivait la première phase d'une démarche d'amélioration continue. Ce processus vise à alléger le processus administratif de gestion des demandes relatives au permis de tenir un établissement d'enseignement privé et à réduire le coût et les délais associés au traitement de celles-ci. La révision du système administratif de traitement des demandes, notamment, a été enclenchée dans l'optique de sa mise à jour technologique.

4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Nombre total de demandes reçues¹

Nombre total de demandes reçues	432
---------------------------------	-----

¹ Les données comprennent les demandes reçues en 2022-2023, mais qui n'ont fait l'objet d'une réponse qu'en 2023-2024.

Nombre de demandes traitées¹, en fonction de leur nature et des délais

DÉLAI DE TRAITEMENT	DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	RECTIFICATION
De 0 à 20 jours	118	38	1
De 21 à 30 jours	90	15	s. o.
31 jours ou plus (le cas échéant)	184	7	s. o.
Total	392	60	1

¹ Les données comprennent les demandes reçues en 2022-2023, mais n'ayant fait l'objet d'une réponse qu'en 2023-2024.

Nombre de demandes traitées¹, en fonction de leur nature et des décisions rendues

DÉCISION RENDUE	DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ²	RECTIFICATION	DISPOSITIONS DE LA <i>LOI</i> INVOQUÉES
Acceptée (entièrement)	154	7	1	s. o.
Partiellement acceptée	93	14	s. o.	Voir note 2
Refusée (entièrement)	21	2	s. o.	Voir note 2
Autres	124	37	s. o.	Document inexistant, fermeture administrative à la suite d'un désistement, demande retirée

¹ Les données comprennent les demandes reçues en 2022-2023, mais n'ayant fait l'objet d'une réponse qu'en 2023-2024.

² Lorsque le Ministère n'est pas en mesure de donner un accès total à des documents (soit qu'il donne un accès partiel, qu'il refuse complètement l'accès ou que l'accès à des documents relève de la compétence d'un autre organisme public), il appuie toujours ses décisions sur des dispositions précises de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chap. A-2.1). Ces décisions peuvent être relatives, notamment, à la protection de renseignements confidentiels touchant des tiers, à des recommandations, à des analyses ou à des avis effectués dans le cadre d'un processus décisionnel, ou à des documents destinés au ministre. En 2023-2024, les articles invoqués ont été les suivants : 1, 9, 13-15, 18-25, 27-29, 31-37, 39, 40, 42, 47, 48, 53, 54, 56, 59, 86, 1 et 88.

Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	s. o.
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	12

Source : Données compilées par le ministère de l'Éducation.
Période de référence : année financière.

Demandes d'accès à l'information

Selon la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, les demandes d'accès à un document ou à un renseignement personnel de même que les demandes de rectification doivent être traitées dans un délai de 20 jours civils, auquel peut s'ajouter une prolongation de 10 jours civils.

Au cours de l'exercice 2023-2024, la Direction de l'accès à l'information et des plaintes (DAIP) offrait un service partagé au ministère de l'Éducation et au ministère de l'Enseignement supérieur pour l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

En 2023-2024, pour le ministère de l'Éducation, elle a ainsi reçu un total de 432 demandes d'accès aux documents relatives à des documents administratifs ou à des renseignements personnels, comparativement à 380 demandes en 2022-2023, ce qui équivaut à une augmentation de 13,7 %. Le délai moyen de traitement des demandes s'est amélioré, passant de 43 jours en 2022-2023 à 30 jours en 2023-2024. Des 432 demandes reçues, 396 avaient fait l'objet d'une réponse en date du 31 mars 2024, alors que 36 étaient toujours en traitement à cette même date. Des 432 demandes reçues, 87,5 % visaient des documents administratifs et 12,5 %, des renseignements personnels.

Chaque citoyenne et citoyen peut formuler une demande d'accès à des documents. Voici l'origine des 432 demandes reçues en 2023-2024 pour le ministère de l'Éducation :

- 231 (53,5 %) : citoyennes ou citoyens;
- 79 (18,3 %) : représentantes ou représentants des médias;
- 36 (8,3 %) : recherchistes parlementaires et députées ou députés;
- 35 (8,1 %) : associations ou groupes;
- 14 (3,2 %) : représentantes ou représentants du domaine légal;
- 14 (3,2 %) : organismes publics;
- 21 (4,9 %) : entreprises privées;
- 2 (0,5 %) : autres.

Explication de l'écart avec la cible

Le nombre de demandes d'accès à des documents qu'a reçues le Ministère au cours de la dernière année a connu une augmentation de 13,7 %. Il a globalement augmenté de 5,1 % dans les trois dernières années, passant de 411 en 2021-2022 à 432 en 2023-2024. La mise en place d'un formulaire Web rend le service plus accessible, ce qui permet à chaque citoyenne et citoyen de formuler une demande au moment et dans le lieu de son choix.

Les sujets liés au domaine de l'éducation, du loisir et du sport touchent une bonne partie de la société, comme les parents d'élèves, le personnel des établissements et les médias, ce qui se reflète sur le nombre de demandes reçues et leur nature. Malgré la hausse du nombre de demandes d'accès reçues ces dernières années, une amélioration du délai de traitement et du nombre de demandes traitées dans le délai prescrit est notée en 2023-2024. Le respect de ces délais demeure un objectif prioritaire, et les équipes du Ministère sont mobilisées pour améliorer la situation et répondre le plus rapidement possible à chaque demande.

Dans l'objectif de sensibiliser davantage le personnel des deux ministères aux exigences de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, notamment à l'importance du respect des délais impartis, la DAIP a offert 13 formations, auxquelles 85 membres du personnel des ministères ont participé.

Demandes d'accès aux fins d'enquête ou de vérification

En service partagé, la DAIP répond aux demandes faites par des équipes d'enquête et de vérification d'autres organismes publics, de directeurs de la protection de la jeunesse ou de corps de police. Au total, 2 035 demandes de renseignements ont ainsi été traitées pour le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur.

Activités liées à la protection des renseignements personnels

En ce qui a trait à la protection des renseignements personnels, la DAIP a travaillé à la mise en œuvre des nouvelles exigences découlant de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*. Sous la gouverne du comité ministériel institué par l'article 8.1 de la *Loi*, la DAIP a travaillé à la mise en place du processus d'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP) et l'a mis en pratique dans des projets de développement technologique. De plus, elle a accompagné différentes unités ministérielles relativement à la préparation de sondages ainsi qu'à la collecte, à l'utilisation et à la communication de renseignements personnels. La DAIP a également été impliquée dans la gestion des projets ministériels à l'égard de la protection de la vie privée. Elle a pu être sollicitée à différentes étapes, par exemple pour la création de formulaires, l'analyse de risques en sécurité de l'information, l'élaboration d'ententes de communication de renseignements personnels de même que la conservation et la destruction de renseignements personnels. En ce qui a trait aux demandes de chercheuses et de chercheurs soumises à la *Loi* en vertu de l'article 125, celles-ci sont désormais traitées par l'Institut de la statistique du Québec par suite d'un décret gouvernemental.

4.8 Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle par l'Administration

Émissaire et comité permanent

QUESTIONS	RÉPONSES
Avez-vous un ou une émissaire?	Oui
Avez-vous un comité permanent ou avez-vous choisi de mettre en place un comité permanent?	Oui
Si oui, combien y a-t-il eu de rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice?	1
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître l'émissaire à votre personnel ou le nom d'une personne-ressource à qui poser des questions sur l'exemplarité de l'État? Si oui, expliquez quelles ont été ces mesures :	Non

Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle par l'Administration

QUESTIONS	RÉPONSES
Est-ce que votre organisation dispose d'une directive particulière approuvée par le ministre de la Langue française?	Non Le projet de directive particulière est en cours d'élaboration.
Si vous avez une directive particulière : - Indiquez la date à laquelle elle a été approuvée par le ministre de la Langue française : - Combien d'exceptions cette directive compte-t-elle?	s. o.
Au cours de l'exercice, votre organisation a-t-elle eu recours aux dispositions de temporisation prévues par le <i>Règlement sur la langue de l'Administration</i> et le <i>Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche?</i>	Oui

QUESTIONS	RÉPONSES
Si oui, indiquez le nombre de situations, cas, circonstances ou fins pour lesquels votre organisation a eu recours à ces dispositions :	16 Sur la base de la collecte de données faite en lien avec les travaux de la directive particulière qui sont en cours et en date du 31 mars 2024, le Ministère a eu recours aux dispositions de temporisation associées aux thèmes suivants : • Les communications écrites avec les personnes morales et les entreprises établies au Québec; • Les communications écrites et orales avec les personnes physiques et autres communications; • La recherche.
Au cours de l'exercice, quelle proportion du personnel de votre organisation a reçu de l'information concernant la directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle (du ministre ou particulière) afin d'assurer une utilisation exemplaire du français conformément aux dispositions de la <i>Charte de la langue française</i> ?	100 % Un message de la sous-ministre soulignant l'importance de suivre la directive du ministre de la Langue française et d'adopter des pratiques exemplaires a été transmis à tout le personnel. Celui-ci est invité à consulter la page intranet Langue française – Directive linguistique pour toute information en lien avec la directive linguistique du ministre de la Langue française et la directive particulière du Ministère.

Politique linguistique de l'État

QUESTIONS	RÉPONSES
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour informer votre personnel sur l'application de la Politique linguistique de l'État?	Oui
Si oui, expliquez quelles ont été ces mesures :	La Politique linguistique de l'État peut être consultée sur le site intranet du ministère de l'Éducation. Toute personne nouvellement embauchée doit être informée de l'existence de cette politique et de l'obligation de se conformer à ses dispositions.
L'article 20.1 de la <i>Charte de la langue française</i> prévoit qu'un organisme de l'Administration publique, dans les trois mois suivant la fin de son exercice financier, le nombre de postes pour lesquels il exige, afin d'y accéder notamment par recrutement, embauche, mutation ou promotion ou d'y rester, la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une autre langue que le français ainsi que ceux pour lesquels une telle connaissance ou un tel niveau de connaissance est souhaitable. Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français : • est exigé? • est souhaitable?	13 40

4.9 Égalité entre les femmes et les hommes

Actions liées à la stratégie gouvernementale

La [Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027](#) a été rendue publique le 23 juin 2022. Elle comprend six orientations stratégiques et poursuit les trois objectifs principaux suivants :

- préserver et maintenir les acquis en matière d'égalité en agissant notamment pour contrer les reculs constatés pendant la pandémie et les impacts à long terme de cette dernière sur les femmes;
- accroître les avancées en s'assurant que les gains obtenus en ce qui a trait à l'égalité de droit se répercutent en matière d'égalité de fait;
- mobiliser les femmes et les hommes pour qu'ensemble, ils fassent progresser l'égalité de manière significative, et ce, dans tous les milieux et pour toutes les femmes.

Le Ministère met en œuvre quatre actions dans le cadre de cette stratégie.

Action 1.2.1 : Poursuivre et étendre l'offre de formation en éducation à la sexualité à l'ensemble du personnel scolaire pour promouvoir les rapports égaux

En 2023-2024, le Ministère a procédé à l'analyse des besoins du réseau scolaire en matière d'éducation à la sexualité. Des procédures sont en cours pour l'octroi d'un contrat de service en vue d'offrir au personnel scolaire une formation en matière d'éducation à la sexualité auprès des jeunes.

Action 1.2.3 : Offrir des pistes pédagogiques à partir de la littérature jeunesse au personnel scolaire pour susciter la prise de conscience et valoriser l'égalité chez les élèves

En 2023-2024, les travaux relatifs à l'élaboration de pistes pédagogiques sur le thème de l'égalité entre les femmes et les hommes se sont poursuivis. Entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024, 12 de ces activités pédagogiques, axées sur la diversité ethnoculturelle et l'éducation à la sexualité, ont été élaborées et 17 ont été révisées pour la sortie de la version approuvée du programme d'études *Culture et citoyenneté québécoise*. De plus, une formation sur la sélection d'œuvres de littérature jeunesse favorisant la promotion de rapports égaux, intitulée *La littérature jeunesse : un levier pour promouvoir des valeurs égaux*, a été offerte au réseau scolaire en février 2024 en collaboration avec la Direction des ressources didactiques et des bibliothèques scolaires, et de nouveaux livres promouvant des rapports égaux ou permettant de déconstruire des stéréotypes ont été ajoutés au site [Constellations](#).

Action 1.2.4 : Réviser le cadre socioculturel d'évaluation du matériel didactique

Les travaux de révision du cadre socioculturel d'évaluation du matériel didactique ont débuté à l'automne 2023. La révision du premier principe qui concerne l'égalité entre les hommes et les femmes est presque achevée.

Action 4.3.1 : Promouvoir la participation des filles et des femmes ainsi que leur présence à des postes de leadership dans les secteurs du sport, du plein air et de l'activité physique

Depuis le printemps 2023, quatre réseaux d'échange de pratiques, destinés aux entraîneuses, gestionnaires, officielles et directrices générales de fédérations sportives et d'autres organismes des secteurs du sport, du plein air et de l'activité physique, ont été déployés. Des inscriptions ont aussi été lancées en 2024 en vue de déployer un réseau d'échange de pratiques supplémentaire à compter du printemps ou de l'été 2024.

Autres interventions

Intervention ministérielle : S'assurer que le matériel didactique approuvé par le ministre est exempt de stéréotypes et qu'il fait la promotion de rapports égaux entre les femmes et les hommes

Le matériel didactique doit être exempt de discrimination et de stéréotypes dans sa représentation des relations entre les hommes et les femmes de même qu'entre les divers groupes qui composent la société. À cette fin, tous les manuels scolaires et la plupart des ouvrages de référence soumis à l'approbation du ministre doivent être évalués sur le plan socioculturel. Depuis novembre 2017, les documents reproductibles des guides d'enseignement le sont également.

En 2023-2024, le Ministère a évalué les aspects socioculturels de 100 % des ouvrages de référence et des manuels de l'élève qui lui ont été soumis soit :

- deux dictionnaires;
- huit manuels.

Matériel dont les aspects socioculturels ont été évalués¹ depuis 2018-2019

ANNÉE	NOMBRE DE MANUELS	NOMBRE DE GUIDES D'ENSEIGNEMENT	NOMBRE DE DICTIONNAIRES	NOMBRE DE GRAMMAIRES	NOMBRE D'ATLAS
2018-2019	2	10	5	0	0
2019-2020	0	0	1	0	0
2020-2021	0	0	0	1	0
2021-2022	0	0	2	0	0
2022-2023	0	0	2	0	0
2023-2024	8	0	2	0	0

¹ Pour une année donnée, la quantité de matériel évalué sous l'angle des aspects socioculturels pourrait ne pas correspondre à la quantité de matériel approuvé puisque des délais sont occasionnellement constatés entre l'évaluation du matériel et son approbation, qui peuvent alors avoir lieu au cours d'années différentes.

Dépenses engagées pour l'évaluation des aspects socioculturels

ANNÉE	DÉPENSES ¹
2018-2019	9 770 \$
2019-2020	320 \$
2020-2021	400 \$
2021-2022	1 368 \$
2022-2023	1 376 \$
2023-2024	4 816 \$

Source : Logiciel SAMDI (voir l'annexe 3).

¹ Les montants indiqués excluent les salaires des employées et employés du Ministère.

Analyse différenciée selon les sexes

L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) fait partie des approches retenues par le Québec pour favoriser l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette approche permet de discerner les effets différenciés des politiques, projets de loi ou autres mesures sur les femmes et les hommes, de façon à prévenir la création d'inégalités. Dans cette perspective, le Ministère poursuit l'application de la règle de gestion relative à l'ADS dans ses interventions.

Ainsi, en 2023-2024, la grille d'analyse a été appliquée dans les interventions suivantes :

- *Règlement sur le calcul du montant pour le financement de besoins locaux des centres de services scolaires pour l'année scolaire 2023-2024;*
- *Règlement sur le transport des élèves.*

De plus, un critère éliminatoire de prise en compte de l'analyse différenciée selon le sexe dans les projets de recherche est inscrit dans tous les appels de propositions des programmes de recherche du Ministère gérés en partenariat avec le Fonds de recherche du Québec, soit le Programme de recherche-action sur le numérique en éducation et en enseignement supérieur (PRAN), le Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires (PRPRS), le Programme de recherche en littératie (PREL) et le Programme de recherche pour la valorisation du personnel scolaire (PReV).

En 2023-2024, lorsque l'information était disponible, le Ministère a ventilé ses données selon le sexe dans ses publications statistiques et les indicateurs de l'éducation.

4.10 Politique de financement des services publics

Services tarifés par le Ministère

Délivrance d'un permis en vertu de la *Loi sur l'enseignement privé* (éducation préscolaire, enseignement primaire et secondaire)

Coût des biens et des services	2 526,19 \$ par permis
Date de la dernière révision tarifaire	1 ^{er} janvier 2024
Frais exigés	362 \$ par permis délivré jusqu'au 31 décembre 2023 et 373 \$ à partir du 1 ^{er} janvier 2024 ¹
Revenus annuels générés par les services tarifés	724 \$
Niveau de financement atteint	14 %
Méthode de fixation des tarifs	Tarif établi par le <i>Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé</i> (RLRQ, chap. E-9.1, r. 1)
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	
Mode d'indexation des tarifs	Conformément à l'article 83.3 de la <i>Loi sur l'administration financière</i> (RLRQ, chap. A-6.001)

Source : Direction de l'enseignement privé.

¹ Le montant de 360 \$ indiqué au rapport annuel de gestion de l'année dernière était erroné. On aurait dû lire 362 \$ et non 360 \$.

Services tarifés dans les réseaux de l'éducation

Droits de scolarité pour les élèves venant de l'extérieur du Québec (organismes scolaires du réseau public)

Coût des biens et des services	Éducation préscolaire – Maternelle 4 ans à mi-temps	5 039 \$
	Éducation préscolaire – Maternelle 4 ans à temps plein et 5 ans (élève ordinaire)	8 768 \$
	Enseignement primaire (élève ordinaire)	8 768 \$
	Enseignement secondaire général (élève ordinaire)	10 964 \$
	Enseignement à un élève handicapé ¹	31 067 \$
	Formation générale des adultes ²	10 964 \$
	Formation professionnelle ³	Environ 18 477 \$
Date de la dernière révision tarifaire	2022-2023	
Frais exigés	Éducation préscolaire – Maternelle 4 ans à mi-temps	3 689 \$
	Éducation préscolaire – Maternelle 4 ans à temps plein et 5 ans (élève ordinaire)	6 419 \$
	Enseignement primaire (élève ordinaire)	6 419 \$
	Enseignement secondaire général (jeunes – élève ordinaire)	8 027 \$
	Enseignement à un élève handicapé ¹	22 745 \$
	Formation générale des adultes ²	8 027 \$
	Formation professionnelle ³	Environ 13 528 \$
Revenus annuels générés par les services tarifés	32 332 143 \$ ⁴	
Niveau de financement atteint	73 %	
Méthode de fixation des tarifs	Établissement du tarif au même niveau que le montant de base du financement par élève ordinaire ou handicapé qui est résident du Québec, prévu dans les règles budgétaires des organismes scolaires	
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	73 % Partie financée par le Ministère, l'écart étant financé par la taxe scolaire et d'autres sources de revenus	
Mode d'indexation des tarifs	Conformément aux montants inscrits dans les règles budgétaires des organismes scolaires et à l'article 83.4 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>	

¹ Ce service vise l'éducation préscolaire 4 ans et 5 ans ainsi que l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire (secteur des jeunes).

² La tarification est réduite à 80 % de cette somme pour la personne inscrite à la formation à distance.

³ La somme varie selon le programme d'études.

⁴ D'après les rapports financiers 2022-2023 des organismes scolaires.

Le Ministère n'exige aucune tarification pour les services éducatifs dans le réseau scolaire public, car ils doivent être gratuits pour l'ensemble des résidentes et des résidents du Québec. Dans le cas des élèves venant de l'extérieur de la province, une tarification est appliquée, et les revenus générés permettent de récupérer les subventions versées aux organismes scolaires pour les élèves n'ayant pas droit à la gratuité scolaire. Ces organismes peuvent toutefois exiger une tarification particulière relativement à certains services non financés par le Ministère. Les organismes des réseaux de l'éducation en font état dans leur propre rapport annuel.

Conformément à la *Loi sur l'enseignement privé*, les établissements d'enseignement privés agréés aux fins de subventions et offrant des services à l'éducation préscolaire ou à l'enseignement primaire et secondaire exigent des droits de scolarité qui ne peuvent être supérieurs à la subvention accordée par le Ministère. Cependant, les élèves non-résidents du Québec sont tenus de payer des droits de scolarité supplémentaires qui sont récupérés par le Ministère en contrepartie des subventions accordées aux établissements pour ces élèves.

Biens et services qui pourraient être tarifés

Les services suivants ne sont pas tarifés par le Ministère :

- la modification d'un permis d'établissement d'enseignement privé;
- le renouvellement d'un permis d'établissement d'enseignement privé;
- la délivrance d'un duplicata de certificat d'admissibilité;
- l'impression d'un duplicata ou d'une attestation de délivrance de diplôme;
- la production d'un relevé de notes (résultats manuscrits dans les archives);
- la vérification de l'exactitude d'un diplôme;
- la réimpression d'un relevé des apprentissages;
- l'authentification d'un document officiel de fréquentation scolaire ou d'un bulletin.

4.11 Déclarations exceptionnelles d'admissibilité à l'enseignement en anglais

Les déclarations exceptionnelles d'admissibilité à l'enseignement en anglais

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Nombre d'enfants visés	175	181	181	215
Recommandations positives du Comité	74	79	64	62
Recommandations négatives du Comité	76	87	97	104
Décisions positives rendues par le ministre	74	79	63	62
Demandes en traitement	16	18	11 pour 12 enfants	42 pour 43 enfants
Dossiers fermés sur le plan administratif	7	10	8	4 pour 6 enfants

Source : Données compilées par la Direction de l'accès à l'information et des plaintes.
Période de référence : année financière.

Portrait des demandes examinées en 2023-2024 par le Comité d'examen sur la langue d'enseignement

En 2023-2024, le Comité d'examen sur la langue d'enseignement a reçu 188 demandes portant sur 203 enfants, auxquelles s'ajoutent 11 demandes visant 12 enfants qui ont été déposées en 2022-2023, mais dont la décision a été rendue en 2023-2024, pour un total de 199 demandes relatives à 215 enfants.

L'augmentation du nombre de demandes soumises au Comité peut s'expliquer par l'adoption et l'entrée en vigueur de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* et de son article 84.1, qui limite l'enseignement en anglais à trois ans si les parents se trouvent au Québec de façon temporaire.

Le Comité d'examen sur la langue d'enseignement a recommandé l'admissibilité à l'enseignement en anglais pour 62 enfants dont le dossier à l'examen démontrait à son avis une situation grave d'ordre familial ou humanitaire au sens de l'article 85.1 de la *Charte de la langue française*. Le ministre a donné une suite favorable à toutes ces recommandations.

À la fin de l'année financière, 42 demandes concernant 43 enfants étaient toujours en traitement.

La scolarisation en anglais ne doit pas se substituer à des mesures d'aide ou à des services en français pour un élève qui éprouve des difficultés. Recevoir un enseignement en anglais doit être une mesure requise, soit nécessaire, et non pas une mesure qui faciliterait l'apprentissage. Par ailleurs, les cas graves doivent être réels ou avérés, non pas hypothétiques.

Justification des demandes acceptées et refusées

Parmi les décisions positives, certaines concernent, par exemple, des enfants dont l'organisation familiale présente un caractère exceptionnel (ex. : enfants ayant des besoins particuliers dont le parent chef de famille monoparentale est malade) ou des enfants qui éprouvent de graves problèmes de développement ou de santé ou qui ont subi des traumatismes (ex. : enfants confiés par le directeur de la protection de la jeunesse à des familles anglophones, enfants issus de l'immigration qui présentent des difficultés importantes qui requièrent des soins et des services professionnels).

En ce qui a trait aux refus, ils se rapportent à des enfants d'un très jeune âge, en début de scolarisation, à des enfants qui parlent déjà français ou dont les parents sont francophones, à des enfants éprouvant des difficultés scolaires non liées à la langue d'enseignement, à des enfants qui peuvent obtenir des services de soutien en français dans leur cheminement ou à des enfants dont les parents se trouvent au Québec de façon temporaire.

Enfin, quatre dossiers de six enfants ont été fermés par le Ministère, notamment parce que le Bureau de l'admissibilité à l'enseignement en anglais a délivré un certificat d'admissibilité ou parce que les personnes responsables des demandes n'ont pas donné suite aux correspondances du Ministère.

ANNEXES

Annexe I : Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique

Le présent rapport d'activité¹¹ 2023-2024 rend compte des résultats du Ministère quant à la gestion du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.

En juin 2006, l'Assemblée nationale a adopté la *Loi instituant le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique* (RLRQ, chap. F-4.003) pour faciliter la pratique d'activités physiques par la population québécoise et ainsi contribuer au développement d'une culture sportive.

Depuis la création de ce fonds, 2611 demandes de soutien financier ont été autorisées conformément aux règles de ses 12 programmes :

- le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (PSISR) – phase I (PSISR – phase I);
- le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II (PSISR – phase II);
- le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III (PSISR – phase III);
- le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV (PSISR – phase IV);
- le Programme de soutien aux infrastructures pour les Jeux du Québec (PSIJQ);
- le Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA);
- le Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air (PAFSSPA);
- le Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling (PSR – R-22);
- le Programme de soutien aux événements sportifs internationaux (PSESI);
- le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS);
- le Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE);
- le Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSISRSES).

À ce jour, les programmes ont généré des investissements de plus de 4,7 milliards de dollars dans toute la province. Ces investissements ont d'importantes retombées pour la collectivité.

11. Conformément à l'article 12 de la *Loi instituant le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique* : legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/F-4.003.

Bilan financier du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique en 2023-2024

Les revenus du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique proviennent du produit de l'impôt sur le tabac prélevé en vertu de la *Loi concernant l'impôt sur le tabac* (RLRQ, chap. I-2) et des revenus d'affectation au Fonds spécial. Le tableau suivant présente les revenus annuels du Fonds, qui proviennent de l'impôt sur le tabac et qui sont destinés à financer des subventions de contrepartie, notamment auprès de municipalités, d'organismes scolaires et d'organismes à but non lucratif, par l'intermédiaire des programmes sous la responsabilité du Fonds.

Répartition des revenus du Fonds provenant de l'impôt sur le tabac et consacrés au développement du sport et de l'activité physique (M\$)

ANNÉE	REVENUS CONSACRÉS AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES	REVENUS CONSACRÉS AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS	TOTAL
2023-2024 ¹	85	5	90
2022-2023 ¹	85	5	90
2021-2022	85	5	90
2020-2021	75	5	80

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

- ¹ Selon le décret n° 1410-2021, adopté par le gouvernement le 3 novembre 2021, la somme versée au Fonds devait être augmentée et la proportion d'attributions des subventions de contrepartie relativement à la somme versée mensuellement par le ministre des Finances devait être modifiée.
Selon le décret n° 233-2022, adopté par le gouvernement le 9 mars 2022, la proportion d'attributions des subventions de contrepartie relativement à la somme versée mensuellement par le ministre des Finances devait être modifiée.

Bilan financier du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique en 2023-2024 (M\$)

	REVENUS	DÉPENSES	SURPLUS (DÉFICIT)
PSISR (phases I, II, III et IV), PSR-R-22, PSSPA, PAFSSPA, PAFIRS, PSIJQ, PSISRPE, PSISRSES	85,0	165,5	(80,5)
PSESI	5,0	4,9	0,1
Intérêts	15,8		15,8
Affectation (fonds spécial)	54,3		54,3
Frais administratifs		0,9	(0,9)
Total	160,1	171,3	(11,2)

Surplus du Fonds au début 2023-2024	255,6
Déficit de l'exercice financier 2023-2024	(11,2)
Surplus accumulé au 31 mars 2024	244,4

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

Résultats par programme

Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (PSISR) – phases I, II, III, IV et Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling (PSR – R-22)

En 2023-2024, aucun projet n'a été autorisé pour les phases I, II, III, IV du PSISR ni pour le PSR – R-22, puisqu'aucune nouvelle demande d'aide financière n'est acceptée dans le cadre de ces programmes. Les règles et les normes de ces programmes peuvent être consultées sur le site Web du Ministère¹².

Programme de soutien aux infrastructures pour les Jeux du Québec (PSIJQ)

Le PSIJQ vise à financer la construction, l'aménagement, la mise aux normes ou la rénovation d'infrastructures temporaires ou permanentes pour l'organisation et la tenue des Jeux du Québec. Il vise aussi à accroître l'attractivité des villes pour la présentation de ceux-ci. Le PSIJQ comporte une enveloppe financière totale de 25 millions de dollars. L'aide financière ne peut excéder 5 millions de dollars pour chaque ville hôte des Jeux :

- 2022 : Laval (été);
- 2023 : Rivière-du-Loup (hiver);
- 2023 : Rimouski (été);
- 2024 : Sherbrooke (hiver);
- 2025 : Trois-Rivières (été).

Les règles et les normes du PSIJQ sont valides jusqu'au 31 mars 2024.

12. education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/loisir-sport/PSISR_ReglesNormes_PSISR_Phase2.pdf, education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/loisir-sport/PSISR_regles_normes_abregees_PSISR3.pdf et education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/loisir-sport/Refrigeration-Guide.pdf.

Résultats du PSIJQ

OBJECTIFS DU PROGRAMME	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS	COMMENTAIRES
Infrastructures sportives et récréatives construites ou rénovées	Nombre d'années sans candidature pour organiser les Jeux du Québec (2021)	0	5 années consécutives où au moins une ville a présenté une candidature	Données comptabilisées depuis la mise en place du PSIJQ en raison du nombre limité de projets soutenus
	Nombre d'infrastructures sportives et récréatives rénovées ou en voie de l'être	s. o.	3 projets	Données comptabilisées depuis la mise en place du PSIJQ en raison du nombre limité de projets soutenus
	Nombre d'infrastructures sportives et récréatives construites ou en voie de l'être	s. o.	4 projets	Données comptabilisées depuis la mise en place du PSIJQ en raison du nombre limité de projets soutenus

Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA)

Le PSSPA a été instauré pour soutenir la mise à niveau et l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air au Québec. L'approbation de ses règles et de ses normes a eu lieu le 5 juin 2018. Dans le budget 2019-2020, une enveloppe de 30 millions de dollars était prévue pour ce programme.

En 2023-2024, aucun projet n'a été autorisé en vertu du PSSPA, car le PAFSSPA a été mis en place pour remplacer le PSSPA.

Bilan du PSSPA au 31 mars 2024

	NOMBRE	INVESTISSEMENTS (M\$)	AIDE FINANCIÈRE (M\$)	TAUX D'AIDE MOYEN (%)
Demandes reçues ¹	814	108,4	55,2	s. o.
Demandes autorisées ²	353	49,0	25,7	52
2020-2021 ¹	282	37,3	19,9	53
2019-2020 ¹	71	11,6	5,7	49

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

¹ Les résultats diffèrent de ceux présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2022-2023*. Les variations s'expliquent, entre autres, par le fait que certains projets peuvent avoir été annulés entre la publication des deux rapports, ce qui influe sur les données. Pour certains projets, l'aide financière ou les coûts totaux peuvent avoir été révisés.

² Les résultats ont été actualisés pour chaque exercice financier.

Résultats du PSSPA

OBJECTIFS DU PROGRAMME	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS	COMMENTAIRES
Améliorer la pérennité, la fonctionnalité, la sécurité et la qualité des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air	Nombre de kilomètres rénovés selon les régions administratives	s. o. ¹	1 698,7 km pour le Québec	Toutes les régions administratives ont été soutenues pour au moins un projet. Le nombre de kilomètres par région dépend des demandes reçues, des demandes admissibles et des demandes retenues en fonction des disponibilités budgétaires.
	Pourcentage du nombre de kilomètres rénovés pour les installations de vélo, de randonnée et de raquette	s. o. ¹	Vélo : 9,99 % Randonnée pédestre : 52 % Randonnée pédestre et raquette : 14,47 % Autres : 23,53 %	Les résultats présentés ont trait aux projets ayant fait l'objet d'une reddition de comptes au 31 mars 2024. La réalisation des projets se poursuit, les résultats seront mis à jour annuellement. Les projets comprenant des pistes permettant la pratique de trois activités et plus et des pistes d'activités autres que la randonnée pédestre, la raquette et le vélo sont comptabilisés sous « Autres ».
Améliorer la qualité de l'expérience et renforcer l'accessibilité à la pratique d'activités de plein air	Nombre de sentiers et sites de pratique d'activités de plein air impliquant une mise à niveau ou un ajout de panneaux de signalisation	s. o. ¹	195	Les résultats présentés ont trait aux projets ayant fait l'objet d'une reddition de comptes au 31 mars 2024. La réalisation des projets se poursuit, les résultats seront mis à jour annuellement.
Accroître la fréquentation des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air	Nombre de projets dont les travaux ont permis d'augmenter le temps d'utilisation ou le type d'utilisation	s. o. ¹	189	Le résultat présenté est le nombre de projets ayant fait l'objet d'une reddition de comptes au 31 mars 2024. La réalisation des projets se poursuit, les résultats seront mis à jour annuellement.
Répondre aux besoins des amatrices et amateurs d'activités de plein air et contribuer à promouvoir les bienfaits de celles-ci auprès de la population québécoise	Nombre d'activités de promotion organisées par le bénéficiaire de l'aide financière	s. o. ¹	593	Ce nombre peut varier annuellement d'un bénéficiaire à l'autre.

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

¹ Les cibles n'ont pas été déterminées pour ce programme étant donné la nature des indicateurs.

Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air (PAFSSPA)

Le PAFSSPA vise à accroître le soutien financier pour la mise à niveau, le développement et l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités physiques de plein air. Il s'agit d'une nouvelle mouture du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA). L'approbation des règles et des normes du PAFSSPA s'est faite le 20 avril 2021.

En 2021-2022, un appel de projets s'est tenu du 17 mai au 17 septembre 2021. Les 177 projets retenus totalisent une demande de plus de 14,4 millions, et des investissements totaux de 22,4 millions. Les règles et les normes du PAFSSPA peuvent être consultées sur le site Web du Ministère¹³.

Bilan du PAFSSPA au 31 mars 2024

	NOMBRE	INVESTISSEMENTS (M\$)	AIDE FINANCIÈRE (M\$)	TAUX D'AIDE MOYEN (%)
Demandes reçues ¹	214	35,2	21,1	s. o.
Demandes autorisées 2022-2023 ¹	174	25,8	17,6	68

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

¹ Les résultats sont différents de ceux présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2022-2023*. Les variations s'expliquent par le fait que certains projets ont obtenu une bonification de leur aide financière, ce qui influe sur les données présentées. Pour certains projets, l'aide financière ou les coûts totaux peuvent avoir été révisés.

Résultats du PAFSSPA

Les projets du PAFSSPA, ayant fait l'objet d'une annonce d'aide financière, sont en cours de réalisation. Les résultats seront présentés dans un rapport annuel de gestion lorsque les données seront disponibles.

Programme de soutien aux événements sportifs internationaux (PSESI)

Le PSESI a pour objectif de favoriser le développement d'une culture sportive au sein de la population par l'organisation au Québec d'événements sportifs internationaux. Les organismes admissibles à ce programme sont les fédérations sportives québécoises reconnues par le Ministère.

Dans le cadre de ce programme, le Fonds a soutenu 53 événements en 2023-2024, pour une aide financière totale de 5,6 millions de dollars. Les règles et les normes de ce programme peuvent être consultées sur le site Web du Ministère¹⁴.

13. education.gouv.qc.ca/municipalites/aide-financiere/pafsspa/.

14. education.gouv.qc.ca/organismes-a-but-non-lucratif/aide-financiere/fonds-pour-le-developpement-du-sport-et-de-lactivite-physique/programme-de-soutien-aux-evenements-sportifs-internationaux.

Bilan du PSEI au 31 mars 2024

	NOMBRE	INVESTISSEMENTS (M\$)	AIDE FINANCIÈRE (M\$)	TAUX D'AIDE MOYEN (%)
Demandes reçues de 2006-2007 à 2023-2024	572	907	101,8	s. o.
Demandes autorisées ¹	438	796	89,3	11
2023-2024	52	51,7	5,6	11
2022-2023 ²	42	94,5	10,9	12
2021-2022 ²	19	23	2,6	11
De 2006-2007 à 2020-2021 ²	325	626,9	70,2	11

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

1 Les résultats ont été actualisés pour ces exercices financiers.

2 Les résultats diffèrent de ceux qui ont été présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2022-2023*. Les variations s'expliquent, entre autres, par le fait que certains projets peuvent avoir été annulés entre la publication des deux rapports, ce qui influe sur les données. Pour certains projets, l'aide financière ou les coûts totaux ont été révisés.

Résultats du PSESI

OBJECTIFS DU PROGRAMME	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS	COMMENTAIRES
Faire la promotion du sport auprès de la population, notamment auprès des jeunes	Activités de promotion du sport ou d'initiation à sa pratique, réalisées auprès de la population, notamment auprès des jeunes	80 % des événements soutenus financièrement incluent une activité de promotion ou d'initiation offerte pendant l'événement.	En 2022-2023 : 60 % (18 sur 30) ¹	La cible n'est pas atteinte. Le Ministère finance davantage d'événements de moindre envergure, dont les budgets limités les rendent moins susceptibles d'investir sur ce plan. La cible pourrait être revue puisque le programme vise maintenant plusieurs types d'événements sportifs.
Valoriser et enrichir l'expertise sportive québécoise	Participation d'athlètes québécois aux événements	Dans 80 % des cas, des athlètes québécois participent aux événements soutenus financièrement.	En 2022-2023 : 97 % (29 sur 30) ¹	La cible est atteinte.
	Activités de formation réalisées (athlètes, entraîneurs, officiels)	80 % des événements soutenus financièrement incluent une activité de formation offerte pendant l'événement.	En 2022-2023 : 70 % (21 sur 30) ¹	La cible n'est pas atteinte. Le Ministère finance davantage d'événements de moindre envergure, dont les budgets limités les rendent moins susceptibles d'investir sur ce plan. La cible pourrait être revue, puisque le programme vise maintenant plusieurs types d'événements sportifs.
	Pourcentage d'aide par rapport à l'ensemble des investissements ²	15 % et moins	En 2023-2024 : Aide / coûts totaux 5,6 M\$ / 51,76 M\$ = 11 %	La cible est atteinte.

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

¹ Ces résultats sont ceux de l'année financière 2022-2023, puisque la majorité des données relatives aux événements soutenus en 2023-2024 ne sont pas encore disponibles. Les données sont encore incomplètes puisque certaines redditions de comptes n'ont pas été transmises.

² Cet indicateur ne correspond à aucun objectif particulier du PSESI. L'atteinte de la cible liée à cet indicateur signifie qu'un plus grand nombre d'événements aura été soutenu, ce qui répond à l'ensemble des objectifs du programme.

Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS)

Le PAFIRS s'inscrit dans le cadre du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada, mis en place par le gouvernement du Canada et pour lequel l'Entente bilatérale intégrée (EBI) a été conclue entre celui-ci et le gouvernement du Québec au cours de l'été 2018. Le Programme permet d'accorder une aide financière pour la réalisation de projets dans le cadre de l'EBI.

Le Ministère est responsable de la mise en place du sous-volet Infrastructures récréatives du volet Infrastructures communautaires, culturelles et récréatives de l'EBI.

Le PAFIRS, doté d'une enveloppe financière de 354 millions de dollars (enveloppe fédérale-provinciale), vise à :

- financer la construction, l'aménagement, la mise aux normes ou la rénovation d'installations sportives et récréatives;
- soutenir la présence d'infrastructures récréatives et sportives en bon état dans toutes les régions du Québec;
- accroître l'accès à ces infrastructures pour la population.

Un seul appel de projets s'est tenu, entre le 8 novembre 2019 et le 21 février 2020. Les règles et normes de ce programme peuvent être consultées sur le site Web du Ministère¹⁵.

Bilan du PAFIRS

	NOMBRE	INVESTISSEMENTS (M\$)	AIDE FINANCIÈRE (M\$)	TAUX D'AIDE MOYEN (%)
Demandes reçues ¹	623	2 808,7	1 387,8	s. o.
Demandes autorisées ²	190	837,8	423,4	51
2022-2023 ¹	19	112,4	69,4	62
2021-2022 ²	10	407,7	169,3	42
2020-2021 ²	161	317,7	184,7	58

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

¹ Les résultats ont été actualisés pour ces exercices financiers.

² Les résultats diffèrent de ceux présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2022-2023*. Les variations s'expliquent, entre autres, par le fait que certains projets peuvent avoir été annulés entre la publication des deux rapports, ce qui influe sur les données. Pour certains projets, l'aide financière ou les coûts totaux ont été révisés.

15. education.gouv.qc.ca/index.php?id=40823.

Résultats du PAFIRS

OBJECTIFS DU PROGRAMME	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS	COMMENTAIRES
Soutenir la présence d'infrastructures récréatives et sportives en bon état dans toutes les régions du Québec	Nombre d'infrastructures sportives et récréatives ayant fait l'objet de travaux	Après 5 ans : 170	190 projets approuvés	Le résultat présenté est le nombre de projets approuvés au 31 mars 2024. Toutefois, les travaux ont été réalisés pour une petite partie seulement de ces projets. Les résultats seront mis à jour annuellement.
	Nombre d'infrastructures sportives et récréatives rénovées	85 projets	85 projets	Le résultat présenté est le nombre de projets approuvés au 31 mars 2024. Toutefois, les travaux ont été réalisés pour une petite partie seulement de ces projets. Les résultats seront mis à jour annuellement.
	Nombre d'infrastructures sportives et récréatives construites	85 projets	105 projets	Le résultat présenté est le nombre de projets approuvés au 31 mars 2024. Toutefois, les travaux ont été réalisés pour une petite partie seulement de ces projets. Les résultats seront mis à jour annuellement.
	Nombre de types d'infrastructures construites ou rénovées	20 types ou plus	33 types d'infrastructures différents soutenus	Types d'infrastructures les plus fréquemment soutenus : • arénas (une glace); • bâtiments de services; • centres sportifs et récréatifs; • parcs de planche à roulettes; • parcs multisports; • patinoires extérieures.
Accroître l'accès à ces infrastructures pour la population	Nombre de régions administratives du Québec ayant au moins un projet soutenu	17 régions	17 régions	Toutes les régions administratives ont obtenu une aide financière pour au moins un projet.

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE)

Le PSISRPE vise à :

- financer la rénovation, la mise aux normes, la construction et l'aménagement d'infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;
- soutenir la présence d'infrastructures sportives et récréatives en bon état appartenant à un organisme admissible et situé dans de petites collectivités du Québec;
- accroître l'accès à ces infrastructures pour la population.

L'appel de projets s'est tenu entre le 15 juin et le 20 août 2021. L'attribution d'une enveloppe de 20 millions de dollars a été annoncée pour soutenir 250 projets dans des municipalités de moins de 10 000 habitants. Les règles et les normes du programme peuvent être consultées sur le site Web du Ministère¹⁶.

Bilan du PSISRPE

	NOMBRE	INVESTISSEMENTS (M\$)	AIDE FINANCIÈRE (M\$)	TAUX D'AIDE MOYEN (%)
Demandes reçues ¹	358	67,2	31,2	s. o.
Demandes autorisées 2021-2022 ²	239	53,2	23,7	45

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

¹ Les résultats ont été actualisés pour cet exercice financier.

² Les résultats diffèrent de ceux présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2022-2023*. Les variations s'expliquent, entre autres, par le fait que certains projets peuvent avoir été annulés entre la publication des deux rapports, ce qui influe sur les données. Pour certains projets, l'aide financière ou les coûts totaux ont été révisés.

¹⁶ education.gouv.qc.ca/organismes-a-but-non-lucratif/aide-financiere/fonds-pour-le-developpement-du-sport-et-de-lactivite-physique/programme-de-soutien-aux-infrastructures-sportives-et-recreatives-de-petite-envergure-psisrpe.

Résultats du PSISRPE

OBJECTIFS DU PROGRAMME	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS	COMMENTAIRES
Soutenir la présence d'infrastructures récréatives et sportives en bon état dans toutes les régions du Québec	Nombre d'infrastructures sportives et récréatives ayant fait l'objet de travaux	Après 5 ans : 120	239 projets approuvés	Le résultat présenté est le nombre de projets approuvés au 31 mars 2024. Toutefois, les travaux ont été réalisés pour une petite partie seulement de ces projets. Les résultats seront mis à jour annuellement.
	Nombre d'infrastructures sportives et récréatives renouvelées	100 projets	97 projets	Le résultat présenté est le nombre de projets approuvés au 31 mars 2024. Toutefois, les travaux ont été réalisés pour une petite partie seulement de ces projets. Les résultats seront mis à jour annuellement.
	Nombre d'infrastructures sportives et récréatives construites	150 projets	142 projets	Le résultat présenté est le nombre de projets approuvés au 31 mars 2024. Toutefois, les travaux ont été réalisés pour une petite partie seulement de ces projets. Les résultats seront mis à jour annuellement.
	Nombre de types d'infrastructures construites ou renouvelées	27 types	25 types d'infrastructures différents soutenus	Types d'infrastructures les plus fréquemment soutenus : • patinoires extérieures; • jeux d'eau; • modules de jeu; • parcs multisports; • terrains de balle-molle; • terrains de tennis et de pickleball (tennis léger).
Accroître l'accès à ces infrastructures pour la population	Nombre de régions administratives du Québec ayant au moins un projet soutenu	17 régions	15 régions	La majorité des régions administratives ont obtenu une aide financière pour au moins un projet. Les régions administratives de Montréal et de Laval n'ont pas soumis de demandes d'aide financière, car elles n'étaient pas admissibles en raison de leur nombre d'habitants.

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSISRSES)

Le PSISRSES vise à :

- financer des projets de rénovation, de mise aux normes, de construction ou d'aménagement d'infrastructures sportives et récréatives;
- soutenir la présence d'infrastructures sportives et récréatives scolaires en bon état dans toutes les régions du Québec;
- accroître leur accès pour la population.

Les règles et les normes du PSISRSES ont été approuvées le 1^{er} juin 2021. L'appel de projets s'est tenu entre le 15 septembre et le 10 décembre 2021. L'attribution d'une enveloppe de 175 millions de dollars a été annoncée pour le soutien de 81 projets. Les règles et les normes du PSISRSES peuvent être consultées sur le site Web du Ministère¹⁷.

Bilan du PSISRSES

	NOMBRE	INVESTISSEMENTS (M\$)	AIDE FINANCIÈRE (M\$)	TAUX D'AIDE MOYEN (%)
Demandes reçues ¹	184	1 242,1	467,9	s. o.
Demandes autorisées 2022-2023 ²	79	436,4	190,4	44

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

1 Les résultats ont été actualisés pour cet exercice financier.

2 Les résultats diffèrent de ceux présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2022-2023*. Les variations s'expliquent, entre autres, par le fait que certains projets peuvent avoir été annulés entre la publication des deux rapports, ce qui influe sur les données. Pour certains projets, l'aide financière ou les coûts totaux ont été révisés.

17. education.gouv.qc.ca/etablissements-scolaires-publics-et-prives/aide-financiere/fonds-pour-le-developpement-du-sport-et-de-lactivite-physique/contenus-communs/aide-financiere/psirsres.

Résultats du PSIRSES

OBJECTIFS DU PROGRAMME	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS	COMMENTAIRES
Infrastructures sportives et récréatives construites ou rénovées	Nombre d'infrastructures sportives et récréatives ayant fait l'objet de travaux	Après 5 ans : 100	79 projets approuvés	Le résultat présenté est le nombre de projets approuvés au 31 mars 2024. À ce jour, aucun projet n'est terminé. Les résultats seront mis à jour annuellement.
	Nombre d'infrastructures sportives et récréatives rénovées	65 projets	35 projets	Le résultat présenté est le nombre de projets approuvés au 31 mars 2024. Ce nombre est déterminé selon les projets retenus. Les résultats seront mis à jour annuellement.
	Nombre d'infrastructures sportives et récréatives construites	35 projets	44 projets	Le résultat présenté est le nombre de projets approuvés au 31 mars 2024. Ce nombre est déterminé selon les projets retenus. Les résultats seront mis à jour annuellement.

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)

Le PAFIRSPA vise à :

- financer des infrastructures sportives, récréatives et de plein air;
- accroître la présence d'infrastructures sportives, récréatives et de plein air en bon état dans toutes les régions du Québec;
- augmenter l'accessibilité à ces infrastructures pour la population.

Le PAFIRSPA est scindé en deux volets :

- Le volet 1 permet de financer la réalisation de projets de rénovation, de mise aux normes, de construction ou d'aménagement d'infrastructures sportives et récréatives favorisant la pratique d'activités physiques, à l'exception des infrastructures de plein air.
- Le volet 2 vise à financer la réalisation de projets d'aménagement et de mise à niveau d'infrastructures de plein air.

Les règles et les normes du PAFIRSPA ont été approuvées le 13 juin 2023. L'appel de projets a eu lieu entre le 5 septembre et le 6 novembre 2023 pour le volet 2 et entre le 5 septembre et le 5 décembre pour le volet 1. L'enveloppe disponible est de 300 millions de dollars. Les règles et les normes de ce programme peuvent être consultées sur le site Web du Ministère¹⁸. Au 31 mars 2024, l'analyse des demandes reçues dans le cadre de ce programme est en cours.

Bilan du PAFIRSPA

	NOMBRE	INVESTISSEMENTS (M\$)	AIDE FINANCIÈRE (M\$)	TAUX D'AIDE MOYEN (%)
Demandes reçues	967	5	2,7	s. o.

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

18. education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/loisir-sport/PAFIRSPA_regles_et_normes.pdf.

Annexe II : Entente Canada-Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes

Ministère de l'Éducation Enjeu 1 – La réussite éducative

Enseignement dans la langue de la minorité (LM)

DOMAINE D'INTERVENTION	CODE DE L'INITIATIVE	TITRE DE L'INITIATIVE	DESCRIPTION DE L'INITIATIVE	ÉTAT DE RÉALISATION*	COMMENTAIRES (SI L'ÉTAT DE RÉALISATION EST DE 2 OU 3)	PRÉVISIONS	DÉPENSES
						Canada	Canada
Participation des apprenantes et apprenants	LM.1.1.1	<i>Promotion des programmes et recrutement d'apprenants pour le secteur éducatif anglophone des niveaux primaire et secondaire</i>	Contribution à l'essor et à la vitalité des communautés scolaires locales et régionales anglophones Volet promotionnel de programmes ou de campagnes gouvernementales pour la communauté anglophone et accompagnement des apprenantes et apprenants	1		707 000 \$	707 000 \$

DOMAINE D'INTERVENTION	CODE DE L'INITIATIVE	TITRE DE L'INITIATIVE	DESCRIPTION DE L'INITIATIVE	ÉTAT DE RÉALISATION*	COMMENTAIRES (SI L'ÉTAT DE RÉALISATION EST DE 2 OU 3)	PRÉVISIONS	DÉPENSES
						Canada	Canada
Offre de programmes	LM.1.2.1	<i>Prendre les mesures nécessaires pour l'application de la politique de réussite éducative, production et adaptation de ressources</i>	Accès aux programmes diversifiés ainsi qu'au développement de ressources pédagogiques et d'outils d'évaluation Adaptation en anglais de l'ensemble didactique pour tous les nouveaux programmes d'études Diffusion dans les commissions scolaires anglophones des ressources éducatives numériques adaptées Transcription en braille des documents à caractère pédagogique destinés aux apprenantes et apprenants anglophones ayant une déficience visuelle	1		19 752 213 \$	20 037 023 \$
		<i>Immobilisation pour soutenir l'offre de programmes au niveau de la formation professionnelle</i>	Ajout et aménagement d'actifs ainsi qu'achat de mobilier et d'équipements essentiels	2	Projet en cours de réalisation	7 472 795 \$	7 472 795 \$

DOMAINE D'INTERVENTION	CODE DE L'INITIATIVE	TITRE DE L'INITIATIVE	DESCRIPTION DE L'INITIATIVE	ÉTAT DE RÉALISATION*	COMMENTAIRES (SI L'ÉTAT DE RÉALISATION EST DE 2 OU 3)	PRÉVISIONS	DÉPENSES
						Canada	Canada
Réussite éducative des apprenantes et apprenants	LM.1.3.1	<i>Développement de ressources et de services pour soutenir les apprenants ayant des besoins particuliers et production d'épreuves adaptées pour l'évaluation des apprenants du primaire et du secondaire</i>	Développer des ressources interactives et développementales propres à chacun des trois piliers de la littératie en anglais Contribuer à l'atteinte et au maintien d'un rendement scolaire des apprenantes et apprenants de la minorité comparable à celui de la majorité Développer des épreuves en ligne, les planifier et les expérimenter Fournir une plateforme pour le suivi des résultats des apprenantes et apprenants aux examens sommatifs communs pour les neuf commissions scolaires anglophones Veiller à la participation des commissions scolaires anglophones au programme Passe-Partout+ du préscolaire en vue d'assurer la participation des parents à la réussite éducative de leurs enfants	1		906 314 \$	853 235 \$
Milieux d'apprentissage enrichis	LM.1.4.1	<i>Centres scolaires et communautaires</i>	Assurer la pérennité et la coordination des centres scolaires et communautaires	2	Mise en œuvre de 43 plans d'action plutôt que de 44, en raison d'un manque de ressources	2 706 313 \$	2 587 313 \$

Enseignement en français, langue seconde (FLS)

DOMAINE D'INTERVENTION	CODE DE L'INITIATIVE	TITRE DE L'INITIATIVE	DESCRIPTION DE L'INITIATIVE	ÉTAT DE RÉALISATION*	COMMENTAIRES (SI L'ÉTAT DE RÉALISATION EST DE 2 OU 3)	PRÉVISIONS	DÉPENSES
						Canada	Canada
Offre de programmes	FLS.1.2.1	<i>Développer et diffuser des ressources pédagogiques et d'évaluation pour le FLS</i>	Création d'outils mettant en lumière des pratiques d'enseignement efficaces en FLS pour soutenir le réseau scolaire anglophone dans l'élaboration d'un plan d'action pour le développement de la littératie	1		7 068 469 \$	7 247 143 \$
Réussite éducative des apprenantes et apprenants	FLS.1.3.1	<i>Soutien aux pratiques évaluatives en FLS</i>	Développer des épreuves en ligne en FLS, les planifier et les expérimenter Favoriser une meilleure intégration des apprenantes et apprenants venant de l'extérieur du Québec aux cours de FLS ou d'immersion dans les écoles du secteur anglophone du Québec	1		1 350 580 \$	1 355 488 \$
Milieux d'apprentissage enrichis	FLS.1.4.1	<i>Programme d'échanges linguistiques entre écoles</i>	Soutien des écoles des secteurs anglophones pour des échanges pédagogiques de nature linguistique	2	Moins de participantes et participants que prévu	415 418 \$	396 695 \$

Enseignement en anglais, langue seconde (ALS)

DOMAINE D'INTERVENTION	CODE DE L'INITIATIVE	TITRE DE L'INITIATIVE	DESCRIPTION DE L'INITIATIVE	ÉTAT DE RÉALISATION*	COMMENTAIRES (SI L'ÉTAT DE RÉALISATION EST DE 2 OU 3)	PRÉVISIONS	DÉPENSES
						Canada	Canada
Offre de programmes	ALS.1.2.1	<i>Élaboration de programmes d'études en ALS</i>	Élaborer des programmes d'études particuliers visant l'amélioration de l'ALS en fonction des besoins identifiés par les commissions scolaires Rendre disponibles des ressources éducatives et des outils pour l'enseignement de l'ALS et favoriser le réseautage des enseignantes et enseignants	1		10 880 321 \$	10 871 110 \$
Réussite éducative des apprenantes et apprenants	ALS.1.3.1	<i>Soutien aux pratiques évaluatives en ALS</i>	Rendre disponibles des prototypes d'épreuves en ALS Mettre à la disposition du réseau scolaire des outils d'évaluation en format numérique	2	Retard dans la production des prototypes d'épreuves	95 519 \$	82 596 \$
Milieux d'apprentissage enrichis	ALS.1.4.1	<i>Soutenir l'apprentissage de l'ALS au primaire et secondaire</i>	Permettre à des apprenantes et apprenants québécois de progresser dans l'apprentissage d'une langue seconde, grâce à une expérience d'immersion totale, en dehors du contexte scolaire habituel	2	Moins de participantes et participants que prévu	30 000 \$	5 277 \$

Enjeu 2 – Le personnel scolaire

Enseignement dans la langue de la minorité (LM)

DOMAINE D'INTERVENTION	CODE DE L'INITIATIVE	TITRE DE L'INITIATIVE	DESCRIPTION DE L'INITIATIVE	ÉTAT DE RÉALISATION*	COMMENTAIRES (SI L'ÉTAT DE RÉALISATION EST DE 2 OU 3)	PRÉVISIONS	DÉPENSES
						Canada	Canada
Appui au personnel éducatif	LM.2.5.1	Développement professionnel des enseignants du primaire et du secondaire	Implantation des apprentissages en éducation à la sexualité, adaptés à la minorité linguistique Soutien des besoins particuliers de perfectionnement continu du personnel enseignant, ainsi que développement et innovation pédagogique d'équipes-écoles Développement et transfert de l'expertise nationale en utilisation des technologies et ressources numériques en enseignement et en apprentissage Soutien du Programme-cycle de l'éducation préscolaire par la création d'une plateforme numérique qui donne accès au personnel enseignant du préscolaire à des ressources pédagogiques	2	Moins de ressources développées	2 891 571 \$	2 893 388 \$

Enseignement en français, langue seconde (FLS)

DOMAINE D'INTERVENTION	CODE DE L'INITIATIVE	TITRE DE L'INITIATIVE	DESCRIPTION DE L'INITIATIVE	ÉTAT DE RÉALISATION*	COMMENTAIRES (SI L'ÉTAT DE RÉALISATION EST DE 2 OU 3)	PRÉVISIONS	DÉPENSES
						Canada	Canada
Appui au personnel éducatif	FLS.2.5.1	<i>Développement professionnel des enseignants en FLS du primaire et du secondaire</i>	Soutenir les besoins particuliers de perfectionnement continu du personnel enseignant de FLS Organiser des séances de développement professionnel en lien avec l'orientation ministérielle pour les enseignantes et enseignants de FLS	1		768 507 \$	721 963 \$

Enseignement en anglais, langue seconde (ALS)

DOMAINE D'INTERVENTION	CODE DE L'INITIATIVE	TITRE DE L'INITIATIVE	DESCRIPTION DE L'INITIATIVE	ÉTAT DE RÉALISATION*	COMMENTAIRES (SI L'ÉTAT DE RÉALISATION EST DE 2 OU 3)	PRÉVISIONS	DÉPENSES
						Canada	Canada
Appui au personnel éducatif	ALS.2.5.1	<i>Développement professionnel des enseignants en ALS du niveau primaire et secondaire</i>	Rendre accessibles des activités de formation continue notamment en ce qui concerne l'enseignement aux apprenantes et apprenants en difficulté, le développement de l'expertise professionnelle, la mise en œuvre de nouvelles pratiques didactiques, le partage d'expertise et d'expérience, l'insertion professionnelle et l'apport des technologies de l'information et de la communication	1		779 212 \$	776 271 \$

Enjeu 3 – La gouvernance

Enseignement dans la langue de la minorité (LM)

DOMAINE D'INTERVENTION	CODE DE L'INITIATIVE	TITRE DE L'INITIATIVE	DESCRIPTION DE L'INITIATIVE	ÉTAT DE RÉALISATION*	COMMENTAIRES (SI L'ÉTAT DE RÉALISATION EST DE 2 OU 3)	PRÉVISIONS	DÉPENSES
						Canada	Canada
Recherche	LM.3.6.1	<i>Recherche sur l'optimisation des processus d'enseignement</i>	Utiliser les données de recherche dans les prises de décision pour l'amélioration du taux de réussite des apprenantes et apprenants	2	Un projet de recherche non réalisé en 2023-2024	352 754 \$	251 083 \$

Ministère de l'Enseignement supérieur

Enjeu 2 – Un réseau accueillant, ouvert sur le monde et orienté vers l'avenir

Enseignement dans la langue de la minorité (LM)

DOMAINE D'INTERVENTION	CODE DE L'INITIATIVE	TITRE DE L'INITIATIVE	DESCRIPTION DE L'INITIATIVE	ÉTAT DE RÉALISATION*	COMMENTAIRES (SI L'ÉTAT DE RÉALISATION EST DE 2 OU 3)	PRÉVISIONS	DÉPENSES
						Canada	Canada
Offre de programmes	LM.2.2.2	<i>Développement de programmes d'études offerts dans la langue de la minorité</i>	Concevoir du matériel didactique et des outils linguistiques Maintenir une plateforme collaborative en anglais regroupant des ressources pédagogiques	1		8 110 185 \$	8 092 397 \$
		<i>Immobilisation pour soutenir l'offre de programmes au niveau postsecondaire</i>	Ajout et aménagement d'actifs, ainsi qu'achat de mobilier et d'équipements essentiels	1		4 528 178 \$	4 528 178 \$
Appui au personnel éducatif	LM.2.5.2	<i>Développement professionnel des enseignants du postsecondaire</i>	Développer de nouvelles approches du perfectionnement professionnel et de nouveaux outils de soutien	1		1 152 011 \$	1 152 011 \$

Enseignement en français, langue seconde (FLS)

DOMAINE D'INTERVENTION	CODE DE L'INITIATIVE	TITRE DE L'INITIATIVE	DESCRIPTION DE L'INITIATIVE	ÉTAT DE RÉALISATION*	COMMENTAIRES (SI L'ÉTAT DE RÉALISATION EST DE 2 OU 3)	PRÉVISIONS	DÉPENSES
						Canada	Canada
Offre de programmes	FLS.2.2.2	<i>Appui à l'enseignement en FLS au niveau du postsecondaire</i>	Réaliser des activités permettant de répondre aux besoins des apprenantes et apprenants dans l'apprentissage du FLS Favoriser l'inclusion et la réussite éducative des apprenantes et apprenants de la minorité anglophone	1		3 036 768 \$	2 927 340 \$

Enseignement en anglais, langue seconde (ALS)

DOMAINE D'INTERVENTION	CODE DE L'INITIATIVE	TITRE DE L'INITIATIVE	DESCRIPTION DE L'INITIATIVE	ÉTAT DE RÉALISATION*	COMMENTAIRES (SI L'ÉTAT DE RÉALISATION EST DE 2 OU 3)	PRÉVISIONS	DÉPENSES
						Canada	Canada
Offre de programmes	ALS.2.2.2	<i>Appui à l'enseignement de l'ALS au postsecondaire</i>	Développement de matériel, didactique et d'évaluation, adapté à l'enseignement de l'ALS	1		6 070 959 \$	6 130 506 \$
Appui au personnel éducatif	ALS.2.5.2	<i>Développement professionnel des enseignants en ALS du niveau postsecondaire</i>	Soutien des établissements d'enseignement supérieur dans la réalisation d'activités de perfectionnement du personnel spécialisé dans l'apprentissage de l'anglais, langue seconde	1		60 040 \$	60 040 \$

Enjeu 3 – Une expérience étudiante propice à la réussite

Enseignement dans la langue de la minorité (LM)

DOMAINE D'INTERVENTION	CODE DE L'INITIATIVE	TITRE DE L'INITIATIVE	DESCRIPTION DE L'INITIATIVE	ÉTAT DE RÉALISATION*	COMMENTAIRES (SI L'ÉTAT DE RÉALISATION EST DE 2 OU 3)	PRÉVISIONS	DÉPENSES
						Canada	Canada
Participation des apprenantes et apprenants	LM.3.1.2	<i>Promotion et recrutement des apprenants pour le secteur éducatif anglophone du niveau postsecondaire</i>	Assurer la mise à jour des contenus du site Web de l'inforoute en langue anglaise (inforoutefpt.org)	1		85 000 \$	85 000 \$
Milieux d'apprentissage enrichis	LM.3.4.2	<i>Développement d'activités culturelles dans la langue de la minorité</i>	Réalisation d'activités favorisant le partage et l'enrichissement social et culturel des programmes offerts	1		213 266 \$	218 177 \$

Enseignement en français, langue seconde (FLS)

DOMAINE D'INTERVENTION	CODE DE L'INITIATIVE	TITRE DE L'INITIATIVE	DESCRIPTION DE L'INITIATIVE	ÉTAT DE RÉALISATION*	COMMENTAIRES (SI L'ÉTAT DE RÉALISATION EST DE 2 OU 3)	PRÉVISIONS	DÉPENSES
						Canada	Canada
Milieux d'apprentissage enrichis	FLS.3.4.2	<i>Apprentissage collaboratif interculturel en classe de français, langue seconde</i>	Augmentation de la motivation pour l'apprentissage du FLS, consolidation de la compétence de communication en FLS, et amélioration de la communication interculturelle	1		246 632 \$	237 745 \$

Enseignement en anglais, langue seconde (ALS)

DOMAINE D'INTERVENTION	CODE DE L'INITIATIVE	TITRE DE L'INITIATIVE	DESCRIPTION DE L'INITIATIVE	ÉTAT DE RÉALISATION*	COMMENTAIRES (SI L'ÉTAT DE RÉALISATION EST DE 2 OU 3)	PRÉVISIONS	DÉPENSES
						Canada	Canada
Milieus d'apprentissage enrichis	ALS.3.4.2	<i>Soutenir l'apprentissage de l'ALS au postsecondaire</i>	Encadrement des apprenantes et apprenants québécois qui souhaitent progresser dans l'apprentissage d'une langue seconde, grâce à une expérience d'immersion totale, en dehors du contexte scolaire habituel Soutien des écoles des secteurs francophones pour des échanges pédagogiques de nature linguistique	2	Désistement de candidates et candidats des projets Explore et Odyssée en raison des délais entre les entrevues et le début des activités	490 611 \$	480 862 \$

* État de réalisation :

- 1 Initiative réalisée ou en cours de réalisation selon l'échéancier et le budget prévus;
- 2 Initiative retardée ou modifiée de façon significative sur le plan de la portée, de l'échéancier ou du budget prévus pour l'exercice financier visé;
- 3 Initiative dont la mise en œuvre est compromise ou initiative abandonnée.

Synthèse des états financiers pour 2023-2024

Ministère de l'Éducation (MEQ)

ENJEU ET OBJECTIFS LINGUISTIQUES	PRÉVISIONS ET DÉPENSES PAR ENJEU	
	Prévisions	Dépenses
ENJEU 1	51 384 942 \$	51 615 675 \$
Enseignement dans la langue de la minorité (LM)	31 544 635 \$	31 657 366 \$
Français, langue seconde (FLS)	8 834 467 \$	8 999 326 \$
Anglais, langue seconde (ALS)	11 005 840 \$	10 958 983 \$
ENJEU 2	4 439 290 \$	4 391 622 \$
Enseignement dans la langue de la minorité (LM)	2 891 571 \$	2 893 388 \$
Français, langue seconde (FLS)	768 507 \$	721 963 \$
Anglais, langue seconde (ALS)	779 212 \$	776 271 \$
ENJEU 3	352 754 \$	251 083 \$
Enseignement dans la langue de la minorité (LM)	352 754 \$	251 083 \$
Français, langue seconde (FLS)	0 \$	0 \$
Anglais, langue seconde (ALS)	0 \$	0 \$
Total LM	34 788 960 \$	34 801 837 \$
Total FLS	9 602 974 \$	9 721 289 \$
Total ALS	11 785 052 \$	11 735 254 \$
TOTAL	56 176 986 \$	56 258 380 \$

Ministère de l'Enseignement supérieur (MES)

ENJEU ET OBJECTIFS LINGUISTIQUES	PRÉVISIONS ET DÉPENSES PAR ENJEU	
	Prévisions	Dépenses
ENJEU 2	22 958 141 \$	22 890 472 \$
Enseignement dans la langue de la minorité (LM)	13 790 374 \$	13 772 586 \$
Français, langue seconde (FLS)	3 036 768 \$	2 927 340 \$
Anglais, langue seconde (ALS)	6 130 999 \$	6 190 546 \$
ENJEU 3	1 035 509 \$	1 021 784 \$
Enseignement dans la langue de la minorité (LM)	298 266 \$	303 177 \$
Français, langue seconde (FLS)	246 632 \$	237 745 \$
Anglais, langue seconde (ALS)	490 611 \$	480 862 \$
Total LM	14 088 640 \$	14 075 763 \$
Total FLS	3 283 400 \$	3 165 085 \$
Total ALS	6 621 610 \$	6 671 408 \$
TOTAL	23 993 650 \$	23 912 256 \$

TOTAL PAR OBJECTIF	PRÉVISIONS ET DÉPENSES PAR OBJECTIF	
	Prévisions	Dépenses
Total LM MES + MEQ	48 877 600 \$	48 877 600 \$
Total FLS MES + MEQ	12 886 374 \$	12 886 374 \$
Total ALS MES + MEQ	18 406 662 \$	18 406 662 \$
TOTAL GLOBAL MES + MEQ	80 170 636 \$	80 170 636 \$

